UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

AGIR ENSEMBLE:

ITINÉRAIRE D'UN PROJET CONCERTÉ AU LAC BROMONT

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

MATHIEU CHARLAND-FAUCHER

NOVEMBRE 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 — Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que « conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire. »

REMERCIEMENTS

À mes codirecteurs, Mme Dolors Planas et M. Laurent Lepage, pour votre précieux soutien et votre bon conseil,

À Mme Sylvie de Grosbois qui m'a initié à la recherche-action,

Aux participants de la recherche pour avoir relevé le défi de la concertation avec brio,

À mes partenaires de l'association de protection du lac, Anne et Marcel, pour votre dévouement et votre générosité,

À mes partenaires de la municipalité de Bromont, M. Girard, M. Rousseau et Mme Quinlan, pour avoir cru en la démarche,

Aux Bromontois et Bromois,

À Mme Claire Vanier du Service à la collectivité de l'UQAM,

À mes camarades de maîtrise, du GRIL et de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains,

À mes amis,

À Lorraine et Jean-Pierre,

À Louis et Diane,

À Sarah et Simon,

À Maud, mon amour,

MERCI.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xii
RÉSUMÉ	xv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I CONTEXTE ET CADRE DE LA RECHERCHE	3
1.1 La gestion concertée de l'environnement	3
1.1.1 Pourquoi se concerter?	∠
1.1.2 La gestion concertée de l'environnement au Québec	∠
1.1.3 La gestion concertée de l'environnement à l'échelle locale	8
1.2 Problématique de recherche.	9
1.2.1 Contexte général	9
1.2.2 Le cas étudié	18
1.3 Stratégie de recherche et objectifs	22
1.4 Cadre conceptuel	26
1.4.1 Posture épistémologique et théorique	26
1.4.2 Concepts-clés	28
1.5 Rôle du chercheur	31
1.5.1 Principes fondamentaux	31
1.5.2 Les rôles de l'accompagnateur	32
1.6 Méthodologie	34

1.7 Collecte de données	35
1.7.1 Activités d'immersion	35
1.7.2 Enquête auprès des ménages du bassin versant du lac Bromont	35
1.7.3 Entrevues individuelles	41
1.7.4 Ateliers de concertation.	43
CHAPITRE II LE PROJET CONCERTÉ : UNE DÉMARCHE PRATIQUE	47
2.1 PHASE 1 – Prise de contact et formation d'une équipe de projet	
2.1.1 Reconnaissance des conditions favorables	
2.1.2 Élaboration d'une structure de travail et gestion des attentes	
2.1.3 Mise en place d'une relation de partenariat	49
2.2 PHASE 2 - Contextualisation	49
2.2.1 Description du contexte et de l'objet de l'action collective	50
2.2.2 Caractérisation de la dynamique de l'action collective	53
2.2.3 Inventaire des discours (univers de référence)	55
2.2.4 Restitution et réflexion	58
2.3 PHASE 3 – Préparation d'un projet concerté	60
2.3.1 Identification des objectifs de la concertation	60
2.3.2 Élaboration du cadre de concertation	60
2.3.3 Sélection et recrutement des participants	61
2.3.4 Développement des outils et du matériel de concertation	63
2.3.5 Dernières considérations avant la réalisation du projet	63
2.4 PHASE 4 – Réalisation du projet concerté	65
2.4.1 Apprentissage et rapprochement	65
2.4.2 Construction de l'accord	66
2.4.3 Coordination et animation des rencontres	67
2.4.4 Restitution, transfert et suivi	69

CHAPITRE III LE CAS DU LAC BROMONT	71
3.1 PHASE 1 — Prise de contact et formation d'une équipe de projet	71
3.1.1 Formation de l'équipe de projet	71
3.2 PHASE 2 – Contextualisation	73
3.2.1 Quelques faits saillants de l'enquête	73
3.2.2 Dynamique de l'action collective	
3.2.3 Les univers de références	84
3.2.4 Principales observations	86
3.2.5 Réflexion et prochaines étapes	93
3.3 PHASE 3 et 4 : Un projet concerté pour le lac Bromont	94
3.3.1 Première série d'ateliers	94
3.3.2 Deuxième série d'ateliers	96
3.3.3 Restitution et formalisation du plan d'action concerté	100
3.3.4 Suivi du plan d'action concerté	102
CONCLUSION	103
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	107
APPENDICE A RÉSULTATS D'ENQUÊTE	115
APPENDICE B QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE	133
APPENDICE C GUIDES DE DISCUSSION	149
APPENDICE D FORMULAIRES DE CONSENTEMENT	151
APPENDICE E PLAN D'ACTION CONCERTÉ (EXTRAITS)	155
APPENDICE F LE CYCLE DE LA GIEBV ET LES ÉTAPES DE L'A21L	171

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Effets liés à l'augmentation de nutriments dans un plan d'eau	. 12
Figure 1.2 Réponse typique en cas de prolifération de cyanobactéries.	. 17
Figure 1.3 Localisation du lac Bromont.	18
Figure 1.4 Limites du bassin versant du lac Bromont.	. 19
Figure 1.5 Utilisation du sol dans le bassin versant.	. 20
Figure 1.6 Trois indicateurs du niveau d'eutrophisation du lac Bromont	23
Figure 1.7 La triple finalité de la recherche-action.	25
Figure 1.8 Typologie des interactions.	30
Figure 1.9 Le cycle de la traduction.	33
Figure 1.10 Les différentes informations des graphiques de résultats du sondage	. 41
Figure 2.1 Vue d'ensemble de la démarche.	. 47
Figure 3.1 Quelques préoccupations des résidents du bassin versant du lac Bromont	. 74
Figure 3.2 Le déclenchement de l'action collective au lac Bromont	75
Figure 3.3 Notoriété de la problématique chez les ménages du bassin versant	87
Figure 3.4 Niveau de préoccupation face à la présence d'algues bleu-vert	. 88
Figure 3.5 Perception quant à la responsabilité de la problématique et de ses solutions	. 88
Figure 3.6 Niveau de satisfaction envers la règlementation municipale et provinciale	. 89
Figure 3.7 Raisons retenues pour justifier l'insatisfaction envers la règlementation	. 90
Figure 3.8 Ménages intéressés ou déjà très impliqués dans la lutte aux cyanobactéries	. 92
Figure 3.9 Ménages croyant être mesure de poser des gestes concrets	. 92

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Objectifs de la recherche selon la triple-finalité de la recherche action	26
Tableau 1.2 Comparaison entre répondants du l'enquête et la population cible	38
Tableau 1.3 Les différents sous-groupes de répondants.	. 40
Tableau 2.1 Exemples de facteurs externes ou contextuels influençant l'action collective	52
Tableau 2.2 Exemples de conditions internes de l'action collective.	54
Tableau 2.3 Quelques critiques entre les différents univers.	57
Tableau 2.4 Exemples d'alliances entre univers.	57
Tableau 2.5 Trois différents modes de recrutements.	62
Tableau 2.6 Dynamiques de construction d'un accord.	66
Tableau 2.7 Quelques compétences d'animation.	. 68
Tableau 2.8 Quelques outils d'animation.	69
Tableau 3.1 Chronologie de la démarche d'accompagnement au lac Bromont	72
Tableau 3.2 Faits sailants du sondage auprès des foyers du bassin versant	72
Tableau 3.3 Chronologie des événements	83
Tableau 3.4 Les défis de la problématique du lac Bromont	95
Tableau 3.5 Une vision d'avenir partagée pour le lac Bromont et son bassin versant	96
Tableau 3.6 Axes d'intervention et activités.	101

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

A21L Agenda 21e siècle local

ACBVLB Action conservation du bassin versant du lac Bromont

CA Certificat d'autorisation

CCAE Clubs-conseils en agroenvironnement

COGEBY Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (devenu Organisme de

bassin versant de la Yamaska ou OBV Yamaska depuis mars 2010)

CRE Conseil régional de l'environnement

GIEBV Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

GRIL Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement

aquatique

ISE Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM

LQE Loi sur la qualité de l'environnement

MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

MRC Municipalité régionale de comté

MRNF Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

OBV Organisme de bassin versant

PAFARC Programme d'aide financière à la recherche et à la création

PIIA Plan d'intégration et d'implantation architectural

PNE Politique nationale de l'eau

RAPPEL Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des

lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-

François

RNCREQ Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du

Ouébec

UQAM Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Les progrès techniques ont propulsé nos sociétés vers de nouveaux sommets de complexité. L'incertitude gagne du terrain, le couple expert-gestionnaire faiblit et l'État central qui assurait l'ordre et la cohérence déplace vers les périphéries les questions pour lesquelles il n'a plus de réponses. Au Québec, comme ailleurs, les communautés locales se réapproprient leur environnement et leur avenir. Sous le paradigme du développement durable, ces communautés doivent maintenant définir la teneur du compromis qui assurera leur qualité de vie et de celle de ceux qui les suivront.

Le présent mémoire décrit la problématique des cyanobactéries et de la gestion concertée de l'environnement à l'échelle de la communauté du lac Bromont. Il retrace l'itinéraire d'une recherche-action et propose aux futurs chercheurs et aux praticiens une démarche pratique d'accompagnement d'un projet concerté.

À l'automne 2006, les épisodes de prolifération de cyanobactéries, la fermeture des plages et les pressions croissantes du développement motivent la relance de l'association de protection du lac Bromont. Afin de mieux comprendre la problématique du lac, l'association entreprend des démarches auprès de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal et obtient un soutien scientifique sous la forme de cinq projets de recherche. Quatre d'entre eux s'attarderont aux dimensions biophysiques de la problématique pendant qu'un cinquième, sujet de ce mémoire, propose d'aider l'association à atteindre l'un de ses principaux objectifs, soit celui de « Constituer un groupe de concertation regroupant les principaux acteurs du milieu ».

Un projet de recherche-action prend alors forme. Dans un premier temps, un sondage fournit une mesure des préoccupations des résidents. Une fois relayées aux décideurs, ces données contribuent à justifier la prise en charge collective du problème. Les différents acteurs du milieu sont également interpellés directement par le biais d'entrevues individuelles. Toutes ces perspectives réunies permettent de caractériser le contexte sociopolitique dans lequel intégrer un éventuel exercice concerté. Une fois les conditions favorables repérées, le chercheur (devenu coordonnateur, facilitateur, animateur et traducteur) organise la construction collective de solutions par le biais de huit ateliers de concertation réunissant une douzaine de participants provenant de tous les secteurs concernés par la problématique. Ces rencontres mènent à un plan d'action rédigé par le chercheur, mais approuvé par les participants. Ceux-ci le reconnaissent comme fidèle aux compromis et consensus produits dans le cadre des ateliers. Le plan d'action est adopté par la municipalité de Bromont en 2009 et fait l'objet d'un suivi un an plus tard.

Mots-clés: action collective, algue bleu-vert, bassin versant, concertation, cyanobactérie, eau, eutrophisation, gestion concertée, gestion de l'environnement, gestion intégrée, intervention sociologique, lac Bromont, participation publique, projet concerté, rechercheaction, recherche participative.

« Si vous voulez comprendre un système, essayez de le changer »

Kurt Lewin (1890-1947) Pionnier de la psychologie sociale et de la recherche-action

INTRODUCTION

À partir d'octobre 2006 et pendant près de trois ans, nous avons suivi de près la communauté du lac Bromont qui a perdu momentanément l'usage de son plan d'eau lors des étés 2006 et 2007. Première cause de cette perte d'usage, les cyanobactéries ont depuis dénoncé leur complice : l'eutrophisation. Observée dans plusieurs lacs du Québec, la problématique renvoie aux activités humaines, à nos façons de faire et de vivre. À l'époque, les leaders politiques semblent sans réponse et la technique n'a aucun miracle à vendre. Quelques citoyens de Bromont entreprennent alors de se regrouper. L'association de protection du lac renaît avec la conviction qu'une des clés réside dans la concertation des acteurs du milieu.

Si le besoin d'agir ensemble fait peu de doute, la question du « comment » sera inévitablement sujette à débats. Or, ces délibérations ont besoins d'espaces et d'occasions pour éclore et fleurir au-delà des préconceptions et des arguments convenus. Nous proposons alors de suivre et d'accompagner la communauté du lac Bromont en explorant et expérimentant avec elle les conditions de la concertation et de sa conduite. Un partenariat entre l'association de protection du lac, la municipalité de Bromont et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) prend forme et un projet de recherche-action est mis en place.

L'objectif est d'abord d'observer et de décrire la réponse de la communauté du lac Bromont à une controverse environnementale. Comme les conditions semblent propices, un projet concerté est élaboré par le chercheur en collaboration avec les acteurs locaux. En tant que coordonnateur, facilitateur, animateur et traducteur, il les accompagne dans la construction collective de solutions et vers la prise en main de leur environnement.

Les trois chapitres de ce mémoire retracent l'itinéraire de ce projet. Le premier décrit les fondations sur lesquelles s'appuient nos démarches. Contexte, problématique, stratégie, objectifs, cadre conceptuel et méthodologie de recherche y sont présentés. Le deuxième chapitre innove en proposant aux praticiens et futurs ce que nous croyons être les principales

étapes de mise en œuvre d'un projet concerté à l'échelle locale. Le dernier chapitre reprend ces mêmes étapes pour décrire le parcours effectué au lac Bromont. Un portrait des protagonistes et des événements qui ont marqué l'itinéraire du projet concerté y est dressé. Ce processus de rapprochement, d'apprentissage et de construction collective culmine avec le développement d'un plan d'action pour le lac Bromont.

CHAPITRE I

CONTEXTE ET CADRE DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous jetons les bases sur lesquelles s'est construit notre projet de recherche. Nous abordons d'abord la concertation dans un contexte de gestion des problématiques environnementales. Nous situons cette notion dans le contexte québécois avant de présenter le contexte de notre projet de recherche. Le problème de recherche est ensuite suivi de la stratégie adoptée et les objectifs poursuivis par notre projet. Les principaux repères épistémologiques et théoriques guidant notre raisonnement et quelques concepts-clés sont également explicités. Une description de notre approche méthodologique et de nos outils de collecte de données clôt le chapitre.

1.1 La gestion concertée de l'environnement

Depuis les années 1970, les occasions de délibération sur les questions environnementales se multiplient. Des acteurs de tous les horizons se réunissent pour discuter, débattre et/ou prendre des décisions. La concertation s'institutionnalise et de plus en plus de programmes et de législations incluent une forme ou l'autre de participation et de concertation (Dorcey et McDaniels, 2001). Elle s'insère dans une « gestion intégrée » de l'environnement qui reconnaît la pluralité des acteurs et des rationalités, et vise simultanément l'harmonisation des intérêts divergents et la protection de l'environnement (Lepage, Gauthier et Champagne, 2003). Pour les dirigeants, il ne s'agit plus seulement de recueillir les réactions du public à un projet ad hoc, mais de l'engager sur les questions de planification, d'évaluation et de mise en œuvre.

1.1.1 Pourquoi se concerter?

La question nous est apparue aussi vaste qu'essentielle à l'amorce de notre projet de recherche. La réponse proposée ici, une parmi d'autres, s'inspire des travaux et réflexions d'auteurs comme Callon, Lascoumes et Barthe (2001), Lepage (2005), Brédif (2004) et Beuret (2006). Se concerter parce qu'ensemble, il est plus facile d'aborder l'incertitude liée à la complexité croissante des questions environnementales et du monde en général. Parce que les paravents qui autrefois laissaient croire à une certaine maîtrise en matière de gestion de l'environnement tombent peu à peu. Parce que le pouvoir du tandem gestionnaire-expert s'érode devant l'incapacité de la science à apporter les réponses claires et simples qu'attendent les décideurs. Lorsque ceux-ci tentent néanmoins d'imposer des normes et des règles dictées par la science, ils rencontrent maintenant des vagues de contestation même chez les profanes pour qui cet arbitrage neutre et objectif ne fait plus illusion. La science n'est pas invalidée, bien au contraire, mais elle est maintenant appelée à appuyer la réflexion et à alimenter le débat, plus qu'à justifier la décision. En environnement comme ailleurs, la notion de bien commun n'est plus seulement définie par l'autorité centrale et redevient un objet de dialogue (Lepage, 2005). Les orthodoxies économiques du progrès et de la maximisation de la richesse matérielle sont également remises en question. On souhaite de plus en plus que le progrès technique devienne de nouveau discutable, que le marché ne soit plus cette force délibérément obscure, qui dispense de toute délibération politique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Se concerter pour décloisonner la gestion de nos ressources et de nos espaces, pour ouvrir le champ des possibles refusés par les monopoles de la science, du marché ou de l'État. Se concerter parce que notre évolution dépend moins de l'état de nos ressources ou de nos techniques que de notre capacité à rénover nos manières individuelles et collectives de voir, de penser et de gérer notre monde commun (Brédif, 2004).

1.1.2 La gestion concertée de l'environnement au Québec

La gestion de l'environnement au Québec a passablement évolué au cours des trente dernières années. Cette progression a été décrite par Simard et Lepage (2004). Selon ces auteurs, la gestion de l'environnement au Québec se centralise dans les années 1970 et est alors fondée sur des règles et sur l'expertise scientifique. Le gouvernement s'attribue des

fonctions de contrôle et de surveillance qui s'accompagnent de nouveaux pouvoirs d'autorisation (certificat, permis, etc.) et d'intervention directe, de mécanismes règlementaires et de sanctions pénales. Ce modèle technico-règlementaire et juridique est remis en question dès le milieu des années 1980, entre autres par la crise financière de l'État qui rend les coûts de mise en application des règlements prohibitifs. Une autre limite du modèle réside dans l'absence de relation linéaire, mathématique et prévisible en ce qui concerne la plupart des problématiques environnementales qui rendent souvent contestables les normes et exigences règlementaires dictées par la science. Il y a également les cloisons bureaucratiques et les conflits interministériels isolent souvent le ministère de l'Environnement, limitant son influence et l'empêchant de développer une approche plus globale de l'environnement. De plus, en se positionnant comme unique intendant de la qualité de l'environnement, l'État a désengagé les autres acteurs et créé des conditions favorables à la polarisation du débat. L'État s'impose comme l'interlocuteur unique au milieu d'acteurs qui critiquent alors sa gestion et qui s'antagonisent les uns les autres par la même occasion (les environnementalistes exigent plus de rigueur de l'État d'un côté et les acteurs du développement économique qui l'exhortent à plus de souplesse de l'autre).

Ces difficultés amènent le gouvernement à revoir son approche. À partir de la fin des années 1980 s'amorcent plusieurs réflexions qui amènent l'État à se positionner davantage dans un rôle d'accompagnateur que dans celui de législateur. On privilégie de plus en plus les partenariats volontaristes et les scénarios non règlementaires. Parallèlement, on assiste à une plus grande responsabilisation des différents acteurs locaux et à une décentralisation progressive des pouvoirs vers les MRC (municipalités régionales de comté) et les municipalités. L'émergence de la notion de développement durable au tournant des années 1990 élargit la définition du problème environnemental aux sphères sociales et économiques et interpelle désormais toutes les couches de la société. Une gestion concertée de l'environnement semble de plus en plus incontournable.

Au milieu des années 1990, une nouvelle forme de gouvernance semble émergée¹. Il est question maintenant d'un nouvel équilibre, d'un nouveau rapport État/Société. Une nouvelle manière de gouverner donc, qui s'appuie sur les interactions et les négociations entre l'État, le secteur privé et la société civile. La gouvernance s'exprime à différentes échelles (nationale, régionale ou locale) par le biais de différents outils visant à optimiser l'intérêt général (accords multilatéraux, contrats, conventions, plans d'action, etc.). Elle entraîne régulièrement le débat public hors des enceintes traditionnelles de l'État vers de nouveaux espaces d'échange et de concertation (forum, table ronde, sommets, comités, etc.). Au Québec, de plus en plus d'initiatives gouvernementales traduisent cette évolution en intégrant les principes du développement durable et en favorisant l'implication d'une pluralité d'acteurs. Nous présentons brièvement trois illustrations de cette nouvelle orientation.

Le Plan d'action Saint-Laurent (PASL)² — Une initiative Canada-Québec visant la conservation, la protection, la restauration de l'écosystème du Saint-Laurent, et qui, dès sa Phase I (1988-1993), s'inscrit dans un esprit de développement durable. Si au départ le programme réunit essentiellement des spécialistes en assainissement des deux paliers de gouvernements, les phases subséquentes du plan d'action élargissent l'éventail des participants pour y inclure une plus large gamme d'expertise ainsi que les populations locales par le biais de 14 comités ZIP (zone d'intervention prioritaire).

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) — Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Bas-du-Fleuve, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. Six autres régions ont vu des groupes se réunir de la même façon si bien que plus de la moitié des CRE existaient déjà avant leur reconnaissance par le gouvernement québécois en 1995³. Les CRE ont pour mandats de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable dans leur région. Ils rassemblent des organismes environnementaux, des gouvernements locaux, des organismes parapublics, des corporations privées et des membres individuels. Ils

¹ Kooiman (1993) définit la gouvernance comme « le modèle qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat commun de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier ».

² www.planstlaurent.qc.ca

³ http://www.mddep.gouv.qc.ca/communiques/1995/c951212a.htm

interviennent aux audiences publiques en environnement et participent aux divers conseils, comités et tables régionales de concertation.

La Politique nationale de l'eau (PNE) — Suite à une vaste consultation publique⁴, la PNE est adoptée en 2002. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable, vise le développement et l'expression d'une vision globale, commune et partagée de l'eau et une plus grande participation des différents usagers à la prise de décision et à l'action⁵. Pour ce faire, une Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau et trente-trois organismes de bassin versant⁶ (OBV) sont mis en place. Ces derniers sont d'abord et avant tout des tables de concertation et de planification réunissant des élus municipaux, des usagers économiques, et des représentants communautaires d'un même bassin hydrographique. Ils ont pour mandat la mise en place d'un processus appelé gestion intégrée de l'eau par bassin versant⁷ (GIEBV). Ce nouveau mode de gouvernance est dit « intégré », entre autres parce qu'il englobe autant les activités naturelles que les activités humaines (Québec, 2002).

La volonté de concertation et la conception holistique des enjeux environnementaux du PASL, des CRE et de la PNE trouvent écho dans tout l'appareil public avec l'institutionnalisation du développement durable en avril 2006. Par le biais de la *Loi sur le développement durable*, on engage tous les établissements publics (incluant les municipalités) à intégrer ses principes dans leur planification et leur gestion (Québec, 2006). Parmi ces principes, nous retenons le suivant qui stipule que :

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique (p.7).

La *Stratégie gouvernementale de développement durable* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 (Québec, 2007a) va dans le même sens. Parmi ses objectifs, on compte celui « d'aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée » (p.43). On demande

⁴ La Commission sur la gestion de l'eau au Québec, mieux connue comme la Commission Beauchamp (BAPE, 2002)

⁵ www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/

⁶ En 2009 un redécoupage a porté le nombre d'OBV à 40

⁷ La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) est décrite comme un processus qui favorise la gestion coordonnée de l'eau et des ressources connexes à l'intérieur des limites d'un bassin versant en vue d'optimiser, de manière équitable, le bien-être socio-économique qui en résulte, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux (Gangbazo, 2004)

aux municipalités que cette gestion intégrée guide les exercices de planification et aide les communautés locales à s'approprier leur développement. On mentionne entre autres la gestion des matières résiduelles, la gestion par bassin versant, la gestion de la forêt, des ressources fauniques, des milieux humides, des aires protégées et du paysage comme autant d'occasions d'intégrer cette nouvelle gouvernance.

1.1.3 La gestion concertée de l'environnement à l'échelle locale

À l'échelle locale, ce virage vers le développement durable, la gestion intégrée et la concertation, semble néanmoins ambitieux. Principalement parce qu'il existe à cette échelle très peu de structure, de processus ou d'espace formel de délibération. Au niveau du cadre légal, bien que les municipalités soient régies par plus de 40 lois, aucune d'entre elles n'encadre la concertation avec la population et la société civile (Fortier, 2009)⁸. Les nombreux mouvements et associations de citoyens qu'on retrouve au palier local témoignent pourtant d'une échelle privilégiée de participation publique favorisant le lien social, l'appartenance, l'identité et l'émergence d'une communauté active et consciente des enjeux, organisée et en action. C'est de plus un espace accessible sur les plans physique, sociologique et politique dans lequel les problèmes ne sont pas encore trop complexes où les effets d'interdépendance sont facilement perceptibles (Fortier, 2009). L'absence de cadre formel n'a d'ailleurs pas empêché l'émergence d'initiative de concertation dans certaines localités (par exemple, l'Agenda 21^e siècle local (A21L), le réseau des Villes et villages en santé, la démarche de revitalisation de la Fondation Rues Principales, des comités environnementaux, initiatives ad hoc, etc.). C'est qu'au-delà des intentions du gouvernement, il semble y avoir un réel besoin pour la concertation. Comme le souligne Lepage (2005), derrière chaque débat environnemental résonne « l'appel des communautés à disposer de leur propre quartier, de leur territoire, selon leurs valeurs, leurs intérêts économiques et leurs préoccupations environnementales [...] une demande insistante pour participer à des délibérations conséquentes » (p.272). C'est ce besoin que nous voulons explorer avec notre projet de recherche.

-

⁸ Il existe toutefois certaines lois intégrant la <u>consultation</u> des citoyens comme le Code municipal, la Loi sur les cités et villes, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

1.2 Problématique de recherche

Le besoin de concertation lié à la gestion de l'environnement à l'échelle locale est central à notre démarche de recherche. En octobre 2006, dès nos premiers contacts avec les acteurs du lac Bromont nous avons cru reconnaître cette inéquation entre les besoins et les opportunités de concertation à l'échelle locale.

Les épisodes de prolifération de cyanobactéries, la fermeture des plages et les pressions croissantes du développement dans le bassin versant motivent la relance de l'association de protection du lac Bromont (appelée Action conservation du bassin versant du lac Bromont ou ACBVLB). Afin de mieux comprendre la problématique du lac, l'association entreprend des démarches auprès de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'Université du Québec à Montréal et obtient un soutien scientifique sous la forme de quatre projets de recherche. Trois d'entre eux s'attarderont aux dimensions biophysiques de la problématique pendant qu'un quatrième, sujet de ce mémoire, propose d'aider l'association à atteindre l'un de ses principaux objectifs, soit celui de « Constituer un groupe de concertation regroupant les principaux acteurs du milieu ». Un exercice d'accompagnement de la communauté du lac Bromont quant aux conditions de la concertation et de sa conduite s'amorce alors pour le chercheur.

Cette section détaille en premier lieu le contexte général de la controverse environnementale à l'origine de notre projet de recherche, soit celle liée aux épisodes de prolifération de cyanobactéries. Un portrait local du cas à l'étude est présenté dans un deuxième temps. Les portraits et les informations contenues dans ces deux articles ont été compilés tout au long du projet de recherche. Ils sont restitués ici dans leur format final.

1.2.1 Contexte général

La dégradation des lacs habités du Québec

La problématique du lac Bromont n'est pas exceptionnelle. Elle s'inscrit dans une tendance générale de dégradation des écosystèmes lacustres en milieux urbains, périurbains et agricoles. C'est du moins ce qu'affirme le Regroupement national des conseils régionaux de

l'environnement du Québec (RNCREQ) à l'issue du premier Forum national sur les lacs tenu en 2006. Organisateur de l'événement, il affirme à propos des plans d'eau du Québec que : « ... des menaces sérieuses pèsent à l'égard de leur état de santé et plusieurs sont déjà fortement dégradés, particulièrement dans le sud du Québec » (RNCREQ, 2006). Son bilan quant à l'origine des dégradations observées est également catégorique :

L'ignorance des exigences de protection des lacs de la part des utilisateurs et des gestionnaires, des déficiences importantes dans l'application des lois et règlements ainsi que les méthodes et pratiques des secteurs agricoles et forestier de même que dans l'industrie du tourisme et de la villégiature constituent les principales causes de la dégradation des milieux lacustres (RNCREQ, 2006).

Cette perte de la qualité des eaux douces est donc essentiellement anthropogénique et, comme l'avait déjà souligné la Commission sur la gestion de l'eau (Commission Beauchamp), est associée à l'urbanisation, à l'industrialisation et à l'intensification de l'agriculture (BAPE, 2000).

L'émergence des cyanobactéries

Un des plus récents témoignages de la dégradation des lacs est la prolifération de cyanobactéries ou algues bleu-vert. Depuis quelques années, l'apparition de ces proliférations visibles (aussi appelées *blooms*, floraisons ou fleurs d'eau) entraîne la fermeture des lacs à la baignade lors de la période estivale. Certaines municipalités voient également leur approvisionnement en eau potable affectée et doivent émettre des avis de non-consommation à la population (Robert, 2007). Si ces mesures sont appliquées, c'est que les cyanobactéries peuvent produire, sous différentes conditions, des toxines potentiellement néfastes pour la santé humaine et animale (Chevalier, Pilote et Leclerc, 2001). Les menaces perçues ou réelles ainsi que les pertes d'usage associées aux cyanobactéries leur ont permis de jouir d'une attention médiatique sans précédent qui a culminé lors des étés 2006 et 2007. Les algues bleu-vert font alors régulièrement l'objet de nombreux reportages dans les médias écrits et électroniques (IPSOS, 2007a, 2007b)¹⁰. La problématique est propulsée en tête des enjeux

⁹ Ce premier forum créé à l'initiative du Conseil régional de l'environnement des Laurentides a rassemblé près de 320 scientifiques, experts, intervenants, usagers et gestionnaires du territoire, tant municipaux que provinciaux, venus de toutes les régions du Québec. L'événement a été réédité en 2008 (www.forumsurleslacs.org).

¹⁰ Selon des données publiées par Ipsos (octobre 2007), les cyanobactéries se classent au deuxième rang des dossiers médiatiques qui ont le plus marqué les Québécois au cours des derniers mois (derrière la disparition de Cédrika Provencher).

environnementaux alors que les appels à l'action et les discours se multiplient. Pris au dépourvu, gouvernement et élus provinciaux mettent les cyanobactéries à l'agenda (Cardinal, 2007)¹¹. Des ressources financières et humaines sont consacrées à une meilleure gestion de la problématique (détection et suivi) ainsi qu'à la recherche de solutions. Un plan d'intervention propre aux cyanobactéries voit le jour¹². Entre 2007 et 2009, cette lutte aux cyanobactéries se traduit par des campagnes de sensibilisation, une majoration du budget annuel des OBV et des CRE, de nouveaux budgets de recherche, la mise en place de projets-pilotes de restauration de lac, etc.

L'eutrophisation au cœur du problème

Les floraisons d'algues bleu-vert ont mobilisé beaucoup d'attention et d'énergie ces dernières années. Elles ne sont toutefois qu'une conséquence supplémentaire d'un phénomène plus large d'enrichissement en nutriment (eutrophisation) des lacs et des cours d'eau. C'est d'ailleurs ce qu'a récemment rappelé le GRIL¹³ dans le cadre de travaux de l'Assemblée nationale sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries¹⁴:

La récente « prolifération » des cyanobactéries dans certains lacs et cours d'eau constitue un symptôme d'une réalité plus ancienne et plus vaste : l'eutrophisation. La réduction des épisodes de floraisons massives de cyanobactéries réside dans l'arrêt de l'enrichissement en nutriments des cours d'eau (GRIL, 2009).

L'apport excessif de nutriments, principalement le phosphore et l'azote, dans un écosystème lacustre entraîne une cascade d'effets. Notons entre autres : la prolifération des algues et des plantes aquatiques, une diminution de la transparence de l'eau et de l'oxygène dissous dans l'eau, une augmentation de la mortalité de certains poissons, une dégradation des qualités esthétiques (apparence et odeur désagréable) et même une baisse de valeur des propriétés riveraines (Québec, 2002 ; RAPPEL, 2008c). La Figure 1.1 tirée des travaux de Dodds *et al.* (2009) illustre quelques-unes de ces relations de causes à effets.

¹¹ En juillet 2007, le journaliste François Cardinal souligne dans un article l'absence médiatique des représentants du gouvernement et souligne l'insuffisance de données et de moyens au MDDEP qui a aboli sa Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau et son Programme des lacs en 1995.

¹² www.mddep.gouv.qc.ca/eau/alguesbv/plan intervention 2007-2017.pdf

¹³ Le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique est un regroupement stratégique (subventionné par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies) qui réunit 28 professeurs-chercheurs et une centaine d'étudiants chercheurs de cinq universités québécoises (www.gril-limnologie.ca).

¹⁴ www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/commissions/cte/index.shtml

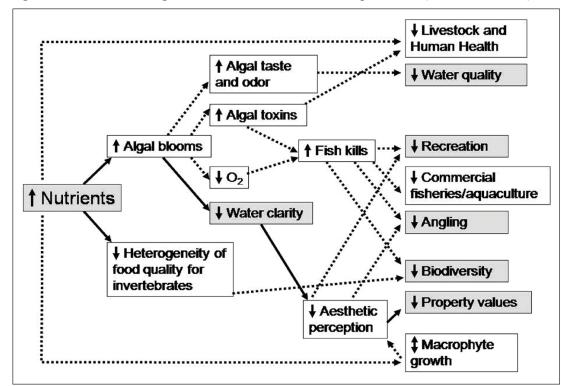


Figure 1.1 Effets liés à l'augmentation de nutriments dans un plan d'eau (Dodds et al., 2009)

Les solutions sont connues, mais leur mise en œuvre est complexe

Pour limiter le phénomène d'eutrophisation et, par la même occasion, les floraisons d'algues bleu-vert, la voie prioritaire¹⁵ est la prévention et la réduction des apports de phosphore parvenant directement ou indirectement au plan d'eau. Ceux-ci proviennent principalement (GRIL, 2007; Prairie, 2008; RAPPEL, 2008c):

- des engrais domestiques (biologiques ou non);
- des engrais agricoles (ex. : lisiers) ;
- des eaux usées (domestiques, municipales);
- des détergents, lessives et savons;
- des sols mis à nu (par les coupes forestières, les travaux de construction, etc.);
- de l'érosion des rives, etc.

¹⁵ Certaines solutions de contrôle et de mitigation peuvent être considérées dans des situations extrêmes. Par exemple, l'ajout de coagulant (ex. : sels d'aluminium ou de fer) permettant la précipitation et sédimentation du phosphore au fond du lac. L'efficacité d'autres « remèdes » comme l'oxygénation, les ultrasons, les cocktails bactériens et les îlots flottants, demeure cependant mitigée et ceux-ci devraient être considérés avec précaution (Prairie, 2008).

Dans certains lacs, les sédiments sont également une source de phosphore. Ceux-ci peuvent retenir des dizaines d'années d'accumulation de phosphore. Il y a éventuellement saturation et relargage ce qui augmente la concentration du phosphore disponible dans l'eau (GRIL, 2009; Lapalme, 2008). Récemment d'autres facteurs sont également mis en cause. Par exemple, dans un bassin versant habité, la multiplication des surfaces imperméables (ex.: toitures, asphalte) et gazonnées augmente le ruissellement de l'eau qui circule vers les cours d'eau au lieu de percoler (Rousseau et Lefebvre, 2008). La perte d'habitats riverains ou humides qui agissent normalement comme « éponges » accroit aussi le ruissellement du phosphore vers le milieu aquatique (Québec, 2007b). L'augmentation de la température de l'eau n'est pas à négliger non plus, car elle prolonge la période et accentue la rapidité de croissance des algues et plantes aquatiques. Les sources de réchauffement incluent notamment les surfaces pavées, les murets riverains, les étangs artificiels, le déboisement, les changements climatiques, etc. (Lapalme, 2008).

Si les sources de nutriments varient d'un lac à l'autre, la problématique générale de l'eutrophisation est très bien comprise d'un point de vue scientifique. Le MDDEP, le GRIL et d'autres organismes comme le RAPPEL, des CRE et des OBV, ont tour à tour publié des listes détaillées d'actions prioritaires ces dernières années 16. Or, mettre en marche ces actions s'avère beaucoup plus complexe que prévu, car il faut changer des habitudes, des modes de vie et des façons de faire (GRIL, 2009). De plus, elles interpellent toute une variété d'acteurs (riverains, usagers des secteurs agricoles, industriels et récréotouristiques, promoteurs, entrepreneurs, gouvernements, associations et autres regroupements citoyens) qui font partie à la fois du problème et de la solution, et qui doivent nécessairement être engagés à un moment ou à un autre dans la résolution ou la prévention du problème. C'est cette situation qui a amené les artisans du dernier Forum national sur les lacs à conclure que « le défi fondamental [des lacs] ne relève plus tellement de la science, mais de la gestion » (RNCREQ, 2008).

¹⁶ Voir à ce sujet : le portail du MDDEP (www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca), le site du GRIL (www.gril-limnologie.ca), celui du RAPPEL (www.rappel.qc.ca) ou encore celui de CRE Laurentides (www.crelaurentides.org)

Une responsabilité partagée

Pour chaque situation problématique, différents secteurs doivent être impliqués en fonction des activités mises en cause. Par exemple : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est impliqué lorsqu'il est question d'hydro-électricité, de pêche sportive ou d'espèces fauniques menacées. La navigation de plaisance relève quant à elle des autorités fédérales tandis que l'eau potable et le traitement des eaux usées sont de responsabilités municipales. Dans le cas du lac Bromont, les principales responsabilités touchées par la problématique sont celles concernant la planification, le développement et la protection du territoire, la construction, l'agriculture, les installations septiques, l'aménagement paysager et les eaux de baignade.

Lorsqu'il est question de planification et d'aménagement du territoire, la principale directive est la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Québec, 1987). Cette politique fixe un cadre normatif minimal pour la gestion des plans d'eau et des aménagements à proximité. Parmi les normes les plus connues, on retrouve celle exigeant le maintien d'une bande riveraine de 10 à 15 mètres ou encore celle encadrant les travaux aux abords des cours d'eau et des lacs. Ces normes doivent en théorie être insérées dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC et les règlements d'urbanisme des municipalités du Québec. Il faut toutefois noter que même lorsque la Politique est prise en compte par une municipalité, celle-ci n'est pas contrainte d'appliquer son règlement, contrairement à la règlementation concernant les fosses septiques (Girard, 2008).

En matière de construction, quelques municipalités ont adopté récemment un règlement de contrôle de l'érosion sur les chantiers¹⁷. Celui-ci requiert du constructeur qu'il présente un *plan de contrôle de l'érosion* afin d'obtenir un permis et dans le cas de travaux près de cours d'eau, des mesures de mitigations peuvent être exigées (ex. : travaux de stabilisation, bassin de rétention, membranes géotextiles, etc.). Par le biais du plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA), les municipalités ont également la possibilité d'imposer certains critères afin que le développement immobilier soit plus respectueux du milieu (ex. : exiger que soit

¹⁷ Par exemple, les municipalités de Magog, de Lac-Brome et de Bromont.

conservée une certaine superficie boisée)¹⁸. Les municipalités peuvent aussi limiter directement l'apport de nutriments aux plans d'eau en modifiant leur technique d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières. Par exemple, en revégétalisant les accotements des routes, en limitant les rejets de gravier dans les fossés lors des travaux de nivellement de la chaussée ou en employant la méthode du tiers inférieur lors de l'entretien des fossés (Québec, 2007b; RAPPEL, 2008b) ¹⁹. Finalement, le MDDEP a aussi un rôle à jouer par le biais de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui stipule que l'on doit obtenir un certificat d'autorisation (CA) du ministère préalablement à la réalisation de travaux susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement²⁰.

La question agricole relève principalement du gouvernement provincial et de ses programmes²¹. Un des plus importants étant le programme Prime-Vert qui intègre l'ensemble des activités d'accompagnement et de soutien à l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales (Québec, 2009). Le support technique semble toutefois être progressivement délaissé au profit des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE)²² qui assistent les agriculteurs et offrent différents services, notamment en ce qui a trait à la protection des cours d'eau (caractérisation, plan d'aménagement de bandes riveraines, etc.). Le principe d'écoconditionnalité qui lie l'aide financière accordée aux agriculteurs au respect de la réglementation environnementale est peu à peu intégré aux différents programmes gouvernementaux. Ce système paraît intéressant pour autant que l'on s'assure que les conditions requises chez l'exploitant agricole soient réellement efficaces. Par exemple, depuis 2007, pour avoir droit au remboursement de taxes foncières, les producteurs agricoles doivent faire la preuve qu'ils ont fourni un bilan de phosphore au MDDEP attestant qu'il n'y a pas surfertilisation. Or, ce bilan de phosphore ne tient compte que de la capacité de

¹⁸ www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_regl_impl.asp

¹⁹ Cette méthode consiste à nettoyer le fond du fossé et à conserver les deux tiers supérieurs de la végétation sur les côtés. Elle permet d'économiser temps et argent (3 fois plus rapide que la méthode traditionnelle) et elle limite l'érosion dans les fossés routiers (10 fois moins d'érosion). Depuis 2002, la méthode du tiers inférieur est une norme obligatoire sur le réseau routier provincial (RAPPEL, 2008b).

²⁰ www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/certif/index.htm

²¹ Les municipalités ont toutefois la responsabilité de l'application de certaines normes propres au monde agricole (comme le maintien d'une bande riveraine de 3 mètres) et l'encadrement des interventions sur les rives et le littoral (à l'exception des fossés agricoles). Ils peuvent aussi règlementer si des activités agricoles menacent une source d'eau potable (www.mamrot.gouv.qc.ca).

²² Les CCAE sont des regroupements de producteurs agricoles qui leur permettent l'accès à des professionnels en matière d'environnement. Subventionnés en partie par le MAPAQ, ils représentent 28 % des exploitations agricoles en 2008 (www.clubsconseils.org).

support des sols et non de celle des cours d'eau et des écosystèmes récepteurs (GRIL, 2009). S'il y a érosion importante ou lessivage du phosphore avant percolation, celui-ci est exporté vers les cours d'eau et améliore, paradoxalement, le bilan de l'agriculteur.

Lorsque les résidences du bassin versant ne sont pas rattachées à un système d'aqueduc, c'est à la municipalité d'assurer la conformité des installations septiques. Elle doit procéder à l'inspection et à la mise aux normes sur l'ensemble du territoire, et instaurer un système de contrôle de la fréquence des vidanges et d'entretien des fosses septiques. Les propriétaires de leur côté ont la responsabilité d'éviter l'utilisation des détergents phosphatés, de ne pas dépasser la capacité d'occupation des résidences, de ne pas endommager les conduits du système d'épuration, etc. (Québec, 2007b).

L'amélioration des pratiques en matière d'aménagement paysager peut également contribuer à préserver la qualité des eaux de surfaces. On fait donc appel aux résidents pour qu'ils recouvrent les sols exposés lors des travaux, qu'ils privilégient la plantation d'espèces indigènes (qui nécessitent moins d'entretien et qui résistent mieux aux insectes et aux maladies), qu'ils remplacent la pelouse par une composition d'arbres, de légumes et de plantes couvre-sol et qu'ils évitent d'utiliser des engrais et pesticides dans la bande riveraine (Québec, 2007b). En ce qui a trait à ce dernier point, notons que certaines municipalités ont entrepris de réglementer et d'interdire l'utilisation d'engrais et de pesticide dans la bande riveraine²³.

La qualité des eaux de baignade est supervisée par le MDDEP et les Directions régionales de santé publique. Dans le cas des proliférations de cyanobactéries, le MDDEP répond aux alertes des municipalités ou des citoyens. Le ministère échantillonne et analyse les fleurs d'eau et s'il y a lieu, il contacte les Directions régionales de santé publique. Celles-ci émettent alors des avis à la population. Ces avis visent essentiellement à sensibiliser sur les usages de l'eau à éviter et sur les risques pour la santé associés aux cyanobactéries et à leurs toxines (Blais, 2006). La figure 1.2 illustre ce processus.

²³ Les municipalités de Québec, Lantier, Rouyn-Noranda, Val-des-Monts, Mont-Tremblant sont quelques exemples.

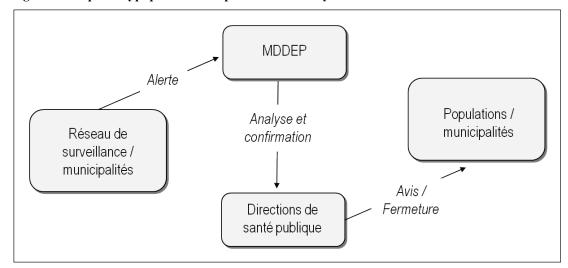


Figure 1.2 Réponse typique en cas de prolifération de cyanobactéries

Un besoin de concertation à l'échelle des lacs

La gestion et la protection des lacs impliquent plusieurs acteurs et secteurs d'activités. Nous l'avons vue au premier chapitre, la Politique nationale de l'eau (PNE) a reconnu cette réalité en instaurant une gestion concertée de l'eau et par la mise en place des structures participatives. Cette politique a toutefois été planifiée et implantée à l'échelle des grands bassins hydrographiques sans prévoir de véritable structure à l'échelle d'un sous-bassin versant comme celui du lac Bromont. Or, les enjeux d'une grande rivière et d'un lac, s'ils peuvent être reliés, ne mobilisent pas pour autant les mêmes intérêts, préoccupations et acteurs. Cette absence d'espace formel de participation n'a toutefois pas empêché plusieurs communautés lacustres d'organiser une réponse à leur problématique, comme le rappelle le bilan du premier Forum national sur les lacs :

Ce sont principalement les groupes environnementaux ainsi que les regroupements de citoyens et de riverains qui assument présentement le leadership en ce domaine bien que l'application des lois, règlements et pratiques relève principalement des autorités municipales et provinciales (RNCREQ, 2008).

Toutefois, pour espérer restaurer ou préserver la santé des lacs à long terme, il faut sans doute souhaiter que l'action des groupes citoyens s'étende aux autres secteurs concernés.

1.2.2 Le cas étudié

Caractéristiques du lac Bromont et son bassin versant

Le lac Bromont est situé en Montérégie sur le territoire de la municipalité de Bromont (voir Figure 1.3). Une partie de son bassin versant est toutefois comprise à l'intérieur du territoire de la municipalité de Lac-Brome (voir Figure 1.4). C'est un lac de tête appartenant au réseau hydrographique de la rivière Yamaska. Il est de petite taille (0,46 km²) et peu profond (au maximum 7,2 mètres), ce qui le rend vulnérable à l'envasement et à l'eutrophisation prématurée. À l'inverse, le taux de renouvellement élevé de son eau (quatre fois par année) lui est potentiellement bénéfique à cet égard. Côté topographique, la présence de pentes jugées « sensibles » sur les deux tiers de son territoire, de dépôts meubles et de terres cultivées, prédispose le bassin versant aux phénomènes d'érosion (RAPPEL, 2008a ; Tourangeau, 1991).



Figure 1.3 Localisation du lac Bromont

Les principales activités dans le bassin versant

Le bassin versant est majoritairement forestier. Les secteurs résidentiels, récréatifs et agricoles couvrent également des superficies importantes (voir Figure 1.5). Le secteur résidentiel se subdivise selon la densité du lotissement (densément loti au nord-ouest et à l'est du lac et moins dans les zones de fortes pentes). Nous avons tenté d'obtenir l'historique du

Bassin versant du lac Bromont Plans d'eau Limites municipales Cours d'eau **Bromont** Lac Bromont Lac-Brome Source des données: Réseau hydrographique: BDTQ et BDTA, 2000 et 2001; MRNF, 2009; limites municipales: SDA, 2000; limites de sous-bassin: CEHQ, 2007 0 0,25 0,5 **OBV YAMASKA** 1:33 000

Figure 1.4 Limites du bassin versant du lac Bromont (gracieuseté de l'OBV Yamaska)

développement domiciliaire dans le bassin versant, mais ces informations seraient difficiles à compiler à partir des bases de données municipales (Ville de Bromont, communication personnelle, 12 mars 2008).

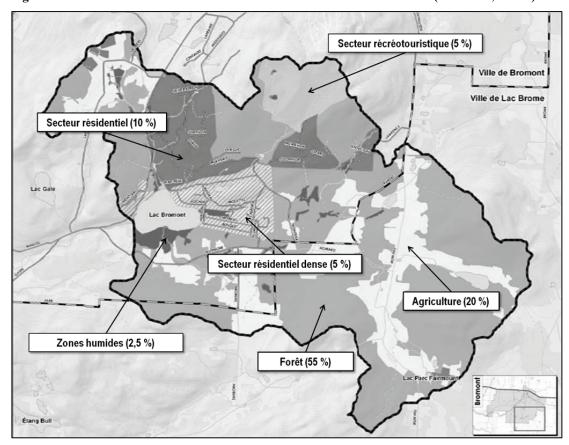


Figure 1.5 Utilisation du sol dans le bassin versant - % de la surface totale (RAPPEL, 2008a)

Il n'existe pas non plus de données sociodémographiques de la population du bassin versant. Un sondage que nous avons réalisé dans le cadre du présent projet de recherche a révélé quelques informations que nous présentons ici (la méthodologie du sondage est décrite à l'article 1.7.2 et les résultats complets sont présentés à l'Appendice A).

Tout d'abord, selon les listes d'adresses récupérées dans le cadre de la distribution du sondage, un peu moins de trois cents foyers habitent le bassin versant (environ 220 à Bromont et 75 à Lac-Brome). Parmi les répondants (145) du même sondage :

- environ 70 % des ménages déclare que la résidence possédée dans le bassin versant est leur principale;
- environ la moitié habite en bordure du lac ou d'un cours d'eau;
- et quelque 40 % disent avoir pratiqué une activité récréative au lac ou dans un de ses ruisseaux au cours des 12 derniers mois (baignade, canot, kayak, planche à voile, pêche, etc.).

Parmi les principales infrastructures récréatives du bassin versant, on compte deux plages, l'une privée et l'autre municipale, desservant une clientèle essentiellement locale (ACBVLB, communication personnelle, 10 novembre 2007). Des quais flottants à la plage privée sont installés pour la période estivale (les moteurs à essence sont toutefois interdits). On retrouve également des pistes de ski alpin, un camping et des sentiers aménagés pour des sports non motorisés (équitation, randonnée pédestre, ski de fond, vélo de montagne, etc.). Le secteur agricole dans le bassin versant est représenté par onze fermes dont les productions principales sont : le bovin de boucherie (3), l'acériculture (2), les ovins (2), les chevaux (2), le lait (1) et la culture serricole (1). Pour la majorité, le deuxième revenu est l'acériculture et il faut mentionner que lorsqu'il y a animaux, il y a fourrage récolté. Les productions sont décrites, pour l'essentiel, davantage comme extensives qu'intensives (MAPAQ, communication personnelle, 5 octobre 2009).

L'histoire récente du lac

Dans les années 1950, un premier barrage est installé au lac Bromont, alors appelé Étang Tétreault. Celui-ci élève le niveau de l'eau pour la Ville de Cowansville qui prévoit en faire une source d'eau potable. Des résidences sont alors déplacées et plusieurs murets de pierres visibles autour du lac aujourd'hui sont construits à cette époque. Dans les années 1960-1970, les installations septiques des riverains sont déficientes et les analyses montrent des taux bactériologiques dangereux pour la baignade. Les algues et les plantes aquatiques sont très voyantes et incommodantes. Dans les 1980, l'interdiction des bateaux à moteur, l'amélioration des installations septiques et la diminution du cheptel d'animaux dans le bassin versant contribuent à améliorer la qualité de l'eau et celle-ci redevient bonne. La fin des années 1980 et les années 1990 sont toutefois marquées par de nombreux litiges entre

citoyens autour du niveau d'eau et qui amèneront la construction d'un nouveau barrage en 1992 et sa modification en 1996 (Bromont, 1997). Avec l'urbanisation, le bassin versant du lac Bromont a vu son régime hydrique perturbé par l'aménagement d'étangs et de petits lacs artificiels, le drainage de zones humides, le déboisement, l'aménagement de fossés agricoles et routiers, etc. Notons que le territoire a parallèlement connu des hausses du volume des précipitations d'environ 20 % depuis 1950 (RAPPEL, 2008a). En 1999, la Ville de Bromont fait réaliser un plan de gestion (Champoux, 1999) afin de prolonger la vie du lac et d'y perpétuer les activités récréatives. On y observe que :

Le vieillissement prématuré du lac, l'érosion des cours d'eau de son bassin versant et sa contamination bactériologique par les installations septiques peu efficaces et les mauvaises pratiques agricoles mettent en péril son utilisation (p.3).

On reconnaît une problématique de pollution diffuse qui est abordée sous plusieurs aspects et des recommandations détaillées sont formulées. Celles-ci concernent principalement : les inondations, l'agriculture, les installations septiques, le développement domiciliaire, l'érosion des ruisseaux, des fossés et des berges du lac, la gestion du barrage, l'entretien des fossés, le recouvrement des sols mis à nu, le contrôle de l'érosion, l'information et la sensibilisation des citoyens, la révision des règlements et l'embauche d'une ressource pour assurer le suivi du plan de gestion.

Le lac aujourd'hui

L'écosystème du lac Bromont montre des signes d'eutrophisation « anthropique » (enrichissement accéléré par l'activité humaine) et des floraisons de cyanobactéries sont recensées au lac depuis 2005 (McMeekin, 2009 ; Québec, 2008). Selon les données récoltées dans le cadre du Réseau de Surveillance volontaire des lacs de villégiature (voir Figure 1.6) le lac Bromont est à « un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation » ou méso-eutrophe (Québec, 2008). Pour ralentir ce processus, le MDDEP recommande pour le lac Bromont :

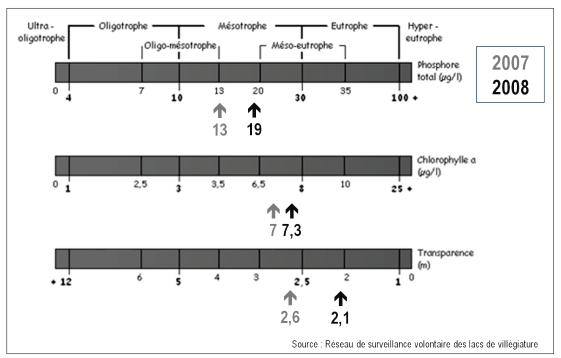
L'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela pourrait éviter une plus grande dégradation du lac et une perte supplémentaire d'usages (Québec, 2008, p.1).

Les données récoltées dans le cadre des études de l'UQAM en 2007-08 suggèrent que le lac accumule du phosphore (il en entre plus qu'il n'en ressort) et que les apports de chaque tributaire sont à peu près proportionnels au volume d'eau qu'ils apportent au lac (UQAM,

communication personnelle, 12 juin 2009). Le RAPPEL (2008a) a quant à lui procédé à un inventaire (avec photos et coordonnées GPS) de toutes les situations problématiques rencontrées le long des ruisseaux. Celles-ci incluent :

- le déboisement dans la bande riveraine;
- un important déboisement dans certains secteurs de fortes pentes;
- d'importants travaux de construction et d'aménagement apportant une charge considérable de sédiments au lac;
- des étangs artificiels dépourvus de bandes riveraines;
- des digues artificielles modifiant le régime hydrique;
- l'érosion des chemins, des fossés routiers et des talus des ponceaux;
- l'érosion de certaines portions de rives;
- l'accès du bétail au cours d'eau;
- la culture jusqu'aux abords des cours d'eau;
- et des débris ligneux entravant le passage de l'eau.

Figure 1.6 Trois indicateurs du niveau d'eutrophisation du lac Bromont



1.3 Stratégie de recherche et objectifs

Cette section présente la stratégie de recherche ainsi que les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous avons opté pour une stratégie de type *recherche-action* qui inclut des objectifs liés à l'acquisition et la production de connaissances, mais également à l'intervention sur le terrain de recherche et à la participation de partenaires locaux. Les caractéristiques de cette stratégie et nos objectifs sont décrits ci-après.

Une stratégie de recherche-action

Il existe une panoplie de définitions de la recherche-action (aussi appelée recherche intervention, recherche collaborative, recherche participative, *action science*, etc.) et comme Dolbec (2004) le souligne, la théorie inclut tout un éventail d'approches et de pratiques, chacune enracinée dans des postulats et des buts différents. Toutefois, elles ont en commun d'être participatives, ancrées dans l'expérience et orientées vers l'action. En recherche-action, la préoccupation du chercheur est indissociable des objectifs d'intervention. Il n'est pas qu'un observateur, il est aussi un participant, un collaborateur. Il s'agit de faciliter le processus de réflexion du milieu tout en gardant le recul nécessaire à l'observation et à la recherche (David, 2000). Contrairement à la recherche classique où une population est étudiée comme un objet et souvent réduite à une source d'information, la recherche participative tente d'aider la population étudiée à identifier et à analyser de manière critique ses problèmes et ses besoins, et à chercher des solutions aux problèmes qu'elle veut étudier et résoudre elle-même (Le Boterf, 1998).

Dolbec (2004) définit la recherche-action comme un « système d'activités humaines qui vise à faire émerger un processus collaboratif dans le but de produire un changement dans le monde réel » (p. 527). Selon lui, la recherche-action a une triple finalité. Contrairement aux processus traditionnels de recherche qui s'intéresse presque exclusivement à la production de savoir et de connaissance, la recherche-action poursuit simultanément trois objectifs qui doivent être gérés de façon concomitante : la recherche, l'action et la formation (voir la Figure 1.7). Ces finalités ont évidemment des répercussions sur nos choix méthodologiques. Étant donné le contexte particulier et la spécificité de chaque réponse des communautés à la

problématique des cyanobactéries, il a été jugé préférable d'opter pour une étude de type monographique, étudiant en profondeur un seul cas. Cette démarche est d'ailleurs cohérente avec la nature exploratoire, empirique et inductive de la recherche-action.

Figure 1.7 La triple finalité de la recherche-action d'après Dolbec (2004)



Objectifs

Les objectifs de l'étude sont regroupés selon le modèle de Dolbec et sont présentés dans le Tableau 1.1. Dans la dimension *recherche*, nous nous sommes fixé pour buts de bien comprendre le contexte dans lequel nous intervenions, aussi bien à l'échelle locale que supralocale. Ce contexte a déjà été présenté dans la section 1.2. Dans un deuxième temps, nous nous sommes donné pour objectif de caractériser la réponse des acteurs locaux à la problématique. C'est sur cette analyse que se fonde notre intervention (présentée au Chapitre III). Celle-ci vise en premier lieu, à établir un lien de confiance avec les partenaires locaux et à mettre à contribution les connaissances produites à la résolution de la problématique. La dimension *action* de l'étude vise également et surtout, à faciliter la prise de conscience et la prise en charge commune de la problématique, et à accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration de pistes de solutions. Le volet *formation* a pour objectifs de faciliter l'apprentissage de la concertation et l'appropriation du processus par les participants. On cherche également à tirer de l'expérience une démarche pratique et exportable pour les futurs chercheurs et praticiens intéressés (cette démarche est présentée au Chapitre II).

Tableau 1.1 Objectifs de la recherche selon la triple finalité de la recherche-action

RECHERCHE	ACTION	FORMATION
Contextualiser et délimiter la problématique du lac Bromont • Identifier les préoccupations et les enjeux locaux • Étudier les dimensions sociale, politique et historique de la problématique et les intégrer aux éléments biophysiques Caractériser l'action collective locale	Établir un lien de confiance avec les acteurs locaux Mettre les données recueillies lors de la recherche au service de l'action locale Faciliter la prise de conscience et la prise en charge commune de la problématique	Faciliter l'apprentissage de la concertation chez les acteurs locaux et l'appropriation du processus Dériver de l'expérience une démarche pratique et exportable pour l'accompagnement de la concertation
Comprendre comment s'organise la réponse locale à la problématique du lac Bromont Identifier les acteurs et les types de discours mobilisés par ceux-ci Déterminer les facteurs internes et externes susceptibles de faciliter, ou de faire obstacle, à l'action collective	Susciter un regard critique, accompagner l'élaboration de pistes de solutions par les acteurs locaux	

1.4 Cadre conceptuel

1.4.1 Posture épistémologique et théorique

Une étude qui s'additionne d'une intervention implique une posture distincte de la recherche traditionnelle. Dans cette optique, nous adhérons aux cinq principes épistémologiques de la recherche-action tels que présentés par David (2000) :

- Le principe de rationalité accrue indique que le chercheur intervenant doit favoriser une meilleure adéquation entre la connaissance des faits et les rapports qu'ils rendent possibles entre les acteurs. Il s'agit non pas seulement de mettre en place un dialogue ou d'apporter de l'extérieur des connaissances d'expert, mais de penser la mise en relations des deux.
- Le *principe d'inachèvement* spécifie qu'il est impossible d'identifier à l'avance le chemin et les résultats d'une recherche intervention. Le but étant de générer des connaissances nouvelles de nature à faire évoluer l'action collective.

- Le *principe de scientificité* correspond à l'idéal de vérité. Il est la conséquence méthodologique du principe de rationalité accrue : le chercheur doit avoir en permanence une attitude critique par rapport aux faits. Le chercheur n'est pas « l'expert des experts » et doit vérifier la validité des savoirs mobilisés au cours de l'intervention, que ces savoirs soient d'ordre technique ou d'ordre sociologique.
- Le *principe d'isonomie* indique que l'effort de compréhension doit s'appliquer également à tous les acteurs concernés. L'intervention elle-même doit donc se traduire concrètement par la mise en place d'occasions d'échanges entre acteurs qui respecte à la fois la recherche de vérité et de démocratie²⁴.
- Le principe des deux niveaux d'interaction indique que l'intervention amène la construction de nouvelles relations entre acteurs qui influent sur la connaissance commune produite. Les connaissances produites par le chercheur ont à leur tour une fonction activatrice qui stimule la prise de conscience, la remise en question et la formulation de points de vue.

Cette base épistémologique est issue des sciences de la gestion. Notre démarche mobilise également des théories propres à la sociologie des organisations. Nous nous inspirons plus particulièrement des travaux d'Amblard et *al.* (2005) qui avec la *sociologie des logiques d'action*, adopte un pluralisme théorique combinant une diversité d'écoles normalement mutuellement exclusives. Ils suggèrent qu'un métissage des paradigmes est souvent approprié dans le contexte d'une intervention sociologique. En effet, ce pluralisme nous parait permettre un rééquilibrage méthodologique plus aisé vers les dimensions d'intervention et de formation de notre stratégie de recherche (plus que ne l'aurait permis, par exemple, l'adhésion à un courant sociologique unique). Notre approche est d'ailleurs largement inspirée de la méthodologie de la sociologie des logiques d'action proposée par les auteurs au chapitre quatre de leur ouvrage.

_

²⁴ Nous adhérons que partiellement à ce principe. L'isonomie pure place le chercheur au centre d'une action collective qui devrait être vraie, juste et démocratique. Ceci nous paraît quelque peu idéaliste et inconfortable dans la pratique. Nous préférons réduire considérablement cette assertion en indiquant que le chercheur doit expliciter la nature de son implication auprès de tous les acteurs, démonter un retrait de soi, de la transparence et un pragmatisme dans l'intervention. Il doit évidemment rechercher à contribuer positivement et sans favoriser le faux ou l'injuste, ce qui renvoie aux principes éthiques à la base de toute recherche.

Parmi les théories mobilisées dans le cadre de notre démarche, il y a d'abord celle de Michel Crozier qui postule que l'organisation (l'action collective locale dans notre cas) est un construit social, que l'acteur est relativement libre et pas totalement contraint par l'organisation, que les objectifs de l'organisation et des individus se recouvrent, mais pas totalement et en dernier lieu, que la rationalité de l'acteur est limitée, simplifiée et approximative (Crozier et Friedberg, 1977, 1995). Comme Amblard et al. (2005), nous proposons une analyse appuyée sur la typologie de Boltanski et Thévenot (1991) que nous avons adaptée à notre contexte²⁵. Nous empruntons à la sociologie de la traduction comme le fait Beuret (2006) en reconnaissant que l'action collective est un réseau d'acteurs et d'actants²⁶ en intermédiation. Finalement, nous adhérons aux trois niveaux de relecture de la coopération proposés par Amblard et al. (2005). D'abord, il ne peut y avoir de coopération que si chaque acteur dans l'organisation a le sentiment que les responsabilités sont partagées de manière équitable. La coopération ne se décrète pas plus qu'elle ne s'impose. Un autre niveau de lecture présente la coopération comme réponse à l'incertitude ambiante et déterminante de notre capacité à produire des innovations sociales. La troisième relecture du thème de la coopération propose la gestion par projet pour renforcer la confiance des acteurs et devant l'incertitude, faire converger les efforts.

1.4.2 Concepts-clés

L'action collective

L'action collective peut être définie de plusieurs manières. Dans une perspective sociologique axée sur les mouvements sociaux, elle désigne surtout des formes de mobilisation sociale autour d'un objectif, d'une revendication. Dans une perspective de l'action organisée, elle vise plutôt la production de règles, par un jeu de négociation et de délégation, qui vont conduire à une hiérarchie organisationnelle (Mormont, 2009). Notre vision de l'action collective est plus près de la définition suivante : « toute action qui nécessite la coordination entre plusieurs agents en vue d'atteindre un objectif commun [...] elle découle de la mobilisation d'un ensemble de personnes qui prend conscience de leur

²⁵ La typologie de Boltanski et Thévenot a été construite à l'origine pour représenter le paysage des justifications observées en France à la fin des années 1980.

²⁶ Des éléments non humains comme une connaissance scientifique particulière, une réalité physique ou un événement, par exemple.

intérêt commun et de leur avantage à le défendre ou à le faire progresser » (Froger et Meral, 2002, p. 15). Cette définition met une emphase supplémentaire sur la reconnaissance et la progression d'un intérêt commun. Cette proposition nous apparaît en parfaite adéquation avec la construction collective de solutions telle que recherchée dans le cadre d'un projet concerté.

Dans ce mémoire, nous formons l'expression *action collective locale* pour délimiter la réponse d'un ensemble d'acteurs à une problématique locale. Ce groupe d'acteurs n'est pas fermé géographiquement et peut inclure tout individu concerné par la problématique du lac Bromont

La concertation

Les interprétations quant à ce concept sont multiples et une certaine confusion règne parce qu'on tend à employer l'expression pour désigner aussi bien des efforts allant de la consultation à la négociation. Même si en pratique un effort de concertation peut effectivement inclure des moments apparentés à une consultation ou des éléments négociés, nous préférons néanmoins éviter le mélange des genres en adoptant une définition précise, celle de Beuret (2006) :

La concertation se base sur un dialogue horizontal entre les participants dont l'objectif est la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble. Il n'y a pas obligatoirement de partage des pouvoirs de décision entre les participants et la décision n'est pas l'objectif premier de la concertation, dont l'intérêt premier réside avant tout dans le fait de construire ensemble des objets communs (p.71).

La concertation sous-entend:

- Une définition collective du problème et des enjeux : les questions à l'origine d'une concertation ne sont pas fixées et sont sujettes au dialogue contrairement à la consultation où c'est celui qui consulte qui délimite l'espace de discussion.
- Une construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs : les participants d'une concertation élaborent par le biais d'échanges et de débats une vision partagée à partir de laquelle peuvent être construits des objectifs et des propositions d'action.

- Des échanges horizontaux : le fait de se concerter n'élimine pas les différents niveaux de pouvoirs et rapports de force entre les participants, mais permet néanmoins d'aplanir le terrain des échanges.
- Une participation active et volontaire: la « table rase » qui caractérise le début d'une
 concertation implique une participation active des acteurs dans l'élaboration du
 contenu des échanges. Un participant peut donc difficilement être passif et doit
 démontrer un intérêt pour la démarche, son objet et sa finalité.
- Une approche souvent ascendante: contrairement à la consultation qui est à l'initiative du décideur, la concertation émerge régulièrement du milieu de façon autonome. Il est possible pour le décideur public (ou autre) d'organiser et de faciliter une concertation, mais celle-ci peut difficilement être forcée ou imposée aux acteurs.

Afin de bien situer la concertation parmi d'autres formes d'interactions, nous proposons à la Figure 1.8 une typologie élaborée d'après les travaux de Beuret (2006) et Fortier (2009).

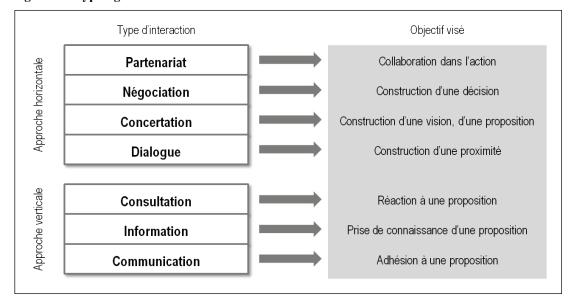


Figure 1.8 Typologie des interactions

Le projet concerté

Le projet concerté est entendu comme un effort de délibération délimité dans le temps et l'espace, réunissant un certain nombre d'acteurs, et ayant une structure et un objectif

explicite. Il est entendu comme un processus qui ne doit pas se limiter dans les faits à un « lieu » (table, comité, etc.) ou à un « climat d'échange ». Il adopte les principes de la concertation énumérés précédemment, mais peut également inclure certains éléments qui relèvent habituellement de la consultation, de la négociation ou du partenariat.

Dans le cadre de notre projet de recherche, la concertation est envisagée d'abord comme un projet ponctuel, un outil de gestion et non obligatoirement comme un lieu physique et permanent (ex. : table de concertation). Elle est également entendue comme une culture, un réflexe et une compétence collective qui se développe au fil des expériences. La concertation s'apprend plus qu'elle ne s'instaure. Pragmatique, la démarche que nous proposons en ce sens n'a pas de visée démocratique. Elle cherche à développer une dynamique de délibération apte à produire de meilleures solutions aux problèmes d'environnement par l'intégration au processus de réflexion d'une pluralité d'enjeux et d'acteurs. La représentativité est recherchée dans le but premier de produire des accords viables et adaptés aux réalités locales.

1.5 Rôle du chercheur

1.5.1 Principes fondamentaux

Des principes fondamentaux ont guidé notre démarche d'accompagnement et modulé la portée de l'intervention du chercheur. Ils sont présentés ici afin de situer plus clairement notre rôle d'accompagnement.

Faciliter la prise en main de la problématique

En tant qu'accompagnateur, on suit la progression de l'action collective depuis les lignes de côté. De l'extérieur, on fournit une structure et un appui, on conseille, on traduit et on facilite le passage de certaines étapes. La présence de leadership à l'interne et l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux demeurent toutefois essentielles au succès de l'entreprise.

Encourager l'accord et non le désaccord

L'action d'interroger, de décrire une controverse environnementale et d'accompagner une action collective est certainement une opération délicate qui demande du doigté si on ne veut pas exacerber inutilement des situations de conflits. Il ne s'agit pas non plus de rechercher le consensus au prix d'éviter toute discussion difficile. Au contraire, dans un cadre structuré d'échanges, les divergences de point de vue sont exprimées, explicitées et intégrées positivement à la réflexion diminuant ainsi le risque de dérive et consolidant la construction collective de solutions.

Conserver une vue d'ensemble, une distance

Le projet concerté structure l'action collective, lui donne des objectifs, canalise des ressources et favorise l'obtention de résultats. Mais on n'agit pas en vase clos. Il importe de conserver une certaine perspective et une compréhension du contexte et des systèmes dans lequel on évolue. On s'assure ainsi que les décisions et interventions sont menées au bénéfice de l'ensemble et non à l'avantage exclusif du projet et de ses protagonistes.

1.5.2 Les rôles de l'accompagnateur

Tout au long du projet, le chercheur a agi en tant qu'intervenant externe. Il a été à la fois, coordonnateur du processus, facilitateur, animateur et traducteur. Les différentes tâches et impératifs liés à ces rôles sont présentés ci-après.

Coordination du processus et assemblage du réseau

L'intervenant externe doit rester au fait des développements locaux et ajuster les différentes étapes de la démarche en fonction des évolutions de l'action collective. Il coordonne chaque phase du projet, mais veille néanmoins à l'appropriation du processus par les acteurs-clés de la problématique. Il est également possible qu'à l'échelle sociopolitique et territoriale de la problématique, il n'existe pas de réseaux horizontaux pertinents sur lequel asseoir la démarche de concertation. Il faut alors procéder à l'assemblage du réseau. Il s'agit ici de mobiliser les réseaux des partenaires initiaux du projet et d'identifier ensuite les organisations et les porte-paroles susceptibles de jouer un rôle important ou de servir d'intermédiaires vers

d'autres groupes. En fonction du mandat, l'accompagnateur peut être appelé à jouer un rôle plus ou moins important dans cette mise en réseau qui se construit progressivement tout au long de la démarche.

Traduction, facilitation, animation et conciliation

La concertation implique des données de toutes sortes qui doivent être traduites en information pertinente pour la construction collective de solutions. Beuret (2006) identifie trois types de traductions: la traduction scientifique, la traduction croisée et la traduction opérationnelle et organisationnelle. Les trois types de traductions s'enchaînent dans un cycle continu tel qu'illustré à la Figure 1.9.

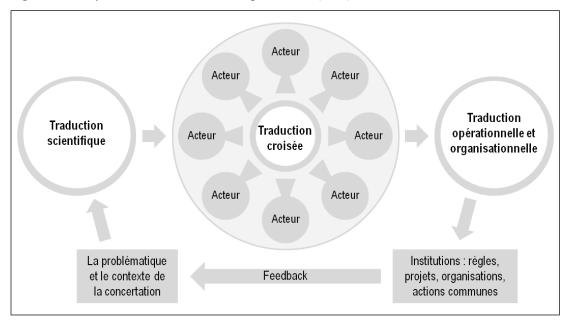


Figure 1.9 Le cycle de la traduction décrit par Beuret (2006).

La traduction scientifique vise d'abord à « faire parler » le milieu physique à l'aide des expertises pertinentes à la problématique. Par la vulgarisation, on apporte aux acteurs de nouvelles clés pour comprendre leur environnement, leur milieu social ainsi que les interactions homme-nature. Avec l'explicitation de son contexte, on situe mieux la controverse actuelle et par la prospective, on rend compréhensible ce qui pourrait arriver en

fonction des actions entreprises. Bref, la traduction scientifique permet d'accompagner les acteurs dans une lecture et un apprentissage commun de leur réalité. La traduction croisée vise à structurer les échanges entre acteurs. Elle donne à tous l'accès à l'espace de dialogue et facilite la légitimation des acteurs entre eux. Elle rend compréhensibles les positions des uns aux yeux des autres. Elle encourage la construction d'un langage commun et la conciliation des positions vers l'élaboration d'un accord. Finalement, la traduction opérationnelle et organisationnelle vise à faciliter la transformation des idées discutées en atelier en choix et en solutions et la transformation de ceux-ci en plan d'action, en projets, en mesures concrètes, etc.

L'ampleur des traductions à effectuer lors d'un accompagnement varie évidemment en fonction du type et de la complexité de la problématique. À condition d'avoir les compétences de vulgarisation, d'animation et de gestion, Beuret (2006) recommande que ces traductions soient le fait du même intervenant ou du moins, d'une même équipe. D'avoir effectué la traduction scientifique rend crédible et aide la traduction croisée auprès des acteurs. De la même façon, d'avoir procédé à la traduction croisée et assisté à la construction du compromis facilite sa formalisation et son opérationnalisation. Dans tous les cas, il ne faut pas hésiter à mobiliser les ressources nécessaires, car ces traductions, souvent négligées, sont essentielles au succès de la concertation.

1.6 Méthodologie

Si la démarche est toujours planifiée et organisée, la plupart des tenants de la rechercheaction insistent pour ne pas s'emprisonner dans une méthodologie trop rigide afin de pouvoir
s'adapter aux aléas du terrain de recherche (Dolbec, 2004). Beuret (2006) rappelle qu'en
matière de concertation, « rien n'est défini au départ, ni les objets, ni les catégories
d'acteurs » (p. 34). Il y a toujours des incontournables, mais autour d'eux, de nouveaux
objets, acteurs et espaces, émergent ou sont délaissés de telle manière qu'on ne peut délimiter
la concertation une fois pour toutes. Ainsi même si notre démarche incluait au départ les
phases typiques de planification, de collecte d'informations, d'intervention et de réflexion,
celles-ci ont évolué tout au long de notre expérience au lac Bromont. Plutôt que d'en

présenter toutes les itérations, nous proposons au Chapitre II, une version *ex post* de notre méthodologie. Celle-ci reflète fidèlement nos apprentissages et nos expériences sur le terrain. De plus, cette *démarche pratique* se veut suffisamment flexible et accessible pour inspirer des efforts futurs de concertation, en concordance avec la dimension *Formation* de la recherche-action. Le Chapitre II ne détaille toutefois pas les différentes cueillettes de données qu'a occasionnées notre projet de recherche. Nous les décrivons ci-dessous et spécifions que les méthodologies relatives au sondage, aux entrevues individuelles et aux ateliers de concertation ont été élaborées en collaboration avec les partenaires locaux.

1.7 Collecte de données

1.7.1 Activités d'immersion

Les activités d'immersion n'ont pas pour but la cueillette de données objectives. Elles servent plutôt à affûter le regard et l'instinct du chercheur, à le familiariser avec la problématique, à lui faire prendre conscience de ses propres biais et à tisser des liens avec le milieu. Les principales activités d'immersion menées dans le cadre de notre projet incluent : une tournée au porte-à-porte dans le bassin versant, des rencontres formelles et informelles, des formations spécialisées, la présence aux assemblées annuelles et aux assemblées publiques, ainsi que la participation à diverses occasions d'apprentissage et d'échange (conférences, colloques, forums, symposium et congrès).

1.7.2 Enquête auprès des ménages du bassin versant du lac Bromont

En août 2007, deux cent soixante-treize questionnaires papier sont distribués au porte-à-porte dans chaque foyer du bassin versant du lac Bromont. En plus de favoriser un taux de réponse généralement plus élevé (Blais et Durand, 2004), le dépôt en main propre des questionnaires est une opportunité unique d'immersion et l'occasion d'expliciter aux répondants la nature et les visées du projet. Le questionnaire comporte une quarantaine de questions et sousquestions portant sur les préoccupations, la connaissance de la problématique, la connaissance de la réglementation, le niveau de satisfaction envers la réglementation, les

positions des répondants quant à certaines pistes de solutions, etc. Il est anonyme et disponible en version anglaise. Au total, 145 des 273 ménages ont retourné par voie postale leur questionnaire complété pour un taux de réponse de 53 % et une marge d'erreur de 5,6 % 19 fois sur 20. Les données récoltées sont traitées et analysées statistiquement à l'aide du logiciel SPSS. L'ensemble des questions et les résultats retenus dans le cadre de ce projet de recherche sont présentés à l'Appendice A. Les questionnaires anglais et français sont disponibles à l'Appendice B.

Échantillon et taux de réponse

Tous les propriétaires du bassin versant ont reçu un questionnaire à raison d'un par foyer (les couples ont été invités à remplir le questionnaire conjointement). La population sondée possède la caractéristique commune d'être propriétaire d'une résidence dans le bassin versant du lac Bromont. Les données et les résultats recueillis auprès des répondants ne peuvent donc être généralisés qu'à cette population (et non à celle de l'ensemble du Québec, par exemple). En termes statistiques, il s'agit d'un échantillon de type *raisonné* souvent utilisé en sociologie (Durand, 2002).

La liste des propriétaires du bassin versant a été construite à partir de celles fournies par les municipalités du lac Brome et de Bromont. Les locataires ont été exclus parce que plusieurs des items de l'enquête leur auraient été moins pertinents. Notamment les questions sur l'aménagement et la protection des berges, l'abattage d'arbre ou l'entretien des fosses septiques qui sont des éléments centraux de la problématique des cyanobactéries et qui sont généralement associés aux responsabilités des propriétaires.

Notre enquête est également ce qu'on appelle un *sondage sur échantillon exhaustif* (SURISTAT, 2007). Intermédiaire entre recensement pur et sondage pur, un sondage devient *exhaustif* lorsque la taille de l'échantillon est supérieure à 1/7 (environ 15 %) de la taille de la population mère. Durand (2002) parle plutôt d'échantillon sur population *finie* lorsque le rapport est supérieur à 5 %. Notre échantillon est donc largement au-dessus de ces deux rapports avec un taux de réponse d'environ 53 %.

Représentatitivité

Un échantillon doit idéalement comprendre tous les membres de la population à représenter. Si l'on veut être en mesure de postuler que l'échantillon est représentatif, il faut postuler que les non-répondants ne se distinguent pas des personnes qui ont répondu. En pratique, ce postulat est difficilement vérifiable. Par contre, il est à noter que plus la proportion de personnes non rejointes est faible, plus l'impact d'une éventuelle différentiation est minimisé. Cette situation explique l'insistance mise sur le taux de réponse afin de réduire un possible biais dans l'échantillon (Durand, 2002). C'est pour accroître ce taux de réponse, et donc la représentativité du sondage, que nous avons distribué les questionnaires au porte-à-porte (nous espérions que cette approche, qui permet d'introduire l'enquête et ses objectifs de manière beaucoup plus personnelle qu'un simple envoi postal, engendrerait plus de réponses). Nous avons également adopté d'autres stratégies allant dans ce sens comme la remise de questionnaires en anglais et en français, ainsi qu'une distribution effectuée sur différentes périodes de la semaine (afin de rejoindre les résidents de fin de semaine).

D'autres méthodes accordent moins d'importance au taux de réponse en échantillonnant selon des quotas basés sur des caractéristiques comme le sexe, le niveau d'étude, le groupe d'âge, afin qu'elles correspondent à celles observées dans la population. Ces sondages par quotas espèrent ainsi pouvoir prétendre à une certaine représentativité (Durand, 2002). Or, cette approche n'aurait pu être utilisée dans notre cas, car il n'existe aucun portrait sociodémographique de la population du bassin versant avec lequel aurait pu être comparé notre échantillon.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons minimalement conclure que les résultats recueillis représentent l'opinion et les positions de 53 % des foyers propriétaire du bassin versant, soit ceux qui ont répondu au sondage. Et si rien ne nous permet de conclure à la représentativité du sondage, rien n'indique qu'il ne soit pas représentatif non plus. Dans le cadre d'un sondage portant sur les cyanobactéries au lac Bromont, il aurait été possible de s'attendre à ce que l'intérêt pour la problématique de certains sous-groupes (comme les membres de l'association de protection du lac) les ait amenés à être surreprésentés parmi les répondants et ainsi biaiser possiblement les résultats. D'autres groupes hypothétiquement moins intéressés

comme ceux habitant sur le territoire de la municipalité de Lac-Brome (aucune des rives du lac n'est située sur leur territoire et très peu d'entre eux utilisent le lac) auraient pu être sous-représentés.

Les données du sondage ne permettent toutefois pas de conclure à l'hypothèse voulant que certains sous-groupes à priori intéressés aient pu orienter significativement les résultats du sondage. Il n'existe en effet aucune différence statistiquement significative (selon un test de chi carré) entre les proportions de foyers membres de l'association (ACBVLB) ayant répondu au sondage et ceux présents dans la population du bassin versant. Il en va de même pour les résidents de Lac-Brome (voir Tableau 1.2).

Tableau 1.2 Comparaison entre répondants du l'enquête et la population cible

	ACBVLB	Lac-Brome
% de la population cible	22 %	21 %
% des répondants	25 %	18 %

Marge d'erreur et seuil de confiance

Voici d'abord un rappel des définitions de seuil de confiance et de marge d'erreur selon Durand (2002) :

Seuil de confiance (α): La probabilité qu'un échantillon représente bien une population, étant données les lois des probabilités, se nomme le seuil de confiance.
 C'est la certitude que l'on a quant à la justesse des résultats. Le critère que l'on retient habituellement est de 95 %, c'est-à-dire que si on prend plusieurs échantillons d'une même population, 19 fois sur 20 (95 % des fois) l'échantillon constituera une représentation fidèle de cette population.

• *Marge d'erreur* (e%) : La marge d'erreur, c'est la précision du résultat obtenu étant donné le seuil de confiance que l'on est prêt à accepter.

Pour le calcul de notre marge d'erreur, nous avons opté pour un seuil de confiance de 95 %. Pour un sondage dont l'échantillon de répondants provient d'une population finie, le calcul de la marge d'erreur s'effectue à partir de la formule suivante (Durand, 2002)²⁷:

$$e\% = Z\alpha * \sqrt{\frac{p(1-p)}{n} * \frac{(N-n)}{(N-1)}} * 100$$

Selon ce calcul, la marge d'erreur générale (e%) de notre sondage est de 5,6 %. Cette marge d'erreur est calculée pour une proportion de réponses hypothétiques de 50 % (la marge d'erreur est a son maximum lorsqu'une proportion de réponses est à 50 % et diminue à mesure que la proportion s'approche de 0 % ou de 100 %). À titre d'exemple, pour une question où 50 % des répondants auraient inscrit « oui », cela signifierait que si nous reprenions 20 échantillons de la population la proportion ayant répondu « oui » serait de 50 % + ou -5,6 % (entre 44,4 % et 55,6 %) 19 fois sur 20.

Étant donné que le taux de réponse varie d'une question à l'autre, une marge d'erreur spécifique a été recalculée pour chaque item du questionnaire.

Profil des répondants

Les résultats présentés dans notre mémoire concernent l'ensemble des ménages ayant répondu au sondage. Quelques recoupements et sous-groupes ont également été formés lorsque la taille de l'échantillon le permettait. Ceci afin de comparer les réponses de ces segments à l'ensemble des répondants. Les sous-groupes ne sont pas mutuellement exclusifs. Chaque répondant peut donc faire partie d'un ou plusieurs sous-groupes à la fois. Pour des raisons pratiques, nous avons utilisé des appellations courtes pour identifier ces sous-groupes.

 $^{^{27}}$ Où Zα est la surface ѝ l'on retrouve 1 -α de la courbe normale (Z) et donc 1,96 lorsque le seuil de confiance accepté est de 95%, p est la proportion de réponses dont on estime la précision, n est la taille de l'échantillon, et N est la taille de la base de l'échantillon

Ces étiquettes peuvent être toutefois réductrices et nous vous encourageons à vous référer en tout temps aux définitions présentées au Tableau 1.3.

Il est à noter que les catégories âge et sexe ont été éliminées lors du traitement des données pour la raison évidente qu'il est question de ménages et non d'individus. À la demande des partenaires locaux du projet de recherche, le niveau d'éducation et les revenus familiaux n'ont pas été inclus dans le sondage. Dans tous les cas, ces données sociodémographiques auraient été beaucoup moins utiles en l'absence de données similaires et comparables pour la population du bassin versant.

Tableau 1.3 Les différents sous-groupes de répondants

Riverain 52 %	52 % des foyers répondants habitent sur un terrain en bordure d'un cours d'eau du bassin versant (ruisseau ou lac). 48 % ne réside pas en bordure d'un cours d'eau.
Lac-Brome 18 %	18 % habitent sur le territoire de la municipalité de Lac-Brome. 82 % habitent Bromont.
Rés5 ans 30 %	30 % demeurent dans la région depuis moins de 5 ans. 70 % y résident depuis 5 ans et plus.
Chalet 32 %	Pour 32 % des propriétaires du bassin versant, il s'agit d'une résidence secondaire. Pour 68 %, il s'agit de leur résidence principale.
Usager 40 %	40 % ont pratiqué une activité au lac ou à un de ses cours d'eau au moins une fois au cours de l'été 2007 (baignade, pêche, planche à voile, etc.). 60 % n'ont pas pratiqué d'activités.
ACBVLB 25 %	25 % sont membres de l'Association et 75 % ne le sont pas.
Famille 33 %	33 % ont un enfant de moins de 18 ans résident à la maison. 67 % n'ont pas d'enfant mineur à la maison.

Lecture des résultats

Afin de permettre une meilleure lisibilité, les résultats du sondage sont présentés sous forme de graphiques. Nous utilisons à la Figure 1.10 la première question du sondage portant sur la

notoriété de la problématique des cyanobactéries au lac Bromont pour illustrer les différents éléments présentés pour chaque graphique²⁸.

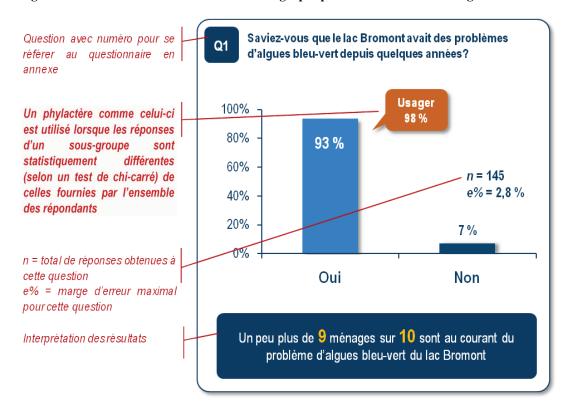


Figure 1.10 Les différentes informations des graphiques de résultats du sondage

1.7.3 Entrevues individuelles

Nous avons ensuite opté pour l'entrevue individuelle parce qu'elle permet d'accéder plus directement à l'univers de référence, à la rationalité subjective, aux motivations et aux intérêts de chaque acteur. Elle est également plus flexible, permet de s'adapter à l'expérience de l'interviewé et de toucher à des thèmes non considérés auparavant (Savoie-Zajc, 2004). Notre projet de recherche a recours à deux séries d'entretiens semi-dirigés. La première est réalisée de novembre 2007 à février 2008. L'objectif est de comprendre les perceptions, rôles

²⁸ Pour des raisons d'espaces et de lisibilité, certaines questions et choix de réponse ont pu être abrégés (voir Appendice B pour le questionnaire complet).

et responsabilités de chacun par rapport à la problématique, comprendre le contexte local et caractériser progressivement l'action collective. Ces entrevues ont également pour but de compléter et nuancer les informations obtenues par le biais du sondage.

Les partenaires initiaux du projet sont rencontrés en premier, puis par réseaux d'interconnaissances, les principaux acteurs de la problématique sont identifiés et interviewés à leur tour. Il s'agit ici d'un échantillonnage de type « boule de neige » très utile pour accéder au système d'action informel (Pires, 1997). Seize à dix-huit entrevues sont prévues au départ, mais la complexité du contexte a nécessité quelques additions. Vingt-quatre entretiens semi-dirigés sont finalement réalisés auprès d'acteurs provenant de tous les secteurs (résidentiel, agricole, municipale, associatif, récréotouristique, institutionnel, etc.). Les entrevues sont confidentielles et effectuées en personne (avec retranscription manuelle). Elles sont d'une durée moyenne de soixante minutes. La date et l'heure de l'entrevue sont déterminées à la convenance des interviewés. Le guide d'entretien est quant à lui adapté depuis le modèle développé pour l'analyse stratégique (Friedberg, 1988), et ce, en fonction de nos objectifs de recherche et de ceux des partenaires locaux (les guides d'entretiens pour les deux séries d'entretiens sont présentés à l'Appendice C).

La deuxième série d'entrevues est réalisée en décembre 2008 et a pour but de tracer avec les participants un bilan des événements et de l'action collective depuis deux ans. La première série de rencontres a permis de repérer les principaux protagonistes de l'action collective et ce sont ceux-là qui sont recontactés pour une deuxième entrevue. En tout, onze entretiens sont effectués. Neuf avec des acteurs-clés ayant déjà participé à la première série d'entretien et deux nouveaux participants qui ont été identifiés comme incontournables par les partenaires locaux. Ces entretiens sont d'une durée d'une heure, mais à la différence de la première série, ils sont réalisés par téléphone. Tous les participants aux entrevues ont signé un formulaire de consentement (voir Appendice D).

1.7.4 Ateliers de concertation

Il existe une multitude d'appellations pour désigner ce dernier outil de collecte de données (entretien de groupe, entretien en profondeur, entretien collectif, focalisé ou centré, groupe de discussion, focus group, groupe restreint, etc.). Il se traduit la plupart du temps par la mise en place d'un groupe de 6 à 12 personnes guidé par un animateur dont la visée est de recueillir des informations pertinentes sur un certain nombre de thèmes établis à l'avance (Boutin, 2007). Sa forme et ses objectifs varient selon les visées des chercheurs. Duchesne et Haegel (2005) identifient trois grands pôles concernant les usages scientifiques de l'entretien de groupe : l'observation, l'expérimentation et l'intervention. Le premier type, souvent associé à des travaux ethnographiques, cherche à observer la dynamique de groupe en recréant au possible les conditions naturelles de la conversation spontanée. Le niveau de formalisation et de standardisation y est moindre que pour les entretiens expérimentaux qui eux assument le caractère artificiel et construit de l'exercice. Pour ces derniers, une approche hypothéticodéductive est privilégiée tout comme la production de données relativement standardisées mesurables et comparables. La dernière catégorie, l'intervention sociologique, est souvent associée aux travaux issus de la recherche-action et se différencie de l'observation et de l'expérimentation par ses objectifs de changements sociaux. Au-delà de la récolte d'information et de la production de connaissance, ce dernier type de groupe se donne donc pour objectif d'agir sur la réalité sociale par un travail d'auto-analyse de la part des participants (facilité par l'animateur). Les ateliers de concertation s'inscrivent dans cette dernière catégorie parce qu'ils visent à réunir des acteurs locaux de différents horizons, susceptibles d'instaurer des changements et de contribuer à la construction collective d'une vision, d'objectifs et d'actions pour la protection et la mise en valeur du lac Bromont.

Un seul et même groupe est formé pour l'ensemble du processus. La majorité des participants sont recrutés parmi les acteurs interviewés précédemment. À ceux-ci s'ajoutent une ressource du MAPAQ et une autre du MDDEP, les deux ayant été déléguées depuis leurs bureaux régionaux. La constitution du groupe doit refléter toute la variété des usages, des intérêts et points de vue pertinents à la problématique du lac et de son bassin versant. Une diversité est sciemment recherchée afin d'enrichir le produit final, mais les ateliers s'intègrent dans le

cadre d'un projet précis qui ne prétend pas à une représentativité démocratique. Il est d'ailleurs spécifié au départ des ateliers que les opinions et idées recueillies auprès des participants n'engagent que leur propre expérience sans impliquer formellement le secteur d'activité duquel ils proviennent.

En plus d'assurer une diversité d'acteurs et d'intérêts, le recrutement tient également compte des critères suivants :

- le participant est majeur, peut s'exprimer en français et consent volontairement à participer;
- le participant ciblé apporte aux discussions une perspective jugée indispensable (de par son rôle, sa profession, sa position sociale ou son appartenance à une organisation ou à un secteur d'activité particulier)
- et le participant n'entretient pas d'animosité profonde ou de conflit ouvert avec un autre participant au point où la situation pourrait nuire au climat d'échange.

Un total de huit rencontres d'une durée de trois heures chacune sont élaborées, coordonnées et animées par le chercheur. Les activités prévues lors de chaque atelier s'inscrivent dans un processus continu où l'on bâtit sur les échanges de la séance précédente. Ces activités sont détaillées au Chapitre III. Les trois premiers ateliers cherchent d'abord à rapprocher les participants et à établir un langage commun. Ils se concluent par la construction collective d'une vision d'avenir pour le lac et son bassin versant. Les cinq rencontres suivantes visent l'élaboration d'un plan d'action concerté (celui-ci est présenté à l'Appendice E). L'activité de construction collective d'une vision partagée proposée lors des trois premiers ateliers s'inspire des « Vision Conferences » parfois utilisées dans le cadre de projet de rechercheaction (Valqui Vidal, 2004). Ces « Vision Conferences » incluent typiquement une phase où l'on stimule la divergence des idées suivie d'une autre où l'on facilite la convergence de celles jugées les plus prometteuses par le groupe. Notre approche emprunte également du concept de « backcasting » développé en gestion de l'environnement au début des années quatre-vingt (Robinson, 1982). À la différence du « forecasting » qui développe des modèles et scénarios prédictifs en valorisant leur plausibilité évaluée selon les données disponibles dans le présent, le « backcasting » insiste sur la désirabilité et la faisabilité des scénarios développés. Cette approche définitivement normative consiste à choisir un futur souhaitable comme point de départ et à « revenir » vers le présent afin de déterminer les actions qui sont le plus susceptibles de nous amener vers la situation désirée (Robinson, 2003).

Dans le cadre des ateliers visant l'élaboration d'un plan d'action, la méthodologie proposée aux participants s'appuie sur un guide publié par le MMDEP spécialement pour les communautés lacustres et qui privilégie une approche axée sur la GIEBV pour « prendre son lac en main » (Québec, 2007b). La démarche pratique présentée au Chapitre II a également été inspirée *ex post* par le modèle du *Guide québécois pour un Agenda 21e siècle local* (Brassard *et al.*, 2007). Les deux méthodes sont illustrées à l'Appendice F.

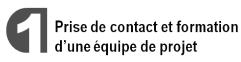
CHAPITRE II

LE PROJET CONCERTÉ: UNE DÉMARCHE PRATIQUE

Ce chapitre vise à rendre aux praticiens un outil dans les meilleures conditions possible afin qu'ils puissent se l'approprier, ceci conformément avec la pointe « Formation » du triangle de la recherche-action. Cette démarche se veut suffisamment flexible pour être utilisée dans différentes situations, mais elle suppose néanmoins un accompagnateur externe et neutre, une échelle d'intervention locale, ainsi que la présence d'une problématique environnementale impliquant de multiples acteurs.

Le chapitre se divise en quatre sections consacrées à la description des différentes phases qui composent la démarche (illustrée à la Figure 2.1).

Figure 2.1 Vue d'ensemble de la démarche



Reconnaissance des conditions favorables Élaboration d'une structure de travail Mise en place d'une relation de partenariat



Description du contexte et de l'objet de l'action collective Caractérisation de la dynamique de l'action collective Inventaire des discours (univers de référence) Restitution et réflexion



Identification des objectifs de la concertation Élaboration du cadre de concertation Sélection et recrutement des participants Développement des outils et du matériel



Réalisation du projet concerté

Apprentissage et rapprochement Construction de l'accord

Restitution, transfert et suivi

2.1 PHASE 1 – Prise de contact et formation d'une équipe de projet

2.1.1 Reconnaissance des conditions favorables

Un monde de plus en plus complexe a favorisé l'émergence de nouvelles formes de gouvernance qui ont à leur tour multiplié les occasions de concertation. Mais de chaque besoin latent ne découle pas nécessairement une initiative fructueuse. Il faut plutôt tenter de repérer un besoin ou une intention de concertation clairement exprimés (dans une nouvelle politique gouvernementale, dans les objectifs d'une association, dans les discours d'acteurs locaux, etc.). On doit également s'assurer qu'il n'y ait pas confusion quant à la nature de l'exercice et qu'il existe chez les instigateurs une réelle ouverture à la construction collective de solutions. La présence d'acteurs centraux impliqués dès le départ facilite également le processus et améliore les chances de réussite du projet. Appelées agents de changement, fire souls (James et Lahti, 2004), porteurs (Brassard et al., 2007) ou champions (McDermott, Moote et Danks, 2005), ces personnes démontrent un tempérament de meneur, mobilisent un réseau important dans le cadre de la problématique et alimentent le processus par leur conviction et leur dynamisme. Autre élément à surveiller : la possibilité de mobiliser des ressources techniques scientifiques est importante dans le cas de controverses environnementales où le manque de données nécessite souvent la production d'études spécialisées en amont d'un effort de concertation. Finalement, des engagements ou des appuis exprimés par quelques secteurs concernés par la problématique contribuent à légitimer la démarche et peuvent encourager la participation future des autres secteurs encore non impliqués. Il n'est toutefois pas nécessaire de chercher à impliquer tous les acteurs concernés dès le départ, ni de formaliser sa structure ou de diffuser massivement sa démarche. McDermott (2005) souligne au contraire que dans plusieurs cas, les actions collectives qui ont du succès sont longtemps demeurées discrètes afin de clarifier leur approche, de galvaniser des appuis et d'éviter de créer des remous risquant de soulever les oppositions avant même qu'un dialogue ait pu être engagé.

2.1.2 Élaboration d'une structure de travail et gestion des attentes

Une première rencontre avec les gens du milieu permet à l'accompagnateur d'évaluer les besoins liés à la problématique et les ressources disponibles (humaines, techniques et financières). On fixe des objectifs avec les instigateurs et s'il y a lieu, on gère les attentes. La concertation peut certainement produire des innovations sociales intéressantes, mais rien n'est assuré au départ. La phase de contextualisation en dressant un portrait plus précis de la situation permet de mieux jauger le potentiel d'un exercice concerté. Au final, il faut toutefois rappeler que si l'accompagnateur veille à encadrer et faciliter le processus, le produit final de la démarche est l'œuvre entière des acteurs réunis en concertation.

2.1.3 Mise en place d'une relation de partenariat

Des partenaires locaux sont essentiels à la fois pour conseiller, informer, appuyer et légitimer le processus. Ils permettent également de mobiliser tout un réseau de ressources. Ce partenariat peut prendre la forme d'un comité de suivi formé pour la durée du projet. Celui-ci est idéalement composé de représentants des différents secteurs touchés par la problématique.

2.2 PHASE 2 - Contextualisation

Cette phase vise à dresser un portrait multidimensionnel du contexte de l'action collective. Il s'agit ici d'effectuer un travail rigoureux de recherche et d'analyse en collaboration avec le milieu. Une synthèse est ensuite restituée dans un langage accessible. Suivant un itinéraire classique en *gestion stratégique* (Hitt, Ireland et Hoskisson, 2003), on cherche ici à évaluer les conditions externes et internes de l'action collective à l'aide de données primaires et secondaires. Dans le domaine de l'environnement, notre phase de contextualisation peut s'apparenter à la réalisation d'un *État des lieux d'un territoire* produit dans le cadre d'un A21L (Gagnon et Arth, 2007) ou à l'*Audit patrimonial* développé en France par Henry

On peut retrouver la méthode détaillée à l'adresse suivante : www.a211.qc.ca/9576 fr.html

² Au caractère évaluatif de l'audit patrimonial s'ajoute un aspect prospectif où des scénarios futurs et des recommandations sont formulés. On ne retrouvera pas cet aspect à ce stade-ci de notre démarche.

Ollagnon (Brédif, 2004). Ces approches, comme la nôtre, préconisent une analyse systémique impliquant la participation des acteurs locaux.

Dans un deuxième temps, les travaux de contextualisation servent de base à un éventuel projet concerté. Sans se compromettre, l'accompagnateur peut, lors de cette phase, établir des relations avec les différents acteurs de la problématique. Il en retire également une meilleure compréhension de la dynamique locale pour une meilleure évaluation des besoins et le développement d'un projet adapté. Mentionnons en terminant que si le portrait s'inscrit dans le temps, on se doit de reconnaître le caractère dynamique de l'action collective, et par conséquent, la nécessité d'actualiser notre analyse en intégrant les changements importants au fur et à mesure qu'ils surviennent.

2.2.1 Description du contexte et de l'objet de l'action collective

L'exercice consiste à identifier les facteurs externes faisant obstacle à l'action collective ou au contraire, représentant une opportunité. On procède à la façon d'un entonnoir, en allant du plus général au plus spécifique. Les sources d'informations potentielles sont multiples et varient en fonction de la situation. Idéalement, des données primaires sur la problématique socio-environnementale locale sont déjà disponibles ou le seront dans un futur proche. En fonction des budgets et des ressources, l'équipe d'accompagnement peut contribuer au corpus de connaissances par le biais d'études scientifiques, de sondages et d'entrevues. Le portrait est complété par des données secondaires obtenues auprès des municipalités, ministères, organismes, universités, etc.

Contexte général

On explore d'abord le contexte supralocal. Sans brosser un tableau exhaustif, on cherche plutôt à développer une compréhension générale du contexte et à réaliser par la même occasion un inventaire de l'information disponible qui pourrait être utile plus tard dans le processus. On documente les causes et impacts connus de la problématique, les enjeux principaux et collatéraux qu'elle soulève ainsi que les solutions qui sont habituellement privilégiées. On identifie les secteurs concernés, leur rôle et leurs responsabilités.

Contexte local

Il faut en premier lieu délimiter l'échelle sociopolitique et territoriale du problème. On précise ensuite notre analyse de la problématique en la situant dans le contexte historique, politique, social, écologique et économique du milieu. En fonction de la problématique, on insistera davantage sur l'une ou l'autre de ces dimensions. Les perceptions, les attitudes, les comportements et les connaissances des acteurs et citoyens concernés ne sont pas à négliger et apportent souvent une nouvelle perspective sur une problématique souvent définie d'abord en termes politico-règlementaires ou biogéophysiques.

Identification des facteurs externes influençant l'action collective

Il existe une multitude de facteurs pouvant encourager ou nuire à l'action collective. Par exemple, lorsque la résolution d'une problématique nécessite la convergence d'acteurs de différents secteurs, la préexistence de réseaux horizontaux peut accélérer la mise en place d'un effort de collaboration. Ceux-ci permettent de connecter des organisations et des groupes qui ne sont pas liés formellement et facilitent la circulation de l'information (McDermott, Moote et Danks, 2005). Au niveau local, plus les réseaux sont denses, plus les citoyens sont capables de coopérer pour un bénéfice mutuel. Un climat de confiance facilite également la coopération. Inversement, là où il n'y a aucune expérience préalable de collaboration réussie, il sera plus difficile de dépasser les barrières de la suspicion et de faire face à de nouveaux problèmes demandant une résolution collective (Thiébault, 2003). On tente également de cerner le niveau d'incertitude scientifique qu'elle suscite. Une problématique mal comprise peut nécessiter un éclairage scientifique important avant que les efforts de concertation ne deviennent constructifs. La coopération est davantage stimulée et les conflits sont plus facilement résolus dans des situations où les acteurs perçoivent la connaissance scientifique comme adéquate (McDermott, Moote et Danks, 2005). Par exemple, les connaissances produites par la science peuvent potentiellement jouer un rôle-clé en rééquilibrant les échanges autour de faits plus neutres et moins chargés émotionnellement et permettent souvent d'éviter des confrontations trop personnelles (Lepage, Gauthier et Champagne, 2003). Beuret (2006) signale d'autres sources d'incertitude qui méritent notre attention. Celles de type sociotechnique, qui surviennent par exemple lorsque la contribution

de chaque facteur ou acteur à un problème donné est difficilement mesurable. Les approches systémiques peuvent réduire ces incertitudes, mais d'un autre côté, celles-ci tendent à croitre à mesure que la science découvre de nouvelles causes au problème en question. Il y a les incertitudes quant *au principe de justice* qui touchent les questions d'équité et de concurrence des intérêts, interrogations régulièrement soulevées lorsqu'on tente de résoudre une problématique particulière. Sur un horizon plus vaste, la direction que prend la société, ses valeurs et ses priorités servent souvent de trame aux controverses. Cette incertitude *sociétale* se révèle d'ailleurs souvent comme l'enjeu fondamental, difficile à aborder, que l'on cache derrière un problème pointu et ponctuel (Beuret, 2006). Pareillement, il peut y avoir un décalage important entre la problématique décrite et abordée par les organisations étatiques et celle perçue et vécue localement (Brédif, 2004). Il est nécessaire d'interroger cette possibilité si l'on tient à développer des solutions adaptées. Pour faciliter le repérage de ces opportunités et obstacles, le Tableau 2.1 présente quelques exemples fréquemment rencontrés dans le cadre de problématiques environnementales (Gagnon, 2007; McDermott, Moote et Danks, 2005).

Tableau 2.1 Exemples de facteurs externes ou contextuels influençant l'action collective d'après Gagnon (2007) et McDermott, Moot et Danks (2005)

Facteurs externes	Exemples d'opportunités	Exemples d'obstacles
Incertitude scientifique	Budgets de recherche et développement	Incapacité à décider
Incertitudes sociotechniques, sociétales ou quant au principe de justice	Remise en question des façons de faire Ouverture au changement	Justification de l'inaction Absence de vision à long terme Résistance au changement
Climat social et historique	Force des réseaux sociaux Historique de collaborations réussies Haut degré d'écocivisme	Cloisons socioculturelles Conflits antérieurs importants
Cadre politique et réglementaire	Politique environnementale forte Structure de concertation existante Ouverture à la participation	Règlementation inefficace Laxisme et délinquance
Capacité des agences supralocales (ex. : ministères)	Programme ciblé Expertise technique	Rigidité et lourdeur des procédures Faible valorisation de l'innovation locale Difficultés à intervenir à l'échelle locale Conflits de priorités entre agences Coupes budgétaires dans les agences
Facteurs macro	Médiatisation de la problématique	Crise économique Crise de confiance envers les autorités publiques

2.2.2 Caractérisation de la dynamique de l'action collective

Il s'agit d'abord de comprendre comment s'organise la réponse locale à la problématique. Qui sont ses acteurs principaux, ses acteurs de soutien et ses spectateurs, ainsi que leur rôle et leurs motivations? Pour y arriver, on doit le plus souvent s'adresser directement aux acteurs et planifier des entretiens face à face avec des intervenants clés des secteurs touchés par la problématique. C'est un système d'action inspiré de Crozier et Friedberg (Crozier et Friedberg, 1977, 1995) et qui inclut le formel et l'informel que l'on cherche à identifier. Il n'apparait pas clairement au départ, mais chaque nouvelle rencontre permet de comprendre un peu mieux comment s'organise la réponse de la communauté à la problématique. L'analyse systémique de l'action collective locale vise également à faire ressortir ses forces et faiblesses potentielles dans le contexte où l'on recherche à résoudre une problématique commune.

Le déclenchement, les acteurs et l'évolution de l'action collective

Si l'action collective est rarement un processus linéaire avec un début et une fin, il convient néanmoins d'identifier l'élément qui semble avoir déclenché son expression actuelle. Une mise en situation en quelque sorte, retraçant les événements qui ont motivé les acteurs à se mobiliser au départ. Il ne faut pas négliger cette question, car elle est susceptible d'influencer et d'orienter le reste de la démarche. On identifie les instigateurs du mouvement ainsi que les acteurs interpellés par la problématique. On les questionne sur leurs perceptions, leurs intentions, leurs rôles et celui des autres. On les interroge sur les décisions prises, les actions qui ont été posées et celles qui devraient l'être, collectivement et individuellement. On tente de cartographier l'ensemble et de recréer une chronologie des événements. Finalement, on s'assure d'explorer la possibilité d'initiatives parallèles (collectives ou non) visant à résoudre la problématique et de déterminer si elles sont concurrentes ou complémentaires à l'action collective étudiée.

Identification des conditions internes de l'action collective

Il s'agit de faire ressortir les facteurs internes pouvant influencer la qualité de la réponse du groupe présentement actif. Parmi les caractéristiques contribuant à augmenter la crédibilité et

la légitimité d'une action collective, on peut mentionner : un leadership fort, compétent, coopératif et sachant s'adapter aux changements; des objectifs clairs et partagés par les acteurs concernés; l'implication et la concertation de groupes aux intérêts traditionnellement opposés; et des résultats rapides qui peuvent inspirer confiance et créer un effet d'entraînement (McDermott, Moote et Danks, 2005). Il faut toutefois mettre un bémol sur ce dernier point, car une des faiblesses des exercices de concertation est aussi, paradoxalement, de se limiter aux solutions plus faciles à implanter au détriment d'autres potentiellement plus efficaces ou plus pertinentes, mais également plus susceptibles de rencontrer des oppositions (Huntington et Sommarstrom, 2000). Pour appuyer le travail, le Tableau 2.2 présente un aperçu des forces et des faiblesses typiques d'une action collective (Gagnon, 2007; McDermott, Moote et Danks, 2005).

Tableau 2.2 Exemples de conditions internes de l'action collective d'après Gagnon (2007) et McDermott, Moot et Danks (2005)

Type de facteurs	Exemple de forces	Exemple de faiblesses
Vision de la problématique	Vision globale, intégrée Objectifs partagés	Visions sectorielles
Diversité et représentativité des acteurs impliqués	Présence d'un comité d'orientation multipartite	Opposition entre deux groupes Désintérêt d'un groupe critique au succès de l'action collective
Leadership local	Présence de meneurs dynamiques et respectés	Peu de meneurs Instabilité du leadership
Rapports entre acteurs	Esprit de collaboration Confiance et respect mutuel Dialogues ouverts et fréquents	Méfiance Absence d'interaction
Autorité et légitimité de l'action	Engagement des élus Problématique perçue comme prioritaire Problématique connue de tous Obtention de résultats	Absence de mandat officiel Manque de soutien des décideurs et autres acteurs clés Présence d'initiatives concurrentes Résistance de la part d'acteurs puissants
Communication avec le milieu	Forte capacité à informer, à mobiliser	Faible notoriété
Connaissance de la problématique	Ressources et données scientifiques adéquates	Mythes persistants
Fonctionnement interne	Objectifs clairs Aptitude à gérer les conflits et l'incertitude	Confusion Absence de progrès ou de résultats
Ressources financières et humaines	Subventions et incitatifs financiers Haut degré de motivation	Difficulté à obtenir un financement récurrent Essoufflement des leaders et bénévoles

2.2.3 Inventaire des discours (univers de référence)

Cette étape consiste à identifier les types de discours mobilisés par les acteurs pour justifier leurs positions et leurs actions. Sans associer chaque acteur à un type en particulier, il est néanmoins révélateur de répertorier les arguments qui sont le plus fréquemment mobilisés par l'ensemble des personnes interrogées. Des entrevues sont probablement à favoriser pour ce type de cueillette de données, mais l'étude de différentes pièces de communications peut également être digne d'intérêt (ex. : discours, sites web, communiqués de presse, missions et objectifs organisationnels, etc.). Un sondage propre à la problématique pourrait également donner quelques renseignements quant aux univers mobilisés par la communauté.

Le but premier n'est pas d'entreprendre une analyse sociologique détaillée, mais plutôt de prendre conscience, et surtout de faire pendre conscience, de toute la diversité de ce que nous appelons les *univers de référence* à partir desquels se justifient les discours et décisions des acteurs. Ceci assure que l'on dépasse chez les protagonistes la vision manichéenne du conflit (« j'ai raison et c'est l'autre qui a tort »). Comme le rappelle Amblard *et al.* (2005), le seul fait de reconnaître l'existence de cette diversité est un premier pas vers la construction d'un accord. Il est fréquent que des fossés culturels ou perceptuels séparent certains acteurs et les univers fournissent un moyen d'objectiver ces différences et d'en faciliter la discussion. Il s'agit donc de restituer aux acteurs les univers qu'ils mobilisent pour justifier leurs positions. Il n'est pas demandé aux acteurs d'épouser le point de l'autre, mais uniquement de le comprendre. Et de mieux se comprendre eux-mêmes, car « c'est en comprenant mieux sa propre position qu'on arrive à la faire évoluer » (Beuret, 2006). Cette prise de conscience est tout aussi nécessaire pour l'accompagnateur qui doit éviter de favoriser (inconsciemment ou non) un type de discours au détriment des autres.

À l'image des travaux de Beuret (2006) et Dottenwill, nous suggérons de recourir à une typologie inspirée de celle des « cités » développée par le sociologue Luc Boltanski et l'économiste Laurent Thévenot³ afin d'identifier les différents univers de référence des acteurs.

³ Voir Boltanski et Thévenot (1991) et Amblard *et al.* (2005) pour les versions originales de la typologie.

- Inspiration cet univers se soustrait à la mesure et à la raison, il est spontané et créatif, on y valorise le rêve, l'imaginaire, le spirituel et le sensuel, l'amour, la passion, le risque, l'enfance, l'aventure, etc.
- *Domestique* l'univers du « Nous », des relations personnelles, du bon sens, de la bienveillance; on y valorise l'honneur, l'appartenance et l'affiliation, le devoir, les rituels familiaux, etc.
- Opinion l'univers de l'image et des réputations, de l'opinion des autres; on y valorise la notoriété, la gloire, le succès, la reconnaissance, etc.
- *Civique* l'univers du « Tous », de l'intérêt général; on y valorise l'adhésion au collectif, l'État, la loi, la solidarité, l'universel, l'officiel, etc.
- *Marchand* l'univers de la compétition, de l'opportunisme et du gain; on y valorise le marché, la richesse, le succès, la transaction, etc.
- *Industriel* l'univers de la technique et du scientifique; on y valorise l'efficacité, le modèle, le méthodique, le progrès, la performance, le système, le test, etc.
- Écologique⁴ l'univers du lien avec la nature et de la conscience environnementale; on y valorise la biodiversité, les cycles naturels, la précaution, l'austérité, la symbiose, etc.

Ces représentations sont quelque peu caricaturales lorsque prises individuellement. Dans la réalité, il semble que la plupart des acteurs mobilisent des univers différents en fonction des circonstances. Il arrive même qu'un acteur se réfère à plusieurs univers pour justifier une même position. Par exemple, on pourrait être favorable à la revégétalisation des berges d'un lac parce que c'est cette solution qui est privilégiée par le voisinage (*opinion*), mais également parce que c'est celle qui est perçue comme la plus efficace (*industriel*) et la moins coûteuse (*marchand*) pour protéger la qualité de l'eau. Les univers de référence peuvent également se combiner. En reprenant l'exemple précédent, une personne pourrait se réjouir de voir apparaître sur les rives une magnifique végétation indigène (*inspiration-écologique*). Afin de faciliter l'identification des univers dans le discours des acteurs, nous avons développé une série d'exemples de critiques que peut tenir un univers envers un autre (Tableau 2.3), ainsi que des exemples d'alliances possibles entre univers (Tableau 2.4), en nous inspirant d'exercices similaires réalisés par Beuret (2006), Mermet (2007) et Dotenwill (2008).

_

⁴ L'univers écologique ne fait pas partie des cités originales de Boltanski et Thévenot. Et son existence est débattue. La version que nous présentons est inspirée des propositions Mermet (2007) et Dotenwill (2008).

Tableau 2.3 Quelques critiques entre les différents univers

	De l'inspiration	Du domestique	De l'opinion	Du civique	Du marchand	De l'industriel	De l'écologique
Par l'inspiration		Stable, figé	L'opinion des autres comme limite à l'expression	L'État inhumain, institué	L'argent comme servitude	L'oppression de la méthode	La nature comme limite de l'imaginaire
Par le domestique	Caractère instable et "laisser-aller"		L'image au détriment de l'authenticité	Déresponsabilise l'individu	L'argent corrompt les relations	Standardise et modélise sans nuance	La nature au détriment des proches
Par l'opinion	Insouciant face à l'opinion d'autrui	Sans envergure, Indistinct, caché		Indifférence face à l'opinion publique	Mauvaise image de marque	Inaccessibilité et aridité du discours	Dévalorisation de l'humain
Par le civique	Marginal, recherche d'unicité	Repli communautaire, sectarisme	Les réputations au-dessus de la loi		Individualisme	Déconnecté des besoins de la société	Le respect de la nature au détriment de la société
Par le marchand	Manque de sang froid, trop sensible	Manque d'opportunisme	Prix de la célébrité	L'ingérence		Déconnecté du client	Valorise la pauvreté
Par l'industriel	Imprévisible, chaotique, déraisonnable	Contre le progrès	Incongru, subjectif	Inefficacité de la bureaucratie	Imprévisibilité du marché, produits inutiles, prix injustifiés		Empêche le progrès
Par l'écologique	Manque de considération, insouciance	Traditions, incapacité à changer	Greenwashing	Approche unilatérale de la diversité	La création de besoins, la surconsommation	Surproduction, dilapidation des ressources	

Tableau 2.4 Exemples d'alliances entre univers

	Écologique	Industriel	Marchand	Civique	Opinion	Domestique
Inspiration	Intimité avec la nature	Découverte, innovation	Design	Vision de société	Idolâtrie	Jeu
Domestique	Écovillage	Savoir-faire artisan	Achat local	Savoir-vivre	Respectabilité	
Opinion	Marketing vert	Le sondage quantitatif	Publicité et relations publiques	Populisme		
Civique	Droit de l'environnement	PIB comme indicateur	Commerce équitable			
Marchand	Bourse du carbone	Commercialisation d'une technologie				
Industriel	Technique de dépollution					

L'identification des univers n'est que la première étape. Dans un deuxième temps, des propositions que nous appelons « passerelles » doivent ensuite être identifiées. Celles-ci permettent aux discours des acteurs d'exister conjointement, de se rencontrer et d'entreprendre la construction d'un compromis ou d'un accord. Idéalement, on cherche à identifier des propositions propres à la problématique étudiée, mais il existe également des compromis généralement admis (ou « consensus généraux ») qui suscitent peu de débats au départ et permettent ainsi d'entreprendre des discussions vers des arrangements plus précis (Turcotte, 1997). Le rehaussement de la qualité de vie et le développement durable sont des exemples de compromis généraux régulièrement rencontrés. En terminant, notons qu'un compromis est envisageable seulement si, de part et d'autre, on accepte les notions de bien commun et de « vivre en société » qui dépassent les justifications individuelles (Amblard et al., 2005; Boltanski et Thévenot, 1991). Tenter de faire des compromis avec les versions asociales des univers présentés plus haut (inspiration/folie, domestique/mafieux, marchand/pillard, opinion/narcissique, civique/totalitaire, industriel/automatique écologique/misanthrope) ne serait probablement pas constructif dans le cadre d'un exercice de concertation où l'intérêt général est au centre des échanges.

2.2.4 Restitution et réflexion

Cette étape permet de rendre compte aux partenaires du projet des observations soulevées par cette phase de contextualisation. Il ne s'agit pas ici de servir un diagnostic suivi de recommandations fermes, mais seulement d'amorcer une réflexion et de poser les questions suivantes : est-il pertinent, à ce stade-ci, de réunir les acteurs autour d'un effort concerté? Est-ce que les conditions semblent favorables à sa réussite? Ces considérations stratégiques sont abordées à l'aide des éléments identifiés plus tôt, et plus particulièrement les forces/faiblesses/opportunités/obstacles de l'action collective. Les paragraphes suivants donnent quelques exemples des situations auxquelles les acteurs pourraient être confrontés à ce stade-ci de la démarche.

Avons-nous les *connaissances suffisantes* pour entreprendre la construction collective de solution? Une problématique présentant un niveau d'incertitude scientifique très élevée

pourrait profiter de l'apport d'expertises et de connaissances supplémentaires avant d'entreprendre un débat. Cette question est épineuse, car il est fréquent que l'incertitude paralyse l'action (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Dans certains cas, il est même possible d'observer une « fabrication » ou une exagération de l'incertitude, alors mobilisée par des acteurs comme « stratégie de pouvoir » (Mermet et Benhammou, 2005). La manœuvre vise à repousser l'examen d'une situation contestée, à reporter une décision difficile et/ou à perpétuer une pratique nuisible à l'environnement.

La question de la *légitimité* de l'action est également importante. Est-ce qu'une problématique particulière suscite suffisamment de préoccupations, d'intérêts et/ou d'inquiétudes pour qu'elle motive et justifie un effort de concertation? Est-ce que les instigateurs de l'action collective sont à même de rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés autour d'un effort concerté? Existe-t-il des actions concurrentes qui pourraient être perçues comme plus légitimes ou susceptibles de diviser les énergies?

Il y a ensuite un moment pour tout effort de concertation. Certaines conditions sont plus propices que d'autres. On parle de « *timing* » favorable quand la communauté prend conscience que le changement est non seulement souhaitable, mais aussi possible; et de « *momentum* » lorsque les forces vives locales sont prêtes à bouger (Favreau, 2007).

Une autre considération, d'ordre pratique cette fois-ci, concerne la *disponibilité de ressources* pour la concertation. Il ne suffit pas de réunir des acteurs autour d'une table pour qu'elle existe. Elle demande une planification et une structure, un financement minimal et des ressources humaines pour animer et coordonner le processus. La concertation exige en outre du temps. Du temps, parfois compté en année, afin de permettre aux acteurs de se connaître, de se reconnaître comme légitime, d'évoluer dans leur position et de construire peu à peu un langage commun et un accord (Beuret, 2006). Ce type d'exigence se prête évidemment moins bien à une situation urgente requérant une intervention immédiate.

Au final, ces considérations permettent de structurer la réflexion et il est alors plus facile de justifier la poursuite ou la réorientation des efforts en vue d'une concertation. Lorsque les conditions sont jugées favorables, on peut alors procéder à l'élaboration d'un projet concerté.

2.3 PHASE 3 – Préparation d'un projet concerté

L'observation de la réponse à une problématique peut révéler une succession d'activités rassemblant quelques-uns ou plusieurs acteurs de façon plus ou moins formelle. Chacune de ces occasions ne justifie pas la mise en place d'une concertation structurée, ni d'être accompagnée par un intervenant externe. Mais elles contribuent néanmoins à fournir l'impulsion et les conditions nécessaires à la réussite de l'action collective. Notre démarche s'intéresse toutefois aux approches planifiées et propose la progression suivante : la formulation d'objectifs, l'adoption d'un cadre, le recrutement des participants et le développement d'outils de concertation.

2.3.1 Identification des objectifs de la concertation

Avec les partenaires, cette étape consiste simplement à mettre sur papiers les justifications et les objectifs d'un effort concerté planifié. Les collectes de données réalisées pendant la phase de contextualisation ont pu être l'occasion de jauger l'intérêt et les attentes des acteurs envers un éventuel projet de concertation. Ces informations sont rapportées ici et contribuent à supporter la mise en place du projet qui, comme l'action collective, doit être perçu comme légitime pour espérer un succès.

2.3.2 Élaboration du cadre de concertation

Plusieurs types de projets peuvent bénéficier d'une approche structurée de la concertation. Que l'on planifie le développement d'un plan d'action, d'une politique municipale ou d'un accord territorial, ceux-ci doivent s'accompagner d'un cadre de concertation clair et détaillé. On rappelle que l'objectif n'est pas seulement d'attirer autour d'une table une somme

d'individus, mais de recréer une dynamique propice à la construction commune de solutions et à l'innovation sociale.

Le choix du format et du contenu des rencontres

Un dialogue horizontal entre de multiples acteurs est la forme généralement associée à la concertation telle que nous l'avons définie au chapitre précédent. On compte toutefois un certain nombre de variations. On peut d'abord déterminer que les rencontres multisectorielles doivent être précédées de discussions réunissant des acteurs du même secteur afin de mieux circonscrire leurs enjeux. Il est également possible d'impliquer ou non des conseillers techniques ou scientifiques comme support aux échanges. On convient ensuite du nombre de participants souhaité. On établit les règles de conduite et d'échange, les types d'activités envisagées, la fréquence et la durée des rencontres et si celles-ci seront animées par l'accompagnateur ou un autre intervenant externe, ou encore par un acteur local qui serait reconnu comme légitime et compétent par l'ensemble des participants.

Les modalités techniques, le budget et l'échéancier

Il faut ici s'assurer d'établir le cadre en fonction des ressources disponibles (humaines, financières, matérielles). Il faut déterminer l'endroit où auront lieu les échanges, prévoir les besoins en équipements et faire un plan de salle. On établit ensuite un calendrier qui doit être réaliste pour l'ensemble des participants tout en répondant aux objectifs du projet et aux impératifs de la problématique.

La coordination

Du temps et des ressources doivent être attribués à la coordination du projet de concertation. Les principales tâches concernent le recrutement des participants et la préparation du matériel utilisé lors des rencontres. Ces deux items sont approfondis ci-après.

2.3.3 Sélection et recrutement des participants

La sélection et le recrutement des candidats appelés à participer au processus de concertation sont des exercices parfois périlleux. La surreprésentation d'un secteur ou l'absence d'acteurs-

clés sont susceptibles d'affaiblir ou même de discréditer la démarche. La difficulté est augmentée par la nature à la fois volontaire et exigeante de la concertation qui aura rapidement raison des participants peu intéressés ou ayant des contraintes.

Le mode de sélection

Il existe différents modes de sélection des participants à un exercice concerté. Le Tableau 2.5 résume les trois principales stratégies avec leurs principaux avantages et inconvénients (Beuret, 2006; Brassard, 2007).

Tableau 2.5 Trois différents modes de recrutements d'après Beuret (2006) et Brassard (2007)

Mode	Avantages	Inconvénients
Délégation Chaque secteur concerné par la problématique délègue un représentant	 Présence d'acteurs qui occupent des positions de relai dans la communauté Potentiel de diffusion étendue des résultats (s'il y a relai) 	Implication parfois limitée des délégués qui ne sont pas poussés par une motivation intrinsèque Liberté de prise de position et d'action parfois restreinte Les délégations ne sont pas nécessairement représentatives de tous les enjeux d'un secteur donné
Appel à tous Invitations ouvertes à tous	 Participation de personnes dont la motivation est forte et directement reliée à la problématique Ouverture plus grande à la participation citoyenne 	Risque de faible représentativité ou de déséquilibre par rapport à certains groupes ou enjeux Force du réseau existant peu mobilisée Moins de contrôle sur la qualité de la participation
Invitation ciblée On cible et invite des acteurs à se joindre au comité tout en tenant compte de leur profil et de ce qu'ils peuvent apporter au groupe	Présence de personnes motivées, aptes à la concertation et représentatives des enjeux et point de vue entourant la problématique Possibilité d'octroyer des rôles à certains participants Potentiellement : relation de confiance avec l'accompagnateur déjà établie	Moins démocratique Risque d'exclusion de personnes qui sont perçues comme des opposants

Dans le cadre de cette démarche, nous privilégions l'invitation ciblée parce qu'elle permet de conserver un contrôle sur la composition du groupe et sur la dynamique qu'on cherche à créer. Elle aide aussi à prévenir d'éventuels déséquilibres dans la représentation qui seraient susceptibles de faire dérailler le processus. On peut également tirer profit des entrevues individuelles effectuées plus tôt et qui ont permis de repérer et de tisser des liens avec des candidats potentiels. Dans tous les cas, on cherche à constituer un ensemble représentatif des

différents enjeux soulevés par la problématique, regroupant des acteurs ouverts au dialogue et voyant le processus comme légitime. La priorité est mise sur la qualité des délibérations et la maximisation du potentiel de la concertation.

Le recrutement des candidats

Le responsable du recrutement doit d'abord convaincre le candidat de la légitimité du processus et de l'utilité de sa participation. Une relation de confiance établie au préalable entre le candidat et le recruteur facilitera grandement cette étape. On avise les candidats que leur participation n'engage que leur propre expérience sans impliquer formellement le secteur d'activité duquel ils proviennent. Ils sont invités pour leur point de vue et leurs connaissances personnels. Notons en terminant que la participation est volontaire et qu'elle n'entraîne pas de compensation financière. En contrepartie, la participation ne doit pas entraîner de coûts pour le participant et doit fournir tout le matériel nécessaire et les repas en plus de rembourser les frais de transport si les déplacements sont importants.

2.3.4 Développement des outils et du matériel de concertation

Les possibilités sont multiples ici et les options retenues dépendent des objectifs et des ressources disponibles. En aval du projet, on développe des outils pour préparer le participant : site web dédié, document résumant le protocole du projet, document de référence synthétisant et vulgarisant l'ensemble des informations disponibles, etc. Des outils d'animation seront également nécessaires pendant le projet : présentation audiovisuelle, activités et exercices à faire individuellement, en équipe, en groupe, etc.

2.3.5 Dernières considérations avant la réalisation du projet

Avant de passer à la mise en œuvre du projet de concertation, l'accompagnateur doit considérer quelques points susceptibles d'influencer positivement la suite de la démarche.

La préparation des participants

Fortier (Fortier, 2002, 2009) rappelle l'importance de réunir des participants habilités à discuter et à contribuer à l'avancement d'un projet de concertation. Les problématiques

environnementales interpellent toutefois une diversité d'acteurs avec des bagages de connaissance et d'expérience souvent fort variés. Des efforts d'information et de communication en aval des échanges doivent donc permettre de réduire ces disparités. Certains participants nécessiteront plus de préparation et d'encadrement, et il est même suggérer d'offrir des formations courtes et adaptées si nécessaires (Brassard, 2007).

Du langage politico-technique au langage commun

Fortier (2009) souligne dans son étude que les Québécois ont globalement un faible niveau de compréhension du monde civique et politique. Or, des discussions autour de problématique environnementales vont forcément entraîner le recours à une multitude de concepts politiques et techniques. Alors qu'on pourra effectuer une traduction croisée lors des débats, il convient d'adopter et de favoriser un langage commun dès les premiers contacts, auprès des partenaires, dans les communications et dans le développement du matériel.

Les relations de pouvoirs

Les relations de pouvoir observées dans la vie courante peuvent parfois être reproduites lors de l'exercice de concertation et occasionner quelques distorsions et effets non désirés. Si dans l'ensemble, comme le soulignent Crozier et Friedberg (1977), l'expression de ces rapports de forces est inévitable, leur portée peut sans doute être amenuisée par l'accompagnateur dès la phase de recrutement et lors de la conduite des rencontres. Pour illustrer ce propos, nous avons recours à la caricature suivante. Imaginons cinq personnages : celui qui prend les décisions (le décideur), celui qui conseille (l'expert), celui qui influence (le lobbyiste), celui qui conteste (le militant) et celui qui subit (le citoyen). Lorsque l'on réunit ces personnages autour d'une table, on court toujours le risque de reproduire les dynamiques du monde externe. C'est ce qu'explique Blanc (1995, cité dans Fortier, 2009) en référence à ses études sur la démocratie. Le militant peut voir dans l'exercice de concertation une occasion unique de faire valoir ses revendications, le lobbyiste peut chercher à mettre à profit ou à maintenir sa relation privilégié avec le décideur. Ce dernier, moins habitué aux échanges horizontaux, peut être tenté d'asseoir son autorité et de raccourcir les débats. L'expert, lui, s'inquiète de voir sa science discutée et considérée au même titre que des savoirs profanes. Le citoyen quant à lui s'attend à ce que son opinion soit ignorée de toute façon. Il est nécessaire de limiter autant que possible ces jeux de rôles et recréer une plateforme horizontale de construction collective où pourront émerger des relations plus équitables (même si temporaire). Il faudra sensibiliser les futurs participants quant à la dynamique souhaitée et réduire les craintes de départ et les idées préconçues. La question est délicate et mérite certainement d'être abordée avec les partenaires locaux. Dans certains cas, il faudra même envisager l'exclusion de certains candidats dont le rôle social pourrait faire dévier le processus.

2.4 PHASE 4 – Réalisation du projet concerté

Les étapes de mise en œuvre du projet concerté dépendent évidemment des objectifs et du format privilégié à la PHASE 3. Nous présentons dans cette section les deux principaux moments d'un effort de concertation soit l'apprentissage et le rapprochement ainsi que la construction de l'accord. Des exigences et des outils pour la coordination et l'animation de rencontres sont également décrits.

2.4.1 Apprentissage et rapprochement

Lorsqu'un groupe d'individus est réuni pour la première fois, il faut d'abord donner à chacun l'occasion de s'approprier le processus et d'aller à la rencontre de leurs coéquipiers. Le travail en équipe suppose une reconnaissance de l'autre, de son identité personnelle, de son rôle spécifique dans la concertation et de sa vision (Fortier, 2009). Il faut ainsi inviter les participants à communiquer au groupe leurs attentes, leurs perceptions et leurs sentiments, une étape naturelle et saine du processus (Canada, 2000). Ces moments combinés à l'établissement de règles d'échanges simples (ne pas interrompre, demander la parole, construire plutôt que défaire l'argument, etc.) visent à bâtir une proximité entre les participants et à instaurer un climat de travail convivial. C'est aussi l'occasion d'expliquer la structure de la démarche et le rôle des participants. On doit ouvrir le processus aux questionnements et suggestions des participants et le soumettre à leur approbation. Il faut enfin chercher à établir progressivement un langage commun en présentant une mise à jour de la contextualisation effectuée en PHASE 2. On s'assure que le discours scientifique, qui

est souvent mis sur un piédestal, n'entrave pas l'expression des logiques, justifications et savoirs locaux. Les premières discussions sont finalement une occasion d'apprentissage. Dans la délibération, les participants s'éduquent entre eux. Ils modulent et adaptent leurs positions et progressivement, le débat s'élargit au-delà des intérêts personnels (Fortier, 2009). Au final, même s'il y a peu d'accord ou d'innovation produite par cette étape de la concertation, celle-ci demeure déterminante au succès de l'entreprise et pour la suite de la démarche.

2.4.2 Construction de l'accord

L'accord est construit progressivement et n'est pas négocié d'emblée. Il y a plusieurs façons de construire un accord et selon la typologie de Beuret (2006), la présente démarche vise la construction « par intégration » et non « par opposition » d'une solution (voir Tableau 2.6). Selon l'auteur, construire par intégration signifie simplement qu'il y a eu un minimum d'ouverture et une certaine légitimation des propositions adverses, et donc, selon la définition donnée au premier chapitre, qu'il y a eu « concertation ».

Tableau 2.6 Dynamiques de construction d'un accord d'après Beuret (2006)

Construction	par opposition	Construction par intégration		
Processus binaire	Marchandage	Combinaison	Invention	
Choix entre deux propositions où une l'emporte aux dépens de l'autre Marchandage par concession : je cède ceci si tu cèdes cela		Combinaison de plusieurs solutions justifiées par le biais d'un système de pondération	Compromis nouveau et supérieur à la somme des propositions de départ	
Jeu gagnant-perdant Jeu à son		nme nulle	Jeu à valeur ajoutée	

Le type de controverse à l'origine de la démarche peut ensuite justifier une intégration des perspectives par « combinaison » de propositions existantes ou par « invention » d'un nouveau compromis. Dans bien des cas, une réponse aux récents défis environnementaux exigera une forme d'originalité soit dans le développement d'une nouvelle solution ou dans l'application d'une proposition existante. Les efforts investis lors de la phase de contextualisation prennent ici une nouvelle valeur. Notamment en ce qui a trait à l'addition d'une dimension sociologique au diagnostic technico-scientifique classique et encore plus

particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance de la diversité des univers de référence et la mise en place de passerelles vers l'accord.

La construction de la proposition finale nécessite l'agrégation progressive de petites délibérations et plus spécifiquement : le partage des enjeux, la définition commune du problème, l'élaboration d'une vision d'avenir partagée, la considération des options existantes et le développement de nouvelles, le choix et la priorisation des solutions ainsi que les conditions de mise en marche et de suivi de l'accord. Nous retrouvons une logique similaire à plusieurs démarches participatives en environnement tel l'A21L (Brassard *et al.*, 2007), « *The Natural Step* » (James et Lahti, 2004)⁵ et la GIEBV (Gangbazo, 2004). Chaque effort de concertation commande toutefois une stratégie adaptée et ces éléments ne doivent pas être interprétés comme les ingrédients d'une recette.

2.4.3 Coordination et animation des rencontres

Avant d'animer un groupe, on doit apprivoiser le milieu, connaître les acteurs, saisir la culture organisationnelle des groupes impliqués et prendre connaissance des actions déjà menées ainsi que de la façon dont elles l'ont été (SRQ, 1998). L'animateur qui a lui-même participé à la phase de contextualisation est donc en excellente position. Il doit maintenant assurer la procédure des rencontres et gérer les flux d'informations produits par les échanges. Très concrètement, ceci implique de rassembler le matériel d'animation, de faire parvenir à l'avance les ordres du jour et les comptes-rendus, de s'assurer que toutes les informations reliées à l'ordre du jour sont sur place, de présenter la démarche, le but de la rencontre et les activités prévues, de fixer la durée de chaque activité et de surveiller le temps. L'animateur est également responsable de distribuer équitablement le droit de parole, de s'assurer que tout le monde écoute, de ramener les personnes qui « s'égarent » et d'établir avec le groupe les procédures avant vote (ex.: consensus/unanimité/majorité, proposition un principale/amendement, etc.). Concernant l'animation des échanges, il faut que les termes utilisés soient bien compris et définis, que soient démêlées informations et opinions, et que les informations avancées soient basées sur des faits. Le facilitateur aide les participants à

.

⁵ www.naturalstep.org

préciser leurs idées, et sollicite les idées des personnes qui parlent peu. Il interroge, reformule, résume et relance la discussion. Animer et faciliter un exercice de concertation demande en outre beaucoup d'énergie et des compétences spécifiques ainsi que le recours à des techniques et des outils spécialisés. Ce sujet a été effleuré à l'article 1.5.2 lorsqu'il a été question de « traduction croisée ». Nous proposons d'approfondir ce thème en présentant deux Tableaux (2.7 et 2.8) résumant certaines des compétences spécifiques (Laure, 2000) et quelques outils (SRQ, 1998) au service de l'animateur.

Tableau 2.7 Quelques compétences d'animation d'après Laure (2000)

Compétences	Descriptions
Capacité à alterner entre écoute et existence	Les deux attitudes de bases de l'animateur. En positon d'écoute, l'animateur laisse le dialogue suivre son cours et en position d'existence, c'est lui-même qui tente de faire progresser le débat. Les deux attitudes sont nécessaires, mais il ne faut pas persévérer inutilement dans la même s'il y a blocage et changer sa position
Capacité à reformuler	Reprendre l'énoncé d'un participant en lui donnant une valeur ajoutée (et non pas le répéter). Par exemple : • Faire une synthèse ou structurer les idées • Élucider un non-dit • Neutraliser en reformulant une objection ou une attaque
Être empathique	Être empathique est une opération intellectuelle, car il s'agit de comprendre ce que l'autre pense ou ressent (contrairement à ressentir ou à la même chose que lui). Un animateur empathique : Accepte et tient compte des remarques des participants Adapte son propos et son style d'animation en fonction du groupe Ne prend pas personnellement la contradiction de ses propos ou les objections S'assure qu'il a été bien compris, questionne et reformule
Maîtrise du non verbal	L'animateur mobilise son non verbal pour s'adapter au groupe : Il sourit, se rapproche physiquement des participants lorsque l'atmosphère est tendue, change de posture et varie son ton de voix pour que l'auditoire ne s'assoupisse pas, n'exclut personne de son champ visuel, etc. L'animateur observe toujours le non-verbal des participants : Les soupirs, les grimaces et les signes (lassitude, apathie, résignation, etc.) qui renseignent sur l'état d'esprit des participants, la manière de se présenter qui peut être révélatrice des tempéraments, etc.
Capacité à s'appuyer sur des « relais »	Les « relais » sont des participants qui aident l'animateur pour faire avancer la discussion. Par exemple, lorsqu'une objection survient, elle sera souvent plus facilement levée par un autre participant que par l'animateur lui-même. Pour mobiliser ces alliers, il faut habituer les participants à coopérer avec vous dans différentes circonstances (ex. : prise de notes au tableau, installation de la salle, dépannage d'un problème technique, etc.). Il faut surtout empêcher les participants de s'installer dans un rôle passif, comme spectateur du projet. Ils doivent au contraire s'approprier la démarche
Autres	Savoir détendre l'atmosphère, être calme Être crédible, solide et cohérent Être impartiale et honnête Être flexible, mais faire respecter les règles de dialogues

2.4.4 Restitution, transfert et suivi

Les lieux de convergences et de divergences ainsi que les accords produits dans le cadre du projet concerté doivent être documentés de façon rigoureuse et transparente. Ceux-ci sont ensuite intégrés dans un rapport qui permet alors un certain recul et une vue d'ensemble particulièrement utiles lorsque le projet concerté s'est étalé sur plusieurs mois voire quelques années. Ce rapport est présenté lors d'une rencontre avec les participants qui pourront le modifier si nécessaire et l'adopter. À un moment prédéterminé, cette traduction organisationnelle et opérationnelle fait l'objet d'un transfert et d'une prise en charge complète par les acteurs de la communauté qui assurent désormais le suivi. C'est alors la fin de la démarche d'accompagnement.

Tableau 2.8 Quelques outils d'animation (SRQ, 1998)

Outils	Description	
Brassage d'idées	Pour favoriser la prise de parole, démarrer des discussions, s'exprimer sans se censurer, permettre de saisir rapidement la position du groupe face à une situation	
Formule déblayage	Pour découvrir des moyens d'action par exemple : Nommer tous les moyens d'action auxquels on pense, sans se censurer, sans analyser, sans les discuter Tenter de voir s'ils ne peuvent pas être classés par thèmes. Faire l'analyse	
Formule analyse	Pour identifier notre vision du développement local par exemple : Identifier le mot déclencheur : « quand je vous dis développement rural, à quoi pensez-vous? » Deux personnes écrivent les mots sur de grandes feuilles, au crayon-feutre, dans l'ordre, sur deux colonnes. Il faut fixer un temps maximum : de 5 à 15 minutes. Analyser le contenu. Ce travail peut se faire en ateliers et être suivi d'une plénière.	
Tableau synthèse	Essentiel pour avancer vers la prise de décision. Permet aux participants de saisir de façon ordonnée, l'ensemble de ce qui s'est dit, de dégager des conclusions et de se les approprier	
Tour de table	Permet à tous de donner leur opinion sur un sujet. Évite de : Se fixer sur la première idée énoncée ou sur celle d'une personne influente Passer à côté des opinions des personnes plus timides	
Travail en atelier	Division en sous-groupes pour favoriser les discussions ou pour traiter plusieurs sujets en même temps. Ce travail doit être bien encadré, des grilles de compte rendu doivent être fournies aux personnes qui animent les ateliers et il faut prévoir un temps pour la mise en commun.	
« Buzz »	Arrêt de la discussion en grand groupe pour permettre aux personnes de réfléchir à la question en explorant avec son voisin	
Travail individuel	Effectué et compilé avant ou pendant une rencontre. Utile pour les sujets complexes ou pour préparer les participants à un exercice en groupe	

CHAPITRE III

LE CAS DU LAC BROMONT

Dans ce chapitre nous présentons un projet concerté que nous avons accompagné. L'expérience s'est déroulée dans le cadre d'une problématique de cyanobactéries au lac Bromont. Les activités et événements rapportés se sont déroulés sur une période de trois ans soit entre les mois d'octobre 2006 et d'octobre 2009. La présentation du cas est structurée à l'image de la démarche détaillée au chapitre précédent. Nous espérons ainsi fournir un exemple appliqué des différentes étapes d'un projet d'accompagnement.

3.1 PHASE 1 — Prise de contact et formation d'une équipe de projet

C'est en octobre 2006 que débute notre relation avec les acteurs du lac Bromont. L'article 1.2 du Chapitre I décrit les circonstances entourant la prise de contact et les débuts du projet. Afin que le lecteur puisse s'y retrouver plus facilement, le Tableau 3.1 présente une chronologie de la démarche d'accompagnement.

3.1.1 Formation de l'équipe de projet

L'auteur agit en tant que chercheur, coordonnateur, facilitateur, animateur et traducteur pour ce projet concerté. Les principaux partenaires locaux sont la présidente de l'association de protection du lac et deux représentants de l'administration municipale de Bromont (le premier a quitté ses fonctions en octobre 2008 et a été remplacé par le second). Tout au long du parcours, nous demeurons en contact régulier avec ceux-ci. Nous travaillons également en collaboration avec les différentes équipes de recherche de l'UQAM responsables des dimensions biophysiques de la problématique du lac Bromont.

Tableau 3.1 Chronologie de la démarche d'accompagnement au lac Bromont

Dates	Activités
Oct. 2006	Premier contact avec l'ACBVLB
Oct. 06 à juin 2007	Premier contact avec la Ville de Bromont Identification de la problématique de recherche Élaboration du protocole de recherche Portrait de la problématique générale et du contexte supralocal
Juillet 2007	Entrevues exploratoires avec l'association et la Ville de Bromont Sondage : conception d'un questionnaire et test
Août 2007	Sondage : distribution auprès des résidents du bassin versant
Sept. à oct. 2007	Sondage : compilation (début) Entrevues individuelles (1re série) : élaboration du guide de discussion
Nov. 2007 à janv. 2008	Entrevues individuelles (1re série) : réalisation des entretiens
Janv. à avril 2008	Sondage : compilation (fin) Entrevues individuelles (1re série) : analyse et synthèse des observations
Mai 2008	Élaboration d'une nouvelle phase au projet à l'Initiative de l'ACBVLB et en collaboration avec la Ville de Bromont Subvention du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'UQAM Coordonné par le Service à la collectivité de l'UQAM, ce projet vise la réalisation d'une première série d'ateliers de concertation et d'une nouvelle série d'entrevues individuelles
Juin 2008	Conférence publique au colloque « Préservons le lac Bromont » • Présentation de résultats de mi-parcours (portrait de l'action collective et de son contexte)
Août à oct. 2008	Ateliers de concertation (1re série) : élaboration du cadre et du matériel, recrutement des participants et réalisation
Nov. à Déc. 2008	Entrevues individuelles (2e série) : élaboration du guide de discussion et réalisation
Février 2009	Présentation des résultats lors d'une assemblée municipale à Bromont Octroi par la Ville de Bromont d'un budget pour une nouvelle série d'ateliers de concertation
Mars à juin 2009	Ateliers de concertation (2e série) : élaboration du cadre et du matériel, recrutement des participants et réalisation
Septembre 2009	Présentation lors d'une assemblée municipale du plan d'action élaboré lors des ateliers de concertation
Octobre 2009	Dépôt officiel du plan d'action au Conseil municipal de Bromont (accepté) Fin de l'accompagnement
Octobre 2010	Rencontre de suivi avec les participants aux ateliers (organisée par la Ville de Bromont)

3.2 PHASE 2 – Contextualisation

Les contextes local et supralocal de notre étude ont été décrits à l'article 1.2 du Chapitre I. Nous approfondissons ce tableau en présentant ici certaines données de l'enquête réalisée auprès des ménages du bassin versant (nous rappelons que l'ensemble des résultats de l'enquête est présenté sous forme de graphique à l'Appendice A). Les informations tirées des entretiens semi-dirigés avec les acteurs de la problématique sont également intégrées à notre analyse. Ceci nous permet maintenant de caractériser la dynamique de l'action collective telle qu'observée pendant l'étude. Des entretiens, nous dérivons également les principaux univers de référence associés aux points de vue, positions et perceptions des acteurs. Nous complétons cette phase de contextualisation en présentant nos principales observations quant aux facteurs externes et conditions internes de l'action collective au lac Bromont.

3.2.1 Quelques faits saillants de l'enquête

Les résultats ont entre autres révélé que la problématique est considérée comme préoccupante chez la quasi-totalité des ménages du basin versant. Les trois quarts d'entre eux considèrent que protéger le lac Bromont et mettre en œuvre des solutions pour contrer la prolifération des algues bleues est l'affaire de tous. Ils sont également largement favorables à l'ensemble des mesures de luttes aux cyanobactéries proposées par le sondage. Le Tableau 3.2 résume les principaux faits saillants de l'enquête.

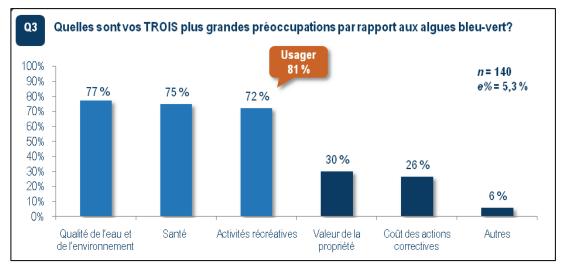
Aux répondants se disant inquiétés par la problématique, notre sondage proposait d'identifier leurs principales sources de préoccupation¹. L'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et de l'environnement, les risques pour ma santé et celle de mes proches et l'arrêt des activités récréatives ont été les réponses les plus fréquentes (entre 70-80 %). Outre la qualité écologique, sanitaire et récréative du lac, des enjeux économiques comme les coûts potentiels de restauration et les impacts sur la valeur des propriétés ont également reçu leur part de votes (voir Figure 3.1).

¹ Parmi une liste de choix prédéterminé, mais les répondants pouvait également spécifier un autre type de préoccupation lorsqu'il cochait la réponse « Autres » (voir Appendice A)

Tableau 3.2 Faits saillants du sondage auprès des foyers du bassin versant (août 2007)

Faits saillants
Presque tous savent que le lac a vécu des problèmes d'algues bleu-vert ces dernières années (93 %)
Presque tous se disent préoccupés (97 %)
Environ la moitié croit pouvoir les reconnaître si l'occasion se présentait
Environ la moitié connaît les notions d'eutrophisation et de bassin versant
Dans l'ensemble, on démontre une faible connaissance de la réglementation associée à la problématique sauf celles concernant les installations septiques (mises en conformités par la Ville de Bromont en 2006)
Faible satisfaction envers la réglementation, principalement due au manque de rigueur dans l'application
Les répondants se montrent largement favorables à l'ensemble des neuf pistes de solutions proposées
Environ 75 % des foyers considèrent que protéger le lac Bromont est la responsabilité de tous
Plus de 75 % des foyers se disent être en mesure de poser des actions concrètes
Environ 60 % se disent intéressés à s'impliquer davantage, ou sont déjà très impliqués, dans la lutte aux algues bleues. 30 % se disent peu intéressés et 10 % pas du tout intéressés

Figure 3.1 Quelques préoccupations des résidents du bassin versant du lac Bromont (août 2007)



Ces types de préoccupations sont également évoquées dans la première série d'entrevues individuelles que nous avons menées. À celles-ci se sont également ajoutées des préoccupations ressenties face aux autres acteurs et à l'action collective. Ces inquiétudes

assimilables à des incertitudes sociotechniques, sociétales ou liées au principe de justice. Celles-ci sont approfondies à l'article 3.2.4.

3.2.2 Dynamique de l'action collective

Les prochains paragraphes présentent l'élément déclencheur et les acteurs de l'action collective. Les informations présentées sont tirées des deux séries d'entrevues (celle de 2007 qui établit les rôles et perceptions de chacun et celle de 2008 qui fait un bilan des actions menées au lac depuis deux ans). Pour mieux s'y retrouver, on peut se référer à la Figure 3.2 qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la problématique et au Tableau 3.3 (p.83) qui dresse une chronologie des principaux événements qui ont marqué l'action collective étudiée. Cette chronologie a été réalisée en collaboration avec les acteurs locaux participants à la recherche.

Direction régionale Agriculteurs Bassin versant du lac Bromont MAPAQ Résidents et Organisations Direction régionale usagers du lac récréotouristiques MDDEP Promoteurs et Association de COGEBY (OBV) développeurs protection du lac Entrepreneurs en Direction régionale Municipalité Municipalité de construction et de la santé de Bromont Lac-Brome aménagement publique Local Médias Supralocal MRC Haute-MRC Brome-UQAM RAPPEL Yamaska Missisquoi

Figure 3.2 Le déclenchement de l'action collective au lac Bromont

L'élément déclencheur de l'action collective

Comme ailleurs au Québec, la problématique des cyanobactéries a contribué à faire émerger à Bromont des enjeux liés à la gestion des cours d'eau et du territoire. Pour la plupart des acteurs interrogés, la fermeture des plages et la « crise » des cyanobactéries sont souvent associées à la « sonnette d'alarme » ayant déclenché la prise de conscience collective. Alors que le sentiment d'urgence est assez répandu, les dires des participants aux entrevues et l'historique du lac suggèrent toutefois que la problématique n'est pas totalement nouvelle².

L'association de protection du lac (ACBVLB)

En août 2006, l'association de protection du lac Bromont est relancée après quelques années d'inactivité. L'ACBVLB se donne pour mission de : « Réhabiliter la santé du lac Bromont, ses écosystèmes, son bassin versant et ses affluents afin d'assurer la pérennité des activités récréatives et la qualité de l'eau » (ACBVLB, 2007). La dégradation perçue de la qualité de l'eau, les proliférations de cyanobactéries qui ont entrainé la fermeture hâtive des plages, ainsi que les préoccupations liées au développement accru du territoire (projets immobiliers et récréotouristiques) sont parmi les principaux motifs à l'origine de la relance de l'association. Par le passé, l'association avait joué le rôle classique du chien de garde en défendant l'intérêt des membres et du lac auprès de la municipalité de Bromont. Avec les objectifs de « Développer un véritable partenariat avec la Ville » et celui de « Constituer un groupe de concertation regroupant les principaux acteurs du milieu » (ACBVLB, 2007), on mise cette fois-ci sur la collaboration. Cette approche est appréciée et dès décembre 2006, un climat de dialogue est installé entre l'association et la municipalité de Bromont. Une relation de partenariat prend forme autour des projets de recherche de l'UQAM et du RAPPEL à partir de 2007, ce qui occasionnera des rencontres régulières pour faire le suivi et relancer les dossiers. Les deux entités se retrouvent également dans le cadre de représentations auprès du MAPAQ et du MDDEP. Ils participent ensemble au Forum régional sur les cyanobactéries (mai 2008), cette fois-ci avec Ski Bromont et Ville de Lac-Brome. Entre 2006 et 2008, l'association est très active dans la recherche de subvention et est à l'origine de multiples activités d'éducation, de formation et de sensibilisation auprès de la population et des

² Parmi les riverains et usagers, plusieurs croient avoir vu des floraisons de cyanobactéries au lac bien des années avant qu'elles soient officiellement recensées

acteurs-clés de la problématique. Elle réunira d'ailleurs ces derniers pour une première fois lors du Colloque « Préservons le lac Bromont » qu'elle organise conjointement avec la Ville de Bromont en juin 2008. Cet événement sera aussi l'occasion de présenter les résultats préliminaires des recherches en cours dans le bassin versant. En octobre 2008, la relation de partenariat établi avec la municipalité connaît un recul significatif alors que le principal interlocuteur de l'association et porteur des dossiers environnementaux à la municipalité quitte ses fonctions. Sur le moment, on craint d'y voir la fin de la collaboration, mais celle-ci persistera, et ce, même, si la relation devient moins interactive. En 2007, l'ACBVLB compte plus de cent soixante membres individuels et représente 22 % des foyers du bassin versant³. Du début de notre étude jusqu'à sa conclusion, l'action collective au lac Bromont est menée principalement par l'association et plus particulièrement par une poignée d'administrateurs très actifs. Chez les acteurs interviewés, on perçoit généralement l'action de l'association comme légitime, même si quelques-uns craignent au départ qu'elle soit trop conciliante dans son approche ou, au contraire, lui attribuent un certain radicalisme. Après deux ans, tous lui reconnaissent son dynamisme et l'ampleur du travail (bénévole) qu'elle accomplit. L'association semble avoir gagné en crédibilité auprès des acteurs locaux et supralocaux, et plus particulièrement en ce qui a trait à la compréhension de la problématique et l'acquisition des connaissances. Parmi les membres actifs, on exprime toutefois un certain essoufflement et une crainte que les progrès réalisés ne soient trop fragiles. On a apprécié l'ouverture et l'accessibilité de la municipalité et on remarque chez l'ensemble des acteurs que le problème est défini dorénavant à l'échelle du bassin versant et non seulement limité au plan d'eau et à ses riverains.

La municipalité de Bromont

Au départ, et comme plusieurs villes du Québec, la municipalité de Bromont a peu de réponses aux problèmes de son lac, et ce, malgré un plan de gestion commandé quelques années auparavant (Champoux, 1999). La municipalité a bien fait quelques efforts au cours des dernières années afin d'améliorer son bilan environnemental. Parmi ceux-ci, notons le resserrement des normes et la révision du plan d'urbanisme implanté en 2004, l'adoption d'une stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels adoptée en 2005 et en

³ Document interne de l'ACBVLB

lien avec le plan d'urbanisme⁴, l'inspection des fosses septiques en 2006 et l'embauche d'une biologiste pour caractériser les différents milieux humides sur le territoire. Très tôt, la municipalité fait preuve d'ouverture envers l'association qui lui propose une collaboration, des projets de recherche subventionnée et une très bonne connaissance de la problématique. Le dossier est mené à l'interne par le principal interlocuteur de l'association et l'information circule bien entre les deux organisations. En 2007-2008, la Ville fait du lac une de ses priorités et des budgets sont votés en conséquence. Elle accompagne l'association dans plusieurs de ses démarches et table sur une révision réglementaire dont elle présente un aperçu lors du Colloque de juin 2008. En juillet 2008, la municipalité fait l'acquisition d'une pailleuse pour recouvrir les sols mis à nu lors des travaux publics et supervise un premier chantier-laboratoire qui doit inclure des mesures de contrôle de l'érosion. En octobre 2008, le dossier du lac change de main et l'accès de l'ACBVLB à la municipalité s'en trouve sensiblement réduit. Les propos recueillis lors de la première série d'entrevues auprès des autres acteurs indiquent que l'on souhaite que la Ville affirme davantage son leadership, qu'elle valorise le lac Bromont et surtout, qu'elle donne l'exemple (par le biais des travaux publics et dans l'aménagement de la plage publique). Du côté de la municipalité, on a l'impression d'avoir progressé après deux ans et qu'un changement de philosophie s'opère tranquillement chez les employés et chez les élus. On dit maintenant voir le lac davantage comme un actif et on apprécie le dialogue qui existe avec l'association. On prétend également avoir fait des gains environnementaux auprès des promoteurs par le biais de protocoles d'entente mieux adaptés et élaborés au cas par cas. On a l'impression que l'environnement est de moins en moins perçu comme une contrainte chez les promoteurs et les entrepreneurs (sauf, peut-être, chez les plus petits). On perçoit également qu'il y a beaucoup moins de distance entre les positions et les discours des acteurs qu'un début du processus.

Ski Bromont et les promoteurs

Ski Bromont est un des acteurs économiques les plus importants de la région. C'est également une famille d'entrepreneurs à l'origine de la création de Bromont en 1964 et de son développement récréotouristique et industriel. Dans le bassin versant, Ski Bromont est

⁴ Le plan d'urbanisme de 2004 a entre autres intégré les plus récentes dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il appert toutefois que la règlementation n'est appliquée que dans le cas de nouveaux projets (Ville de Bromont, communication personnelle, 30 juin 2007).

associé au développement domiciliaire et au secteur récréotouristique depuis 2006 avec l'ouverture de nouvelles pistes de ski sur le mont Brome. Le déboisement occasionné par le développement du nouveau versant skiable et des infrastructures associées est d'ailleurs une des principales sources de préoccupation derrière la relance de l'association du lac. En 2007, un effort de rapprochement entre Ski Bromont, l'association et la Ville de Bromont autour d'un projet de recherche se révèlera infructueux alors que l'entreprise préfère poursuivre ses propres études. Si Ski Bromont reste en marge de la collaboration Ville-association, elle participe néanmoins à certains événements. En mai 2008, elle organise notamment une formation sur le contrôle de l'érosion offerte aux employés affectés aux travaux sur la montagne, formation dont bénéficient des employés municipaux invités. Avec la première série d'entrevues, on perçoit chez plusieurs acteurs une inquiétude quant à la capacité des promoteurs à intégrer à leur pratique des considérations environnementales sans qu'elles soient comprises dans un cadre règlementaire. De façon plus générale, certains perçoivent à Bromont des déséquilibres dans les relations de pouvoir favorisant le développement économique au détriment de l'environnement. Après deux ans, on a l'impression du côté de Ski Bromont que la problématique est mieux comprise par l'ensemble des acteurs. On reconnaît que les travaux sur la montagne ont eu un impact sur le lac et dans les esprits. On affirme avoir adapté nos méthodes, formé nos employés et fait de réel progrès en allant même parfois bien au-delà des normes en vigueur.

Les producteurs agricoles

Les producteurs agricoles du bassin versant sont peu nombreux et semblent éloignés de l'action collective initiale. D'abord par le mode de fonctionnement du secteur qui semble placer l'agriculteur et les agences gouvernementales dans une relation verticale loin de l'esprit de la concertation. La question environnementale semble également être devenue un sujet sensible associé à des contraintes imposées par des fonctionnaires, des coûts supplémentaires et des pertes potentielles sur des revenus déjà faibles. Ils semblent avoir peu de contact avec les riverains et villégiateurs du lac Bromont. Dans plusieurs cas, il s'agit de fermes, de traditions familiales, souvent anglophones, qui se sont établies dans la région il y a plus d'un siècle bien avant la fondation de Bromont (en 1964). Les agriculteurs du bassin versant semblent également isolés même dans leur secteur d'activité alors que très peu

d'entre eux sont membres de l'UPA ou d'un CCAE. Malgré ce sentiment d'impuissance et d'isolement, un contact minimal est maintenu avec les autres acteurs, principalement par le biais d'un agriculteur qui est également un membre actif de l'association de protection du lac. Lors des entrevues initiales, plusieurs participants donnent l'impression d'une faible mixité et d'un sentiment de clivage entre les secteurs agricole et résidentiel. Lorsque la problématique du lac est discutée, les uns pointent souvent vers l'urbanisation et les autres vers l'agriculture.

Deux ans plus tard, l'aspect financier semble toujours le principal aspect limitant la participation du côté des agriculteurs. Même si plusieurs mesures correctives sont remboursables (par le programme Prime-vert, entre autres), la partie non remboursée et les montants qui doivent être avancés par le producteur avant remboursement s'ajoutent à des préoccupations liées à d'éventuelles pertes de revenus ou à l'augmentation des coûts d'opération, pour freiner l'action et encourager le statu quo. Finalement, la qualité de l'interaction et de la communication avec les municipalités et les agences gouvernementales, déjà déplorée au début de l'étude, ne semble toujours pas satisfaisante.

Les entrepreneurs en construction

Travaillant régulièrement en partenariat avec les promoteurs et les municipalités, ils sont impliqués dans la problématique par les impacts potentiels de leurs pratiques sur le lac et les cours d'eau du bassin versant. En matière de protection de l'environnement, on croit qu'il existe beaucoup de variabilité d'un entrepreneur à l'autre. On mentionne une connaissance inégale des normes et des méthodes existantes, et même parfois, des comportements délinquants chez certains (ex. : on exécute les travaux pendant la nuit ou le week-end pour éviter les inspections). On explique que les délais en construction sont de plus en plus courts chez certains clients (au ministère des Travaux publics, par exemple) alors que protéger l'environnement demande du temps. On dit percevoir également un manque de ressources chez les entités chargées de superviser.

Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.

Organisme à but non lucratif assurant la gestion de la plage privée et de l'entretien de ses infrastructures hivernales et estivales. Organisateurs de plusieurs activités populaires, c'est un acteur important de la vie communautaire dans le bassin versant. Dans le cadre de l'action collective, il travaille conjointement avec l'ACBVLB.

La municipalité de Lac-Brome

La municipalité se démarque de celle de Bromont à certains égards, notamment par l'emploi d'un inspecteur en environnement, la mise sur pied d'un « comité environnement » et des règlements d'urbanisme révisés dernièrement. Elle semble plus avancée que sa voisine bromontoise en matière de gestion et de protection des cours d'eau et son implication immédiate et entière dans l'action collective est perçue comme moins essentielle à court terme. Depuis les lignes de côté, la municipalité suit néanmoins de près l'évolution de la collaboration au lac Bromont et participe à plusieurs rencontres et événements.

Le MDDEP

Lors des entrevues initiales, les acteurs expriment de hautes attentes envers le ministère et on doute parfois de son efficacité d'intervention à l'échelle du bassin versant. On s'inquiète qu'un manque de ressource diminue sa capacité d'action et de suivi des dossiers. Le MDDEP est approché par l'association en décembre 2007 pour qu'il soutienne l'action collective au lac Bromont. Après quelques rencontres impliquant également la municipalité de Bromont, les rôles sont clarifiés et une collaboration s'installe au début de 2008.

Le MAPAQ

En décembre 2007, une activité d'échange organisée par le Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY, renommé OBV Yamaska en mars 2010) permet une première rencontre fortuite entre l'association et un dirigeant du bureau régional du MAPAQ. Avec la Ville de Bromont, les deux organisations se réunissent en février 2008 pour discuter des possibilités de collaboration autour du programme Prime-Vert. Le programme a depuis

été présenté aux agriculteurs du bassin versant et le projet de collaboration est toujours d'actualité.

Le COGEBY (OBV Yamaska depuis mars 2010)

Au départ, l'organisme est très peu impliqué localement. Son champ d'action est également limité par ses faibles ressources presque entièrement consacrées à l'élaboration d'un Plan directeur de l'eau du bassin versant de la Yamaska. La « crise » des cyanobactéries lui apporte un nouveau financement et un peu de latitude qui lui permet d'organiser un don d'arbres avec l'ACBVLB et la Ville de Bromont en juin 2007. L'expérience est répétée l'année suivante, mais cette fois-ci le COGEBY finance en plus un don de mille arbustes.

L'UQAM

L'université travaille en partenariat étroit avec l'association et la Ville de Bromont depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui. La problématique du lac Bromont et de son bassin versant donne ainsi lieu à plusieurs projets d'études.

Le RAPPEL

Le RAPPEL est particulièrement impliqué en 2007 alors qu'il arpente avec les bénévoles de l'ACBVLB le bassin versant dans le cadre d'une étude financée par la municipalité de Bromont. Son rapport remis en octobre 2008 est un témoignage photographique des différents problèmes rencontrés dans le bassin versant.

En terminant, mentionnons quelques organisations qui jouent des rôles plus indirects. Les MRC qui ont compétence en matière de cours d'eau, mais qui dans le cas du lac Bromont n'ont pas joué de rôle actif⁵. Le récent transfert de la municipalité de Bromont à la MRC de Brome-Missisquoi influence indirectement la situation. Les normes en vigueur en matière de cours d'eau seraient plus sévères dans la nouvelle MRC qu'elles ne l'étaient dans l'ancienne et la municipalité de Bromont devra réviser ses règlements en conséquence. Les médias qui

⁵ Le bassin versant était situé sur deux MRC au départ de l'étude, mais la municipalité de Bromont a depuis obtenu son transfert dans la MRC Brome-Missisquoi.

ont alarmé l'opinion publique, mais qui l'ont également informé⁶, semblent avoir joué un rôle indirect, mais non négligeable dans le développement de l'action collective locale.

Tableau 3.3 Chronologie des événements

Dates	Événements
Été 2006	Travaux majeurs d'aménagement de pistes dans le bassin versant (Ski Bromont) Inspection et vidange des fosses septiques dans le bassin versant (Ville de Bromont)
Août 2006	Fermeture des plages au lac Bromont due à la présence de fleur d'eau de cyanobactéries Mobilisation des citoyens et relance de l'association de protection du lac
Octobre 2006	ACBVLB — Rencontre avec l'UQAM quant à la possibilité de projets recherches au lac Bromont
Automne 2006	Ville de Bromont — Caractérisation de certains milieux humides dans le bassin versant
Décembre 2006	Ville de Bromont et ACBVLB – Mise en place d'une collaboration et budget pour 2007
Février 2007	ACBVLB — Projections grand public du film « J'ai pour toi un lac » (une février et une en avril) ACBVLB — Démarche auprès du RAPPEL pour la réalisation des premières étapes du programme SAGE à l'été 2007
Mars 2007	Rencontre entre ACBVLB, Ski Bromont et Ville de Bromont : proposition de recherche conjointe avec l'UQAM • Ski Bromont effectuera finalement ses propres recherches ACBVLB — Inscription au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature ACBVLB — Présentation du film « J'ai pour toi un lac » aux conseillers municipaux UQAM — Suivi des apports en nutriments des tributaires : début de l'échantillonnage ACBVLB et Ville de Bromont - Bilan des actions et suivi des dossiers
Juin 2007	Ville de Bromont — Financement de l'étude de l'UQAM sur les sources de nutriments en excès au lac Bromont ACBVLB et Ville de Bromont — Suivi des dossiers Don de 1000 arbres organisé par COGEBY, la Ville de Bromont et l'ACBVLB
Juillet 2007	RAPPEL — Inventaire du territoire et remontées des ruisseaux du bassin versant avec des bénévoles de l'ACBVLB Fermeture des plages (fin juillet)
Août 2007	Ville de Bromont et ACBVLB — Rencontre avec la ministre de l'Environnement dans le cadre d'une « tournée des lacs » • Discussions sur rôle et responsabilités générales du MDDEP ACBVLB — Ouverture d'un kiosque d'information à la bibliothèque municipale ACBVLB et Ville de Bromont — Suivi des dossiers
Décembre 2007	ACBVLB et Ville de Bromont — Présentations aux élus et budget pour 2008 ACBVLB — Contact avec le MDDEP afin d'obtenir un soutien aux actions déployées pour protéger le lac Bromont
Janvier 2008	ACBVLB — Rencontre avec le MDDEP à Québec avec UQAM et Ville de Bromont UQAM – Présentation d'un rapport préliminaire de l'étude sur les sources de nutriments en excès au lac Bromont ACBVLB et Ville de Bromont – Suivi des dossiers

⁶ Par exemple, un sondage IPSOS IPSOS, *Les cyanobactéries : la peur bleue de l'été 2007* a révélé que le niveau de notoriété du « déboisement des rives » comme cause de développement des algues bleu-vert n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure que la collecte des données avançait et que les reportages sur le sujet se succédaient

Tableau 3.2 Chronologie des événements (suite)

Dates	Événements
Février 2008	ACBVLB — Rencontre avec Direction régionale du MAPAQ avec Ville de Bromont • Discussions autour du nouveau programme Prime-Vert et d'une possibilité de collaboration
Mars 2008	ACBVLB – Rencontre entre la Direction régionale du MDDEP, Ville de Bromont et Ville de Lac-Brome • Échanges sur les rôles et les responsabilités de chacun, la collaboration et les dossiers en cours
Mai 2008	Ville de Bromont – participation au Forum régional (Estrie) sur les cyanobactéries • En compagnie de représentants de l'ACBVLB, de Ski Bromont et de Ville de Lac-Brome ACBVLB — Lancement de la première édition du bulletin de l'association « la Voix de l'eau » (en deux langues) ACBVLB — Atelier public de revégétalisation en collaboration avec le RAPPEL Ski Bromont — Formation sur le contrôle de l'érosion offerte aux employés affectés aux travaux sur la montagne • Plusieurs employés de la Ville de Bromont y assistent également Réalisation d'un premier chantier impliquant des mesures contre l'érosion dans l'ensemble du réseau de drainage Don d'arbustes financé par COGEBY et organisé avec l'ACBVLB
Juin 2008	ACBVLB — Colloque Préservons le lac Bromont organisé en partenariat avec la Ville de Bromont • Présentation des projets réalisés en 2007, du rapport du RAPPEL, des études de l'UQAM et d'un projet de réglementation municipale à Bromont (contrôle de l'érosion et bandes riveraines) • Des représentants du MDDEP, MAPAQ, COGEBY, UPA, Ville de Lac-Brome, Ski Bromont, associations voisines et citoyens sont présents
Juillet 2008	Ville de Bromont — Acquisition d'une pailleuse pour aider au contrôle de l'érosion lors des travaux publics Réalisation d'un chantier majeur directement aux abords du lac Bromont • Inclusion de différentes mesures de contrôle de l'érosion
Octobre 2008	Départ du principal intervenant de la Ville de Bromont dans le dossier du lac Bromont RAPPEL — Dépôt du <i>Diagnostic environnemental global du bassin versant du lac Bromont</i>

3.2.3 Les univers de références

À partir des différentes entrevues et rencontres avec les acteurs, nous avons identifié les univers de référence mobilisés pour expliquer et justifier leurs points de vue. Nous rappelons ici que dans le cadre de la démarche proposée au Chapitre II, l'exercice se résume à dégager une impression générale du corpus de donnée. Ce bref portrait n'est pas une fin en soi, mais comme nous l'avons explicité à l'article 2.2.3, il s'agit d'un moyen supplémentaire de construire des passerelles entre acteurs et faciliter la conduite concertation. Différents types de discours nous ramenant souvent à des formes hybrides des univers de Boltanski et Thévenot (1991) ont été relevés lors des entretiens et lors des rencontres. Nous vous présentons les principaux ci-dessous :

- Domestique-Écologique. On cherche à protéger notre espace de vie et notre qualité de vie. Qualité de vie que l'on associe à la qualité des écosystèmes du bassin versant et que l'on voudrait préserver. À cette position peut s'ajouter un lien viscéral ou un attachement à la beauté du lac et du territoire (Inspiration) ou encore la notion de patrimoine dont on voudrait voir la valeur rehaussée ou protégée (marchand).
- Civique. L'intérêt général doit être arbitré au-delà des intérêts particuliers du bassin versant. Dans le cadre de la problématique, ou souhaite que l'ensemble des usages soient pris en compte. On valorise la conciliation, le partenariat, plutôt que la confrontation. La vitalité économique est perçue comme essentielle parce qu'elle donne les moyens d'agir dans les autres secteurs et parce que dans le cadre actuel, les finances publiques ne sont pas à la hauteur des responsabilités (marchand). Le concept de développement durable est valorisé et on souhaite en faire notre signature (écologique-opinion). Il faut toutefois se donner du temps, acquérir les techniques et les connaissances nécessaires pour bien faire les choses (Industriel).
- Marchand-Industriel. Pour la problématique du lac, on privilégie le pragmatisme et la priorisation des actions donnant les meilleurs résultats. Sa protection ne peut toutefois pas signifier l'arrêt de tout développement à caractère économique. Si la mesure démontre que les normes régissant les pratiques liées au développement sont inadéquates, il faut alors les changer (civique).
- Domestique-Industriel. Le territoire est le gagne-pain de l'agriculteur. Pour les fermes du bassin versant, la marge est mince. Si la protection du lac entraîne la perte de moyen de production ou nécessite d'investir dans de nouveaux équipements, il doit y avoir une forme de compensation ou d'assistance (marchand-civique). On est également sensible à l'image négative de l'agriculture au Québec (opinion).

Dans le cadre du déclenchement de l'action collective, l'association a adopté une posture et un argumentaire qui diffèrent du discours *domestique-écologique* typique ce qui facilite sans doute le rapprochement avec la municipalité. En favorisant une approche de collaboration et en ralliant des ressources scientifiques pour appuyer l'arbitrage des décisions, l'association intègre à son discours une dimension *civique* qui trouve écho auprès des institutions publiques. De l'autre côté, l'ouverture démontrée par l'appareil municipal est moins

surprenante si l'on considère qu'elle est plus près des doléances domestiques que les paliers supérieurs de gouvernement. Elle semble également accorder une importance grandissante au développement durable et aux justifications *écologiques* (même si celles-ci apparaissent en partie liées à l'univers de l'*opinion*). Dans la perspective qu'une réponse à la problématique exige la contribution de tous, cette approche axée sur la collaboration et appuyée autour de faits scientifiques semble prometteuse en plus d'être acceptée ou perçue comme acceptable par la majorité des acteurs⁷. Questionnés à ce sujet, les acteurs se sont prononcés sur les notions de développement durable dans le bassin versant et de protection du lac. Ces idées, s'ils ne suscitent pas toujours le plus grand enthousiasme, ne soulèvent en aucun cas d'opposition ferme. Nous identifions donc ici la base d'un compromis généralement accepté autour duquel pourront être réunis, dans un premier temps, les protagonistes de notre étude de cas. Des passerelles entre les différents univers demeurent nécessaires pour entreprendre des débats plus spécifiques et nous les présenterons lors de la Phase 4 de l'étude de cas (section 3.3).

3.2.4 Principales observations

Nous terminons cette phase de Contextualisation en regroupant les observations quant aux obstacles, opportunités, forces et faiblesses de l'action collective telle qu'elle se présentait à l'aube du projet concerté (débuté en octobre 2008).

Une problématique de notoriété publique

La plus grande opportunité pour l'action collective subsiste sans doute dans la prise de conscience collective qu'entraîne l'émergence des problèmes de cyanobactéries. Selon un sondage IPSOS effectué en juillet 2007, neuf Québécois sur dix avaient entendu parler des cyanobactéries qui se développent dans les plans d'eau de la province. Environ trois quarts des Québécois ont déclaré savoir que le déversement des eaux usées, les rejets industriels de phosphates, l'écoulement de fertilisants et le déversement des fosses septiques sont des facteurs de prolifération des cyanobactéries. Ils semblent ainsi démontrer une bonne

⁷ Lors de la première série d'entretien, la vaste majorité des participants ont évoqué le rôle important de la science dans la gestion de la problématique. Ils se sont également montrés ouverts ou favorables à la formation d'un éventuel comité multipartite (un des objectifs de l'association).

compréhension du rôle qu'ils ont à jouer pour enrayer le développement des algues bleu-vert. Ils considèrent de plus qu'ils ont un rôle à jouer aussi important que les pouvoirs publics, les industriels et les agriculteurs (IPSOS, 2007a). Notre sondage auprès des foyers du bassin versant a révélé des chiffres semblables. La problématique des cyanobactéries au lac Bromont jouit d'une excellente notoriété (voir Figure 3.3) et est jugée préoccupante (voir Figure 3.4).

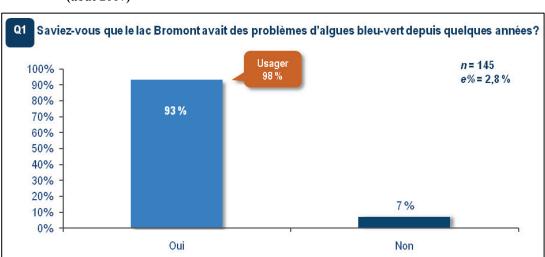


Figure 3.3 Notoriété de la problématique chez les ménages du bassin versant du lac Bromont (août 2007)

De plus, les ménages sont largement favorables à l'ensemble des mesures de luttes aux cyanobactéries proposées par le sondage et la plupart d'entre eux considèrent que protéger le lac Bromont est l'affaire de tous (voir Figure 3.5). Une problématique préoccupante dont on reconnaît les causes et la responsabilité collective facilite certainement la mobilisation et la persuasion des différents acteurs. Les propos tenus lors des entrevues individuelles sont un peu plus nuancés. Il semble que pour une partie des résidents du bassin versant, l'intérêt premier du lieu réside dans le domaine skiable, le paysage, la possibilité de vivre de la terre, etc. La protection du lac devient alors davantage une question de principe et parfois, une arrière-pensée.

Figure 3.4 Niveau de préoccupation face à la présence d'algues bleu-vert des résidents du bassin versant du lac Bromont (août 2007)

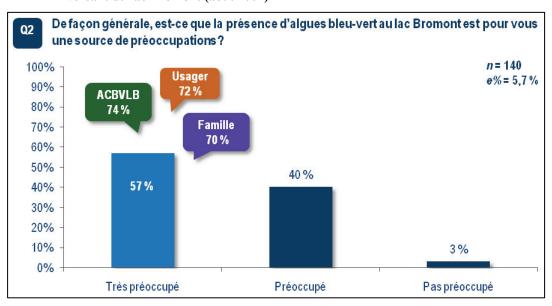
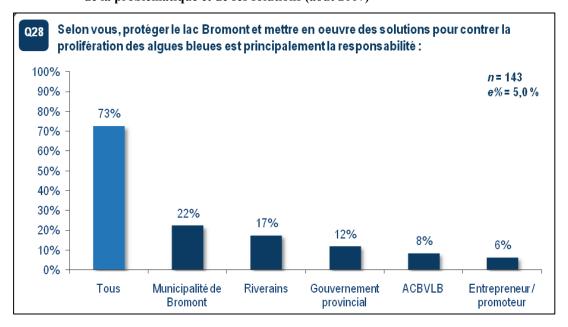


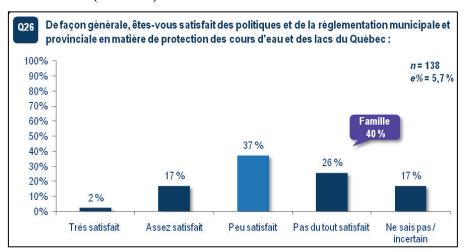
Figure 3.5 Perception des ménages du bassin versant du lac Bromont quant à la responsabilité de la problématique et de ses solutions (août 2007)



Un contexte politique légitimant l'action locale

À l'issue de la crise politico-médiatique, on observe un réel manque à gagner dans la gestion des cours d'eau québécois. À tous les paliers, on semble un peu dépassé par les événements (gouvernement, élus, agences, etc.) et peu de réponses claires sont offertes. L'initiative de l'association apparaît alors comme légitime d'autant plus qu'elle adhère à une philosophie de collaboration en ligne avec le modèle de gouvernance prôné par l'État. En entrevue, l'approche réactive et la capacité des institutions à protéger l'environnement sont régulièrement mises en cause (plus particulièrement, les municipalités et le MDDEP). Le sondage a quant à lui révélé que près des deux tiers des ménages se disent *peu ou pas du tout satisfaits* de la réglementation provinciale et municipale en matière de gestion et de protection des cours d'eau et la grande majorité de ceux-ci ont identifié le « manque de rigueur dans l'application » parmi les principales raisons expliquant leur insatisfaction (voir Figures 3.6 et 3.7)⁸.

Figure 3.6 Niveau de satisfaction des ménages du bassin versant du lac Bromont envers la règlementation municipale et provinciale en matière de protection des cours d'eau et des lacs (août 2007)



_

⁸ Fait à noter : la connaissance des règlements et des normes semble plutôt faible chez les répondants. La réponse *Ne sais pas* atteints les 50 % pour la plupart des items testés. Les normes concernant la vidange des fosses septiques font exception où moins de 10 % des répondants disent ne pas savoir. L'inspection des fosses septiques à Bromont en 2006 et l'application de nouvelles normes ont probablement contribué à faire connaître la réglementation.

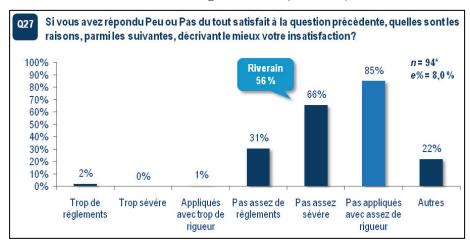


Figure 3.7 Raisons retenues par les ménages du bassin versant du lac Bromont pour expliquer leur insatisfaction envers la règlementation (août 2007)

Des incertitudes à gérer

Sur la scène locale, on observe quelques incertitudes scientifiques particulières (par exemple, certains se questionnent sur la valeur écologique actuelle du lac en soulignant les transformations et les altérations qu'il a subies au cours des 40 dernières années). Toutefois, chez la plupart des acteurs ces incertitudes font rapidement place à une incertitude de type sociotechnique. Les questions concernant la responsabilité exacte de chacun et les actions à prioriser surgissent. Plusieurs espèrent que les recherches en cours puissent minimiser ces incertitudes en identifiant la provenance des apports excessifs de phosphore au lac. D'autres s'interrogent sur la volonté ou la capacité réelle du milieu à changer ses habitudes et comportements. Des interrogations liées à des incertitudes sociétales apparaissent aussi en arrière-plan. Les façons de vivre et de faire dans le bassin versant sont remises en question. On ne semble pas non plus reconnaître de vision commune quant à l'avenir des différentes vocations du territoire (agriculture, récréotourisme, villégiature, etc.) sur laquelle pourrait s'arrimer l'action collective. On se demande aussi comment concilier les usages, départager les revendications de chacun et déterminer qui doit payer la facture (incertitudes quant au principe de justice). Un effort de concertation qui faciliterait l'apport et l'échange

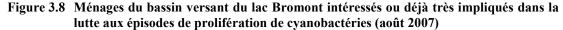
d'information ainsi que la construction d'une vision commune pourrait permettre de réduire certaines de ces incertitudes chez les participants⁹.

Un climat social propice à la collaboration

Lors des entrevues, on mentionne parfois une opposition entre réseaux locaux liés au développement économique et ceux prônant la protection de l'environnement. Certains éléments laissent cependant croire que la situation n'est peut-être pas aussi polarisée. D'abord, les réseaux environnementaux et économiques locaux ne sont pas mutuellement exclusifs et tendent à s'entremêler à l'occasion. Ceci contribue sans doute à maintenir ouverts les canaux de communications nécessaires à la collaboration. L'exemple le plus frappant est celui de la présidente de l'association qui a déjà été conseillère municipale à Bromont auprès de l'actuelle mairesse et qui connaît personnellement des acteurs importants du monde des affaires. Les autres acteurs interviewés portent aussi régulièrement plus d'un chapeau ce qui diminue les risques d'ostracisme ou d'antagonisme entre les différents secteurs (par exemple, la mairesse de Bromont est également résidente du bassin versant et son beau-frère exploite une terre avoisinante). En outre, la nature et la notoriété de la problématique combinées au discours civique adopté par l'association tendent à favoriser les scénarios de collaboration plutôt que ceux d'opposition. Un acteur moins coopératif et qui se maintiendrait stratégiquement à l'écart en refusant de participer pourrait avoir de la difficulté à se justifier. D'autant plus que chez la population du bassin versant on semble prêt à agir. Environ 60 % des ménages sondés se disent intéressés à s'impliquer davantage dans la lutte aux cyanobactéries et plus de 80 % croient être en mesure de poser des gestes concrets dès aujourd'hui (voir Figures 3.8 et 3.9). Dans un autre ordre d'idée, l'historique de concertation locale et multipartite en environnement ne semble pas excessivement riche. Elle se limite le plus souvent à des exercices de consultation dont l'efficacité ne fait pas l'unanimité ¹⁰. Une culture de concertation reste donc à développer.

⁹ Lors des entretiens, ces sentiments d'incertitude semblent plus marqués chez les acteurs moins impliqués. Les acteurs au centre de l'action collective démontrent une plus grande familiarité avec la problématique et même une certaine expertise du lac et de ses enjeux. Ils reconnaissent leurs propres besoins en information, mais ne semblent pas dépassés par la complexité du problème.

¹⁰ Parmi les espaces participatifs discutés en entrevue, notons les assemblées publiques du Conseil de ville, le Comité consultatif en urbanisme (CCU), le Comité consultatif du domaine naturel du lac Gale et le Comité des citoyens de Bromont.



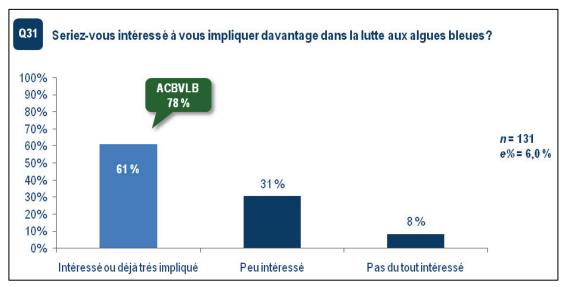
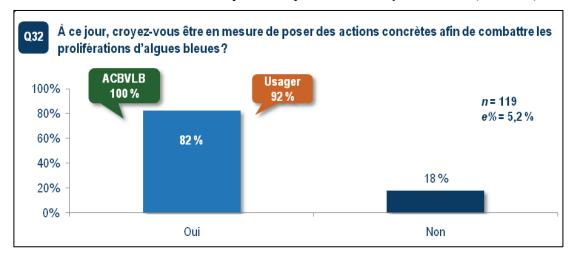


Figure 3.9 Ménages du bassin versant du lac Bromont croyant être mesure de poser des gestes concrets dans la lutte aux épisodes de prolifération de cyanobactéries (août 2007)



Une action collective crédible et légitime, mais fragile

Dans le cas du lac Bromont, l'essentiel du leadership est assumé par une poignée d'individus de l'association et de la municipalité. Ces individus semblent jouir d'une perception très favorable chez la majorité des personnes interviewées. Le contexte propice, le partenariat association-municipalité ainsi que les ressources scientifiques mobilisées (c.-à-d. les

chercheurs de l'UQAM) rendent l'action collective crédible et légitime. Son leadership est toutefois vulnérable et dépendant de la motivation et de l'intérêt continu de quelques personnes. Lorsque le principal intervenant de la Ville de Bromont annonce son départ quelques jours avant le démarrage du projet concerté, cette faiblesse devient évidente, même si l'action collective est poursuivie. Le côté plus ou moins formel du leadership apparaît également comme un enjeu. L'association n'a en effet reçu aucun mandat et/ou financement formel pour la gestion du lac et de son bassin versant. Au municipal, il ne semble pas y avoir d'employé dédié à cette gestion, ni de politique l'encadrant, et ce, malgré l'attribution de budgets pour le diagnostic du RAPPEL et les études de l'UQAM. En automne 2008, la poursuite de l'action collective apparaît dépendante d'un effort bénévole ou volontaire de ses leaders et on ressent un certain essoufflement. À la même époque, il apparaît que l'action collective pourrait bénéficier d'un élargissement de son réseau par l'inclusion d'une plus grande diversité d'acteurs clés et de leaders d'opinion, notamment ceux du secteur agricole et ceux associés au développement du territoire qui sont encore peu impliqués.

3.2.5 Réflexion et prochaines étapes

Le contexte politique, le climat social et l'évolution de l'action collective qui est vue comme crédible et légitime forment une conjoncture favorable à la concertation. Le réseau développé autour de la problématique locale semble suffisamment solide pour que la greffe d'un projet concerté soit viable. C'est également la conclusion de l'association et de la municipalité de Bromont qui sont favorables à l'idée. Un tel projet exige toutefois un investissement minimal. C'est le Service à la collectivité de l'UQAM via une subvention Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'UQAM qui rendra l'exercice possible. Une première série d'ateliers de concertation voit ainsi le jour à l'automne 2008. Celle-ci sera complétée par une seconde série d'ateliers tenue au printemps 2009 et cette fois-ci financée par la municipalité de Bromont. La prochaine section détaille ces travaux.

3.3 PHASE 3 et 4 : Un projet concerté pour le lac Bromont

Nous présentons dans cette section le déroulement et le produit d'ateliers de concertation réunissant les différents acteurs du lac Bromont. Pour la méthodologie entourant ce projet nous nous référons au Chapitre I où elle est détaillée. Des extraits du produit final (un plan d'action pour le lac Bromont) sont disponibles à l'Appendice C.

3.3.1 Première série d'ateliers

La première série d'ateliers réunit une douzaine d'acteurs provenant des principaux secteurs concernés par la problématique et représentant toute la variété des usages, des intérêts et des points de vue. Des agriculteurs, riverains, entrepreneurs et promoteurs, ainsi que des représentants de l'association, des municipalités, du MAPAQ et du MDDEP se rejoignent en trois occasions pour échanger. Chaque atelier est d'une durée de trois heures. En préparation aux ateliers, l'accompagnateur a conçu et fait parvenir aux participants un guide de mise en situation résumant dans un langage accessible les faits saillants de l'ensemble des travaux de recherche achevés ou en cours au lac Bromont (traduction scientifique). Lors des rencontres, les discussions sont animées et structurées par l'accompagnateur qui par le biais de synthèse et reformulation s'assure que les propos de chacun soient compris par les autres (traduction croisée). Cette série ne vise pas à élaborer des actions concrètes pour résoudre la problématique, mais bien à faciliter l'échange et le partage des préoccupations et des points de vue de chacun. L'heure est à l'apprentissage du dialogue et au développement d'un langage commun. Ces ateliers sont également l'occasion d'expérimenter une première construction collective : une vision partagée pour l'avenir du lac et son bassin versant.

Atelier no. 1 — Les défis de la problématique du lac Bromont

Après un premier tour de table. On présente les détails du projet de concertation, passe en revue le contenu du guide du participant et donne les consignes et procédures d'échanges. Ces items sont discutés entre participants et les principaux partenaires du projet en profitent pour exposer leurs motivations et intentions aux autres participants. Par le biais d'une séance de remue-méninges, les participants identifient ensuite les défis que représente selon eux la problématique du lac Bromont. À l'issue de l'exercice, les participants votent pour les défis

qu'ils jugent les plus importants. Le Tableau 3.4 présente ces défis dans leur dernière version (révisée et approuvée par les participants lors du huitième et dernier atelier).

Tableau 3.4 Les défis de la problématique du lac Bromont

Capacité et volonté de changer

- Faire de la qualité de l'environnement une priorité
- Allouer les ressources humaines et financières nécessaires

Communication, sensibilisation, éducation et formation

- · Changer les mentalités et les pratiques
- Défaire certaines préconceptions et adopter de nouveaux comportements

Responsabilisation individuelle et collective

- Définir les rôles et responsabilités de chacun
- Être imputable, contrer le syndrome du « pas dans ma cour! »

Renforcement du cadre règlementaire

- Appliquer les règlements actuels être cohérent et constant
- Réviser et ajouter des règlements au besoin

Atelier no.2 — Les enjeux sectoriels

Ce deuxième atelier est voué à la mise en commun de différentes perspectives et à un premier exercice de construction collective. Beaucoup d'espace est accordé à l'expression des préoccupations et perceptions de chacun ainsi qu'à l'identification des enjeux sectoriels. Ces exercices donnent aux participants la possibilité de se mettre dans la peau des représentants de chaque secteur. La dernière partie de l'atelier permet d'amorcer le développement d'une vision d'avenir pour le lac et le bassin versant. En se projetant en 2020, les participants dressent une liste des caractéristiques du bassin versant qu'ils voulaient voir conserver, protéger, changer ou ajouter. Pour s'assurer que la discussion couvre tous les aspects du territoire et pour éviter que certains discours et perspectives ne soient pas entendus, nous présentons une première *proposition-passerelle*. Celle-ci, relativement simple et apparentée aux trois cercles du développement durable, présente le lac et le bassin versant comme un « espace de vie socioculturel, économique et écologique ». Nous suggérons que la vision d'avenir du lac développée par le participant considère ces trois dimensions.

Atelier no.3 — Une vision d'avenir partagée pour le lac Bromont

Ce troisième atelier permet d'abord la finalisation de l'exercice de projection dans l'avenir. Toutes les idées développées sont mises au tableau. Les éléments perçus comme plus intéressants sont identifiés par les participants par le biais à l'aide de pastilles autocollantes. Ceux-ci amorcent par la suite une synthèse en regroupant les aspects similaires. Nous peaufinerons cette synthèse hors atelier. Elle sera approuvée par les participants lors du quatrième (*traduction opérationnelle*). La vision d'avenir des participants aux ateliers pour le bassin versant du lac Bromont est présentée au Tableau 3.5.

Tableau 3.5 Une vision d'avenir partagée pour le lac Bromont et son bassin versant

En 2020, le lac Bromont et son bassin versant pourront être décrits comme :

Un écosystème humain

Le lac est un héritage, un patrimoine collectif valorisé. C'est un espace public, un lieu d'apprentissage, de rencontre et de rassemblement. C'est une offre de récréation qui s'intègre aux autres activités de la région. C'est un lien humain-nature, une relation d'interdépendance. Le lac Bromont est une richesse et une responsabilité.

Un cadre champêtre

Le bassin versant du lac est un reflet de l'image champêtre que projette Bromont. On a valorisé son paysage, préservé son caractère forestier et maintenu une densité de population « intelligente ». L'agriculture y est extensive, valorisée et intégrée aux autres activités du territoire.

Un milieu naturel de qualité

Le lac Bromont est sain. La qualité de son eau et celle de ses écosystèmes se sont améliorées et sont aujourd'hui préservées. La capacité de support du bassin versant est respectée.

Un milieu où s'intègrent « environnement » et « développement »

On trouve dans le bassin versant une collectivité verte. Des pionniers – résidents, villégiateur, agriculteurs et promoteurs — qui ont relevé le défi du développement durable, appuyés par des administrations proactives et partenaires (municipalités, MDDEP, MRC, etc.).

Un milieu de vie attrayant

Le bassin versant du lac Bromont attire le résident comme le villégiateur avec ses paysages bucoliques, son offre de loisirs, ses infrastructures et opportunités d'emplois à proximité.

3.3.2 Deuxième série d'ateliers

En février 2009, la Ville de Bromont nous confit le mandat de coordonner une nouvelle série d'ateliers avec pour objectif le développement d'un plan d'action concerté pour le bassin versant du lac Bromont. Le développement du plan d'action doit permettre l'identification et

la priorisation des actions à entreprendre afin de préserver la qualité de l'eau du bassin versant. Un comité de suivi formé d'un représentant de la Ville, d'un élu et d'un représentant de l'ACBVLB est mis en place. Par souci de continuité, tous les participants de la première série d'ateliers sont de nouveau recrutés. Ceux-ci se sont réunis cinq fois entre le 24 mars et le 9 juin 2009 afin de se concerter et de s'entendre sur les différents éléments du plan d'action. À l'instar des trois précédents, ces cinq ateliers se sont déroulés dans un climat de coopération et une atmosphère généralement conviviale.

Atelier no.4 – Retour sur la problématique et définition des objectifs

Le but et le format de cette nouvelle phase sont d'abord explicités aux participants. Ceux-ci sont invités à questionner ces éléments et à les modifier au besoin. Il est établi que si une structure et des pistes de réflexion peuvent être proposées, le contenu final du plan d'action dépend entièrement des participants. Nous effectuons ensuite un retour sur la problématique. À ce stade-ci, le guide du participant développé pour les premiers ateliers a déjà fourni aux participants une version courte et vulgarisée des résultats d'études de l'UQAM (incluant la nôtre) et du RAPPEL. En préparation de ce quatrième atelier, nous avons effectué un important travail de traduction et de synthèse supplémentaire. Cette fois-ci au lieu de présenter les études en pièces détachées, nous les regroupons pour former un tout cohérent que nous complétons au besoin avec des informations non spécifiques au lac Bromont. Nous délimitons très clairement les zones d'incertitudes, simplifions davantage le langage utilisé et intégrons les éléments développés lors des premiers ateliers. Au lieu de servir le tout dans un document, nous présentons ceux-ci oralement, avec visuels à l'appui. Une ressource spécialisée ayant participé aux études de l'UQAM est invitée pour l'occasion afin de répondre aux questions techniques et scientifique des participants. Après discussion, cette nouvelle synthèse de la problématique est approuvée par les participants. Ceux-ci se voient alors présenter une deuxième proposition-passerelle. Il s'agit cette fois-ci de faire le pont non seulement entre les différents discours, mais également entre les nombreux enjeux connexes à la problématique du lac. Nous avons précédemment proposé de développer une vision du bassin versant sous les trois aspects « socioculturel, économique et écologique » à la manière du développement durable. Nous tenons toutefois à contourner une tendance qui conduit souvent à éluder la question essentielle des relations entre ces aspects. En effet, alors que se

démultiplient les objectifs et les indicateurs liés à chacune des sphères du développement durable, celles-ci demeurent souvent envisagées de façon successive et disjointe (Brédif, 2008). Pour réunir ces aspects, la notion de qualité telle que définie par Brédif (2008) nous semble tout indiquée :

Entendue comme les caractéristiques ou les attributs d'un être ou d'une chose auxquels un acteur donné accorde de l'importance, la qualité apparaît comme un opérateur précieux pour favoriser l'expression et la reconnaissance de différents systèmes de lecture et d'appréciation.

Nous reconnaissons dans cette définition le potentiel de la notion de « qualité » en tant que *proposition-passerelle*. En atelier nous proposons ainsi aux participants un seul objectif pour le plan d'action. Après avoir été modifié par les participants, celui-ci est adopté sous la forme suivante : « Améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes du bassin versant ». Outre sa capacité à considérer simultanément plusieurs enjeux connexes, cet ultime objectif assure que l'attention soit d'abord portée sur l'impact global des actions sur la qualité de l'eau et des écosystèmes et non sur les activités prises séparément. Bien sûr, les actions pourront être mesurées individuellement afin de déterminer lesquelles sont les plus efficaces, mais toujours sans perdre de vue le but ultime. Ensuite, il reste évidemment à préciser cette qualité à améliorer (d'un point de vue écologique, récréatif, esthétique et sanitaire) et à choisir les indicateurs de suivi appropriés. Il faut également déterminer l'état actuel du lac et du bassin versant que l'on cherche à « améliorer ». Ces tâches impliquent des discussions techniques et certaines données scientifiques ne sont pas disponibles au moment des ateliers. Après quelques discussions, les participants conviennent que le choix des meilleurs indicateurs de suivi devra être effectué ultérieurement 11.

Atelier no.5 – Choix des actions possibles

Ce cinquième atelier vise à donner aux participants une vue d'ensemble des actions possibles, et leur permettre de rejeter, de modifier ou d'enrichir les pistes d'actions proposées. Il permet en outre d'identifier progressivement les priorités, les zones de convergence et divergence du groupe quant aux actions possibles. Le nombre de pistes d'actions rend leur discussion en plénière impossible, le groupe est d'abord divisé en trois équipes. Afin de maintenir un climat

¹¹ Nous n'aurons finalement pas l'occasion de revenir sur ces éléments dans le cadre des ateliers, mais il a été convenu que cette qualité et ses indicateurs devront être définis avant que ne puisse être mis en œuvre le plan d'action.

nécessitant le compromis, la composition des équipes est déterminée de manière à préserver une certaine diversité de points de vue et des secteurs représentés. Les équipes reçoivent chacune un jeu identique de fiches à remplir. Près d'une trentaine de fiches ont été élaborées au préalable à partir des recommandations spécifiques du RAPPEL (RAPPEL, 2008a) et des « bonnes pratiques » recommandées par le MDDEP (Québec, 2007b). Lors d'un exercice minuté, chaque équipe doit s'entendre sur la validité de la piste d'action, sur les modifications à y apporter et son importance perçue (essentielle, importante ou optionnelle). On indique sur la fiche lorsqu'un consensus entre coéquipiers n'est pas possible. Des fiches vierges sont également disponibles pour les équipes qui voudraient faire des suggestions.

Atelier no.6 et no.7 – Priorisation des solutions et stratégie de mise en œuvre

L'atelier précédent a permis de faire un premier tri parmi les actions possibles. L'objectif des sixièmes et septièmes ateliers est de transformer ces actions plus ou moins génériques en un ensemble de solutions spécifiques et adaptées aux réalités locales. Pour ce faire, on doit déjà s'assurer que l'ensemble : 1 — soit cohérent avec notre objectif et notre vision d'avenir, 2 réponde aux problématiques particulières du bassin versant et 3 — tienne compte des défis de l'action collective identifiés lors du premier atelier. À cela s'ajoute une dernière propositionpasserelle élaborer par l'accompagnateur et qui doit permettre de faciliter la formation d'accords et de compromis quant aux solutions à développer. Trois critères de sélection rejoignant les différents types d'univers sont ainsi proposés aux participants qui voudraient défendre l'un ou l'autre de leur choix. Les solutions retenues devront être à la fois « acceptables » pour chacun des secteurs concernés et pour la société (domestique-civique), « efficaces », c'est-à-dire qu'elles permettent de produire des résultats significatifs quant à l'atteinte de l'objectif (écologique-industriel) et « réalistes » en termes de coûts et de ressources (marchand). En début d'atelier, un tableau résumant les résultats de l'exercice en équipe (réalisé à l'atelier précédent) est remis à chaque participant avec la liste des actions ayant été évaluées comme essentielles ou importantes. À ce moment, les actions laissées de côté ou n'ayant pas fait l'unanimité peuvent être récupérées si des participants parviennent à convaincre les autres de leur valeur ou de leur importance en fonction des critères énumérés plus haut. Les éléments de la liste sont ensuite transformés en axes d'interventions. Ceux-ci sont discutés afin d'apporter certaines précisions et d'identifier les points de convergence et

de divergence. Des activités spécifiques sont ensuite suggérées pour chacun des axes. On détermine collectivement les responsables de la mise en œuvre ainsi qu'un horizon temporel d'implantation (court, moyen et long terme) pour les activités faisant consensus (le Tableau 3.6 présente les axes d'intervention et les activités retenus par les participants). Finalement, les principaux éléments d'une stratégie de suivi incluant la mise en place d'un comité de bassin versant sont abordés avec le groupe.

Atelier no.8 – Finalisation du plan d'action concerté

Sur la base de tous les ateliers précédents, un plan d'action préliminaire est rédigé par l'accompagnateur (traduction opérationnelle). Celui-ci est présenté aux participants afin d'assurer qu'il soit rigoureusement fidèle à l'esprit et aux fruits des échanges. Quelques modifications sont apportées, mais globalement le document apparait satisfaisant. Étant donnés les nombreux axes d'interventions et activités proposés par le plan, des participants suggèrent d'effectuer un dernier effort de priorisation en votant pour trois activités à privilégier : un règlement de contrôle de l'érosion, un plan de communication et un projet de mises aux normes en milieu agricole (voir Appendice C). Les acteurs font finalement ajouter au document une condition sine qua non à la mise en marche du plan : une ressource dédiée à l'environnement à la Ville de Bromont.

3.3.3 Restitution et formalisation du plan d'action concerté

Une version définitive du document est rédigée par le chercheur sur la base des commentaires et ajouts des participants. Celle-ci est présentée au Conseil municipal de Bromont en septembre 2009. Un mois plus tard, le plan d'action concerté est officiellement déposé et rendu public (sans modification) par le même Conseil. Le document est rendu disponible sur le site internet de la municipalité (Charland-Faucher, 2009).

Tableau 3.6 Axes d'intervention et activités

Axes d'intervention	Activités spécifiques	Responsables	Échéanciers
(S') informer, (se) sensibiliser et (s') éduquer	Élaboration d'un plan de communication, développement des outils et mise en œuvre	Ville de Bromont et ACBVLB	Court terme
Collaborer et se concerter autour des enjeux environnementaux	Développement d'une plate-forme permanente de collaboration et de concertation pour les problématiques environnementales	Ville de Bromont	Court terme
Réviser et harmoniser le cadre règlementaire à Bromont	Révision du plan et des règlements d'urbanisme	Ville de Bromont en collaboration avec Ville de Lac- Brome et la MRC	Moyen terme
Limiter le déboisement et protéger les milieux sensibles et fragiles	Poursuite la « Stratégie de protection des espaces verts et des milieux humides » et de l'approche PIIA	Ville de Bromont	En cours
	Création d'un organisme de conservation	Ville de Bromont	Court terme
	Intégration d'un système de priorisation selon la valeur écologique des milieux	Ville de Bromont en collaboration avec le MDDEP	Moyen terme
	Mise en valeur des espaces protégés	Ville de Bromont	Moyen terme
	Déboisement : amélioration de l'application des règlements en vigueur	Ville de Bromont	Court terme
Protéger et renaturaliser les bandes riveraines	Protection : amélioration de l'application des règlements en vigueur	Ville de Bromont	Court terme
	Renaturalisation : adoption de mesures règlementaires et incitatives	Ville de Bromont	Moyen terme
Contrôler l'érosion lors des travaux de construction	Adoption et application du règlement municipal sur le contrôle de l'érosion	Ville de Bromont	Court terme
	Mise en place d'une formation continue pour les entrepreneurs et les employés municipaux	Ville de Bromont en collaboration avec le milieu	En cours
	Mise en place d'un programme de certification des professionnels	Ville de Bromont	Moyen terme
Améliorer les pratiques d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières	Adoption de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés municipaux et autres techniques pertinentes	Ville de Bromont	Court terme
	Mise en place de procédures et d'une formation continue pour les employés municipaux	Ville de Bromont	Court terme
Protéger et stabiliser les bandes riveraines agricoles, et restreindre l'accès du bétail aux cours d'eau	Élaborer un projet conjoint de mise aux normes sur la base des programmes du MAPAQ	Porteur de dossier à identifier	Court terme
Adopter et mettre en place le plan de gestion du barrage	Adoption du plan, formation du responsable et mise en œuvre	Ville de Bromont	Court terme
Formaliser davantage l'acquisition, la gestion et le partage des connaissances	Mise en œuvre de processus en matière d'acquisition / gestion des connaissances / partage des connaissances	Ville de Bromont	Moyen terme
Règlementer les lacs et les étangs artificiels	Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un cadre règlementaire	Ville de Bromont en collaboration avec le milieu	Moyen terme
Retirer les débris ligneux obstruant les cours d'eau	Organisation et coordination d'une activité de ramassage des débris ligneux	ACBVLB et municipalités	Court terme

3.3.4 Suivi du plan d'action concerté

Le 22 octobre 2010, un an après l'adoption du plan d'action, la municipalité a convié les participants des ateliers à se réunir de nouveau, afin de dresser un bilan de la première année et d'établir les priorités pour l'année 2011. L'auteur a été mandaté pour l'animation de la rencontre et sa rédaction de document de suivi (à paraître).

CONCLUSION

Les résidents et acteurs du bassin versant du lac Bromont cheminent aujourd'hui de la prise de conscience à la prise en main des problématiques du plan d'eau. Intégrant recherche et intervention, notre projet avait pour but de caractériser et de faciliter, si possible, ce cheminement. Avec le sondage qui, dans un premier temps, a fourni une mesure des préoccupations des résidents. Une fois relayées aux décideurs, ces données ont contribué à justifier la prise en charge collective du problème. Avec les entrevues qui ont interpelé individuellement les acteurs du milieu et suscité chez eux une réflexion critique. Toutes ces perspectives réunies ont permis de caractériser le contexte sociopolitique sur lequel appuyer un éventuel exercice concerté. Une fois les conditions favorables repérées, le chercheur (devenu coordonnateur, facilitateur, animateur et traducteur) a organisé la construction collective de solutions par le biais de huit ateliers de concertation. Ceux-ci ont mené à un plan d'action rédigé par le chercheur, mais approuvé par les participants et reconnu comme fidèle aux compromis et consensus produits dans le cadre des ateliers. Ce plan a été adopté par la municipalité de Bromont en 2009 et a fait l'objet d'un suivi un an plus tard.

Nous croyons avoir atteint nos objectifs de départ. Les acteurs locaux se sont entendus sur la nécessité de réfléchir et d'agir ensemble. Même sans expérience, ils se sont prêtés au jeu de la concertation avec une aisance croissante et ils ont formulé une réponse commune à leur problématique. Les efforts liés à la pointe formation du triangle de la recherche-action ont donc porté leurs fruits, les participants s'étant approprié la démarche. Le suivi effectué par la municipalité de Bromont un an plus tard tend à confirmer que le transfert, du milieu académique vers celui de la pratique, s'est bel et bien effectué. D'un point de vue de la recherche, la contextualisation de la problématique des cyanobactéries à l'échelle locale et selon une perspective sociologique constitue sans doute une innovation.

La partie intervention s'est avérée positive pour le chercheur. Le terrain d'une rechercheaction peut parfois être miné par les jeux de pouvoirs et les guerres politiques et le chercheur qui y intervient court le risque de se retrouver entre deux feux, et de voir sa position et son rôle critiqués. Dans la pire des situations, il peut perdre la confiance de ses collaborateurs et du même coup, son terrain de recherche. Cela n'a évidemment pas été notre cas. Les principes qui ont guidé notre approche (voir article 1.51) ont sans doute contribué à diminuer ces risques tout comme notre présence active sur le terrain qui a permis de nous familiariser avec celui-ci et de gagner la confiance des acteurs locaux. Nous croyons aussi avoir joui de circonstances favorables. Les recherches biophysiques entreprises par les autres équipes de l'UQAM ont facilité notre démarche. La perspective de pouvoir discuter autour de données scientifiques a rassuré certains participants qui craignaient au départ des débats axés autour des valeurs et des convictions de chacun. La forte volonté de concertation chez les leaders de l'action collective a également permis de désamorcer ces aprioris de telles sortes que, même lorsque certaines données se sont avérées moins utilisables que prévu, les participants ont su surmonter leurs incertitudes pour construire collectivement une réponse à la problématique du lac.

La démarche pratique d'accompagnement à la concertation développée au Chapitre II pourra intéresser d'autres communautés vivant une situation similaire à celle du lac Bromont. Nous devons toutefois citer Amblard et al. (2005) qui rappelle que la coopération ne se décrète, pas plus qu'elle ne s'impose. Sur la base de ce raisonnement, certains pourraient avancer que le succès de notre expérience est en partie fortuit. Que serait-il advenu sans l'importante médiatisation des cyanobactéries? Sans le dynamisme de l'association et ses milliers d'heures de bénévolat? Sans l'ouverture de la municipalité? Le besoin de concertation n'aurait peutêtre pas émergé. Ces questions nous amènent à croire que la réussite d'une démarche comme la nôtre tient en premier lieu au repérage des opportunités. Comme le suggère Beuret (2006), il est souvent plus avantageux de rechercher les initiatives locales de gestion concertée et de leur offrir un appui souple que de tenter d'imposer un modèle ou une structure. De telles politiques de soutien à la concertation sont rares, mais dans le contexte québécois, il n'est peut-être pas complètement farfelu d'envisager qu'un jour, des organismes comme les OBV, les CRE ou autres, offriront ce type de service à l'échelle des communautés. Dans un contexte où le palier local se voit aujourd'hui confier des responsabilités accrues en matière d'environnement, il y a sans doute là une hypothèse sur laquelle appuyer de futurs travaux de recherche.

Dans tous les cas, nous encourageons tous les chercheurs et les intervenants qui seraient tentés de poursuivre un projet similaire au nôtre. Si elle n'est pas sans risque, la concertation apporte aussi son lot de récompenses. Travailler en collaboration avec le milieu s'est avéré être une remarquable source de motivation. Ce fut en outre une véritable occasion d'apprentissage et de développement personnel alliant rigueur intellectuelle et réalité du vécu.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACBVLB. 2007. «Parce que le lac Bromont et son bassin versant méritent d'être protégés et préservés (dépliant de l'ACBVLB)». In «Portail de la Ville de Bromont». Ville de Bromont. En ligne. www.bromont.org/documents/PDF/DepliantACBVLB.pdf. Consulté le 11 octobre.
- Amblard, Henri, Philippe Bernoux, Gilles Herreoros et Yves-Frédéric Livian. 2005. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris: Éditions du Seuil, 292 p.
- Beuret, Jean-Eudes. 2006. La conduite de la concertation. Paris: L'Harmattan, 340 p.
- Blais, André, et Claire Durand. 2004. «Le sondage». In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, p. 387-429. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Blais, Sylvie. 2006. Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. Comment les distinguer des végétaux observés dans nos lacs et nos rivières, 3e édition: Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 52 p. En ligne. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide-identif.pdf. Consulté le 12 octobre 2010.
- Blanc, Maurice. 1995. «Politique de la ville et démocratie locale. La participation : Une transaction le plus souvent différée». *Annales de la Recherche Urbaine*, no 68-69, p. 99-106.
- Boltanski, Luc, et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur.* Paris: Gallimard, 483 p.
- Boutin, Gérald. 2007. *L'entretien de groupe en recherche et en formation*. Montréal: Éditions Nouvelles, 148 p.
- Brassard, Annie. 2007. «La structure de travail d'un Agenda 21e siècle local. Le rôle et les défis du comité A21 ». In *Gagnon, C. (Éd) et E., Arth (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable.* En ligne. < http://www.a211.qc.ca/9575_fr.html. Consulté le 13 décembre 2009.
- Brassard, Annie, Emmanuelle Arth, Daniel Drouin, Christiane Gagnon, Patricia Martin, Jean-Philippe Wauub et Marguerite Wotto. 2007. «Les étapes d'un Agenda 21e siècle local. Adapter la démarche à sa collectivité ». In Gagnon, C. (Éd) et E., Arth (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications

- *territoriales de développement durable viable.* En ligne. http://www.a211.gc.ca/9574 fr.html>. Consulté le 13 décembre 2009.
- Brédif, Hervé. 2004. «Le vivant, les hommes et le territoire Essai de biogéopolitique». Thèse de doctorat, École Normale Supérieure/Institut National Agronomique, 815 p.
- ------ 2008. «La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire». *EspacesTemps.net*, no 20 novembre 2009. En ligne. http://espacestemps.net/document5213.html>.
- Bromont. 1997. Lac Bromont. Problématique du niveau d'eau: analyse de la situation, impacts d'une baisse du niveau du lac, solutions applicables. Bromont: Ville de Bromont, 42 p.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris: Le Seuil, 358 p.
- Canada, ministère de la Santé 2000. *Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions*. Ottawa: Publications du gouvernement du Canada, 169 p. En ligne. http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/alt_formats/pacrbdgapcr/pdf/public-consult/2000decision-fra.pdf. Consulté le 18 décembre 2009.
- Cardinal, François. 2007. «Algues bleues: une crise qui n'en est pas une». *La Presse* (Montréal), 22 juillet 2007.
- Champoux, Christine. 1999. *Plan de gestion du bassin versant du lac Bromont*. Bromont: Ville de Bromont, 51 p.
- Chevalier, Pierre, Régis Pilote et Jean-Marc Leclerc. 2001. Risques à la santé publique découlant de la présence de cyanobactéries (algues bleues) et de microcystines dans trois bassins versants du sud-ouest québécois tributaires du fleuve Saint-Laurent. Québec: Saint-Laurent Vision 2000, 139 p.
- Crozier, Michel, et Erhard Friedberg. 1977. *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris: Éditions du Seuil, 500 p.
- ------. 1995. «Organisation et action collective notre contribution à l'analyse des organisations». In À quoi sert la sociologie des organisations? Tome 1, p. 130-160. Paris: Éditions Seli Arslan.
- David, Albert. 2000. «La recherche intervention, cadre général pour la recherche en management ?». In Les nouvelles fondations des sciences de gestion, éléments d'épistémologie de la recherche en management, Albert David, Hatchuel Armand et Laufer Romain. Paris: Vuibert.

- Dodds, Walter K., Wes W. Bouska, Jeffrey L. Eitzmann, Tyler J. Pilger, Kristen L. Pitts, Alyssa J. Riley, Joshua T. Schloesser et Dareen J. Thornbrugh. 2009. «Eutrophication of U.S. Freshwaters: Analysis of Potential Economic Damages». *Environmental Science & Technology*, vol. 43, no 1, p. 12-19
- Dolbec, André. 2004. «La recherche-action». In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, p. 505-540. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Dontenwill, Emmanuelle. 2008. «De l'intérêt des économies de la grandeur pour appréhender l'émergence et le dépassement des conflits d'intérêts lors de l'intégration du développement durable dans l'entreprise». EM Lyon Business School. En ligne. http://clerse.univ-lille1.fr/spip/IMG/pdf/axe_4_dontenwill.pdf. Consulté le 20 décembre 2009.
- Dorcey, Anthony H.J., et Timothy McDaniels. 2001. «L'implication des citoyens en environnment: attentes élevées et résultats incertains». In *Gérer l'environnment*, p. 249-301. Montréal: Les Presses de l'Université du Québec.
- Duchesne, Sophie, et Florence Haegel. 2005. L'enquête et ses méthodes l'entretien collectif. Évreux, France: Armand Colin, 126 p.
- Durand, Claire. 2002. L'échantillonnage, la gestion du terrain. Montréal: Département de sociologie, Université de Montréal, 74 p. En ligne. http://www.mapageweb.umontreal.ca/durandc/Enseignement/MethodesDeSondage/Echantillon.pdf. Consulté le 5 décembre 2008.
- Favreau, Louis. 2007. «La mobilisation des ressources et la concertation dans une communauté. Animer un processus de mise en route d'un Agenda 21e siècle local ». In Gagnon, C. (Éd) et E., Aarth (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable. En ligne. http://www.a211.qc.ca/9571 fr.html>. Consulté le 21 décembre 2009.
- Fortier, Julie. 2002. «Proposition d'un cadre de référence en concertation». Mémoire de maîtrise, Département des Sciences du loisir et de la communication sociale. , Université du Québec à Trois-Rivières, 149 p.
- ----- 2009. «Contribution de la concertation à la démocratisation de la gestion municipale le cas de la ville de Trois-Rivières». Thèse de doctorat, Montréal, Études urbaines, Université du Québec à Montréal, 464 p.
- Friedberg, Erhard. 1988. L'analyse sociologique des organisations. Paris: L'Harmattan, 125 p.
- Froger, Géraldine, et Philippe Meral. 2002. «Des mécanismes de l'action collective aux perspectives pour les politiques d'environnement». In *Gouvernance II Action*

- collective et politiques d'environnement, G. Froger et P. Méral (dir.), p. 9-24. Genève: Helbing & Lichtenhahn.
- Gagnon, Christiane. 2007. «Les facteurs de réussite et les défis pour une démarche d'Agenda 21e siècle local». In Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable. En ligne. http://www.a211.qc.ca/9573_fr.html. Consulté le 20 décembre 2009.
- Gagnon, Christiane, et Emmanuelle Arth. 2007. «L'état des lieux du territoire pertinent à l'action. Identifier les forces et les faiblesses selon un cadre de développement durable viable». In Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable. En ligne. <www.a211.qc.ca/9576_fr.html>. Consulté le 22 décembre 2009.
- Gangbazo, Georges. 2004. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concept et application. Québec: ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques sur l'eau, 58 p. En ligne. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/concepts.pdf. Consulté le 12 décembre 2009.
- Girard, Jean-François. 2008. «Les aspects juridiques de la protection des lacs et des cours d'eau». In *Algues bleues: des solutions pratiques*, Robert Lapalme, p. 258. Boucherville: Bertrand Dumont Éditeur.
- GRIL. 2007. «Les cyanobactéries dans les lacs québécois : Un portrait de la situation selon les chercheurs du GRIL». En ligne. https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/docs/GSC1285/F291210543_gril_cyanobacteries 28juin2007 rev avril2008.pdf>. Consulté le 2 janvier 2010.
- ------ 2009. «Mémoire du GRIL sur l'État des lacs et rivières du Québec en regard des cyanobactéries». Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique. En ligne. https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/docs/GSC1272/F764772934_M_moire_GRIL_2_novembre_2009.pdf.
- Hitt, Michael A., R. Duane Ireland et Robert E. Hoskisson. 2003. *Strategic Management Competitiveness and globalization*. Mason: Thompson South-Western, 438 p.
- Huntington, D. W., et S. Sommarstrom. 2000. *An Evaluation of Selected Watershed Councils in the Pacific Northwest California*. Eugene, Oregon: Trout Unlimited and the Pacific Rivers Council, 131 p.

- IPSOS. 2007a. «Les cyanobactéries : la peur bleue de l'été 2007». Ipsos Ideas Québec. En ligne. http://www.ipsos.ca/fr/descarie/ideasQuebec.cfm?id=3690. Consulté le 3 décembre 2009.
- ------ 2007b. «Les événements qui ont le plus marqué les Québécois cet été». Ipsos Ideas Québec. En ligne. http://www.ipsos.ca/fr/descarie/ideasQuebec.cfm?id=3690. Consulté le 3 décembre 2009.
- James, Sarah, et Torbjörn Lahti. 2004. *The Natural Step for Communities: How Cities and Towns can Change to Sustainable Practices*. Gabriola Island: New Society Publishers, 280 p.
- Kooiman, Jan. 1993. «Findings, Speculations and Recommendations». In *J. Kooiman (dir) Modern Governance : Government-Society Interactions*, p. 249-262. London: Sage.
- Lapalme, Robert. 2008. «De nouvelles causes qui exigent une stratégie globale». In *Algues bleues: des solutions pratiques*, Robert Lapalme, p. 258. Boucherville: Bertrand Dumont Éditeur.
- Laure, François. 2000. Le guide des techniques d'animation. Paris: Dunod, 232 p.
- Le Boterf, Guy. 1998. «La recherche participative comme processus de formation critique, principes méthodologiques». In *Dans Lammerink M. P. et Wolfers I. I. (dir.), Approches participatives pour un développement durable* p. 59-73. Paris: Éditions Kharthala et IPD.
- Lepage, Laurent. 2005. «Le débat public environnemental: entre société et communauté». In Simard, Louis, Laurent Lepage, Jean-Michel Fourniau, Michel Gariépy et Mario Gauthier (éd.), le débat public en apprentissage, p. 271-285. Paris: L' Harmattan.
- Lepage, Laurent, Mario Gauthier et Patrick Champagne. 2003. «Le projet de restauration du Saint-Laurent : de l'approche technocratique à l'implication communautaire». *Sociologies Pratiques*, no 7, p. 67-83.
- McDermott, Melanie Hughes, Margaret Ann Moote et Cecilia Danks. 2005. *How Community-based Collaboratives Overcome External Institutional Barriers to Achieving Their Environmental Goals*. Charlottesville, VA: CBCRC, 72 p. En ligne. http://www.cbcrc.org/php-bin/news/showArticle.php?id=76. Consulté le 25 décembre.
- McMeekin, Kathleen. 2009. «Le bilan de phosphore au lac Bromont vers l'identification des activités humaines causant les blooms de cyanobactéries». Mémoire de maîtrise, Montréal, Sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 83 p.
- Mermet, Laurent. 2007. «La Cité Ecologique : droit de cité pour la nature et les environnementalistes». In Cycle RES Recherche Environnementale sur la Société

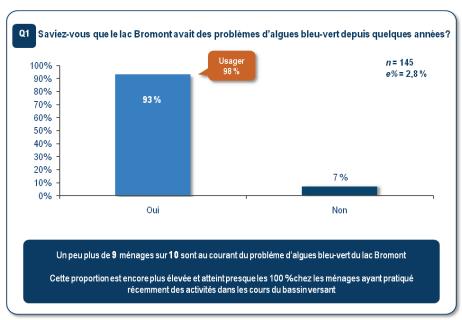
- #8 (17 novembre 2006): ENGREF. En ligne. http://www.rgte.centre-cired.fr/reel-rgte/spip.php?article8. Consulté le 30 décembre 2009.
- Mermet, Laurent, et Farid Benhammou. 2005. «Prolonger l'inaction environnementale dans un monde familier : la fabrication stratégique de l'incertitude sur les ours du Béarn». *Écologie et Politique*, no 31, p. 121-136.
- Mormont, Marc. 2009. «Le sociologue dans l'action collective face au risque». *Développement durable et territoires*. En ligne. http://developpementdurable.revues.org/8235.
- Pires, Alvaro. 1997. «Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique». In *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Deslauriers Poupart, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires [Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives], p. 113-169. Montréal: Gaëtan Morin.
- Prairie, Yves. 2008. «Eutrophisation: causes, remèdes et pseudo-remèdes». In *Forum national sur les lacs 2008* (4,5 et 6 juin 2008): RNCREQ. En ligne. http://www.crelaurentides.org/publication/publications/actes2008.pdf. Consulté le 17 octobre 2010.
- Québec. 1987. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Québec: Publications du Québec p. En ligne. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type = 3&file=/Q 2/Q2R17 3.htm>. Consulté le 12 juin 2009.
- ------ 2006. *Loi sur le développement durable*. Québec: Publications du Québec, 20 p. En ligne. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type = 2&file=/D 8 1 1/D8 1 1.html>. Consulté le 12 juin 2009.
- ------. 2007a. *Un projet de société pour le Québec Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Québec: Publications du Québec, 85 p. En ligne. http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf>. Consulté le 20 décembre 2009.
- Québec, ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. 2009. *Le programme Prime-Vert*. Québec: Publications du Québec, 41 p. En ligne. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/32F6530C-9A4F-4CA7-8ECC-3CF48AFEB875/0/PrimeVert.pdf. Consulté le 14 janvier 2010.
- Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2002. «La gestion intégrée de l'eau par bassin versant». En ligne. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm. Consulté le 12 octobre.

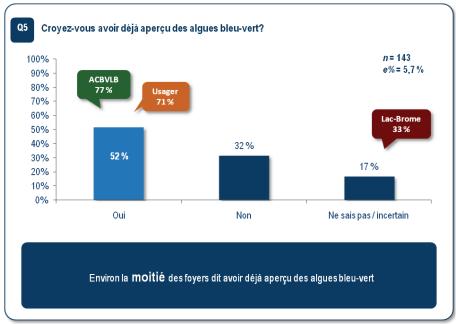
- ------. 2007b. Prendre son lac en main. Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques. Québec, 130 p. En ligne. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide_elaboration.pdf. Consulté le 19 août 2009.
- ------ 2008. Lac Bromont (190) Suivi de la qualité de l'eau 2008. Québec, 1 p. En ligne. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/2008/Bromont_190_2008_SA_SU.pdf. Consulté le 12 janvier 2009.
- RAPPEL. 2008a. Diagnostic environnemental global du basin versant du lac Bromont. Bromont: Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL), 101 p.
- ------. 2008b. «L'érosion». Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL). En ligne. http://www.rappel.qc.ca/bassin-versant/lerosion.html. Consulté le 20 décembre.
- ------. 2008c. «L'eutrophisation (vieillissement) des lacs ». Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL). En ligne. http://www.rappel.qc.ca/lac/eutrophisation.html. Consulté le 20 décembre.
- RNCREQ. 2006. «(Communiqué de presse) Nos lacs: un patrimoine collectif qu'il est urgent de protéger et de valoriser. Bilan du Forum national sur les lacs 2006». En ligne. http://www.crelaurentides.org/presse/revue%20de%20presse/2006/2006-06-12%20Communique%20CRE%20Laurentides-RNCREQ.pdf. Consulté le 21 juin 2009.
- ------. 2008. «(Communiqué de presse) La protection des lacs ne relève pas de la science, mais de la gestion». En ligne. http://www.rncreq.org/documents/060608_RNCREQ_forum_lacs_000.pdf. Consulté le 21 juin 2009.
- Robert, Caroline. 2007. «La problématique des cyanobactéries au Québec». In *Cyanobactéries : des actions et des solutions!* (26 avril 2007): Commission itinérante de la FQM. En ligne. http://www.fqm.ca/activitesevenements/commissions-itinerantes/738-cyanobactes-des-actions-et-des-solutions. Consulté le 30 octobre 2008.
- Robinson, John Bridger. 1982. «Energy backcasting: a proposed method of policy analysis». *Energy Policy*, vol. 10, no 4, p. 337-344.

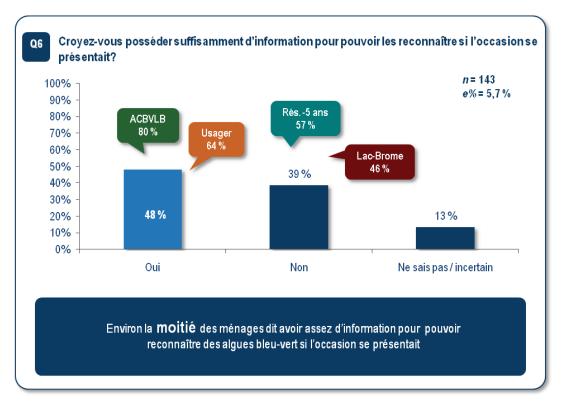
- ------. 2003. «Future subjunctive: backcasting as social learning». *Futures*, vol. 35, no 8, p. 839-856.
- Rousseau, Michel, et Daniel Lefebvre. 2008. «Contrôler le ruissellement autour des résidences». In *Algues bleues: des solutions pratiques*, Robert Lapalme, p. 258. Boucherville: Bertrand Dumont Éditeur.
- Savoie-Zajc, Lorraine. 2004. « L'entrevue semi-dirigée». In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Benoît Gauthier, p. 293-316. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Simard, Louis, et Laurent Lepage. 2004. «Gestion publique de l'environnement au Québec. Quel bilan à l'heure de la concertation?». In *L'État québécois au XXIe siècle sous la dir. de Robert Bernier*, p. 351-379. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- SRQ. 1998. L'art d'animer, de décider et d'agir. Nicolet: Solidarité rurale du Québec 12 p.
- SURISTAT. 2007. «Le cas particulier du sondage sur échantillon exhaustif ». Suristat Le portail des enquêtes et de l'analyse de données. En ligne. http://www.suristat.org/article168.html. Consulté le 1 mai 2008.
- Thiébault, Jean-Louis. 2003. «Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, no 3, p. 341-355. En ligne. www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm. Consulté le 20 janvier 2009.
- Tourangeau, Michel. 1991. *Le régime hydrique du lac Bromont*. Bromont: Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL), 43 p.
- Turcotte, Marie-France. 1997. Prise de décision par consensus, leçons d'un cas en environnement. Montréal: Harmattan Inc., 172 p.
- Valqui Vidal, René Victor. 2004. «The Vision Conference: Facilitating Creative Processes». Systemic Practice and Action Research, vol. 17, no 5, p. 385-405.

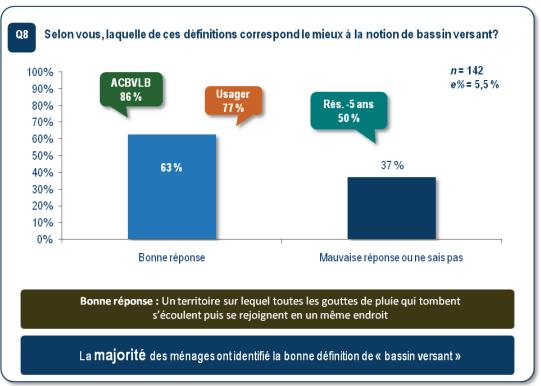
APPENDICE A

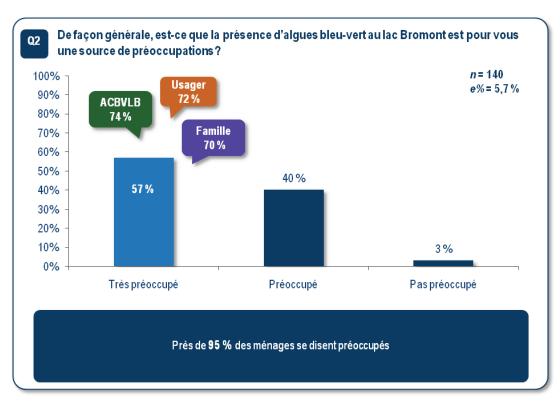
RÉSULTATS D'ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT

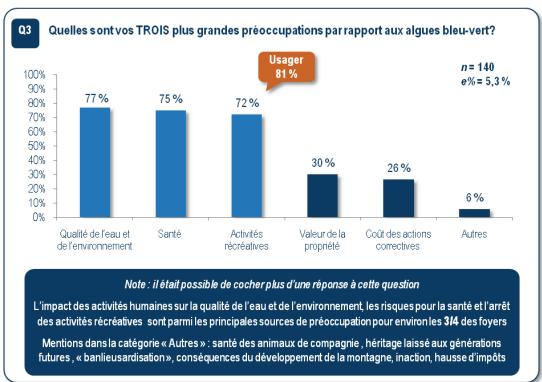


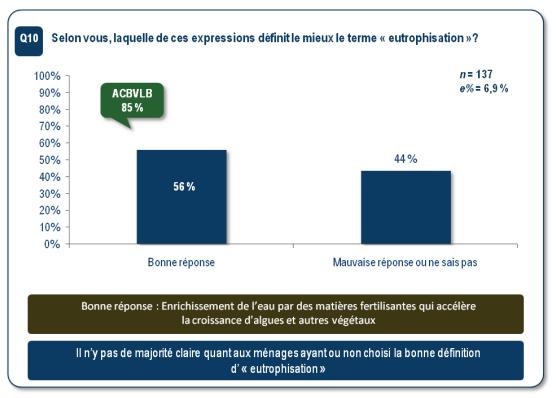


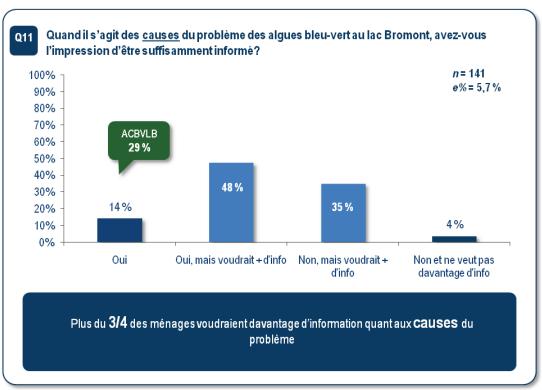


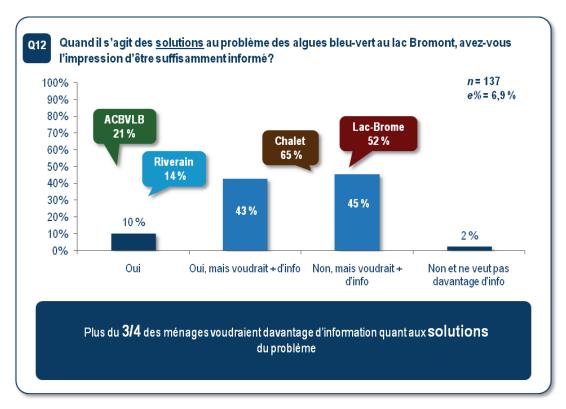


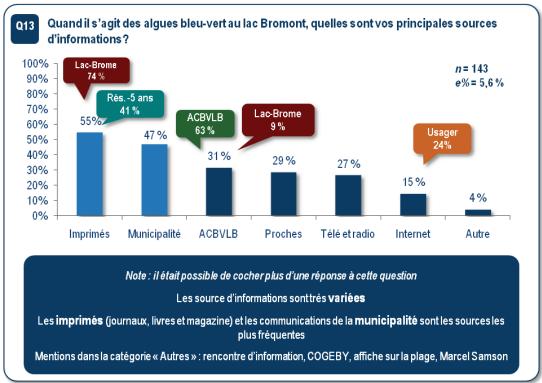


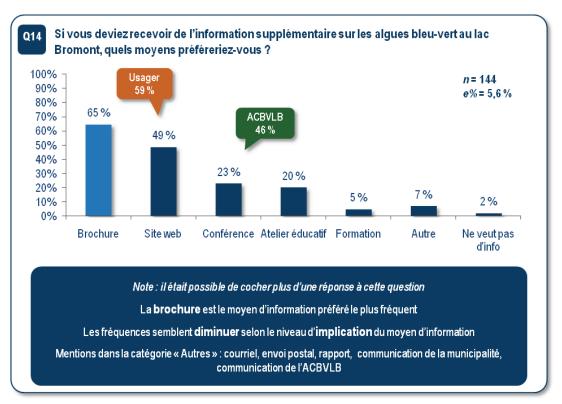


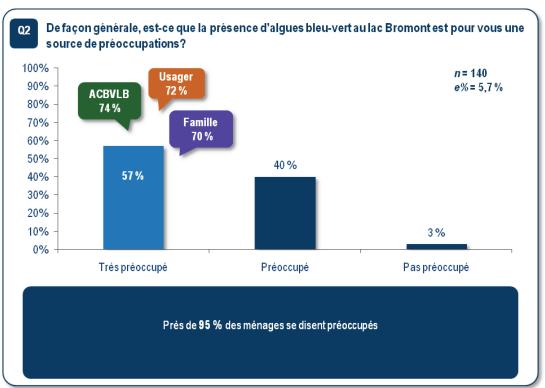


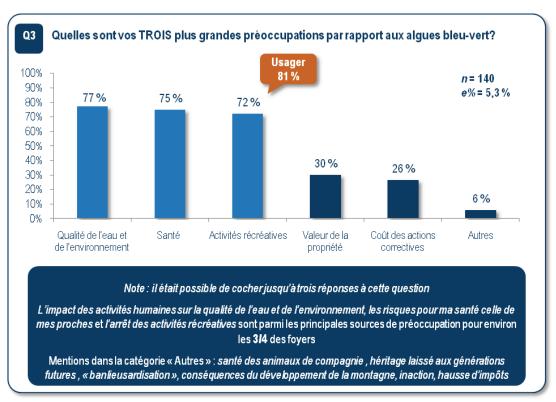


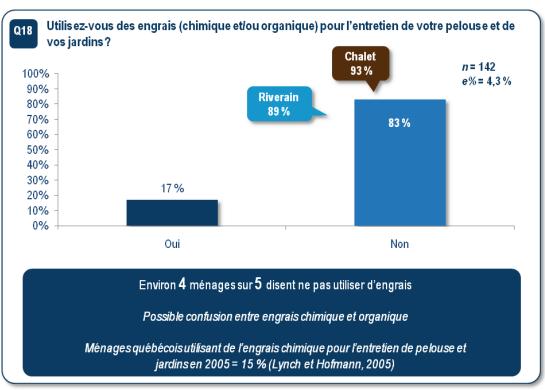


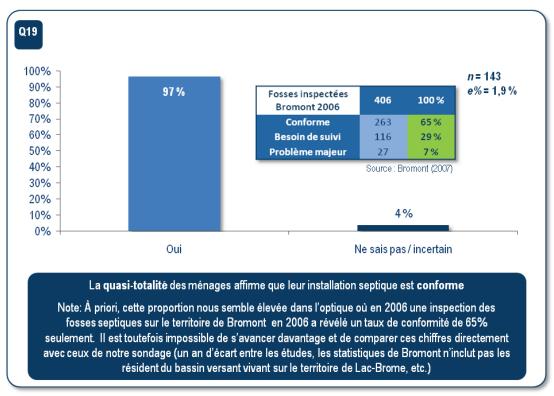


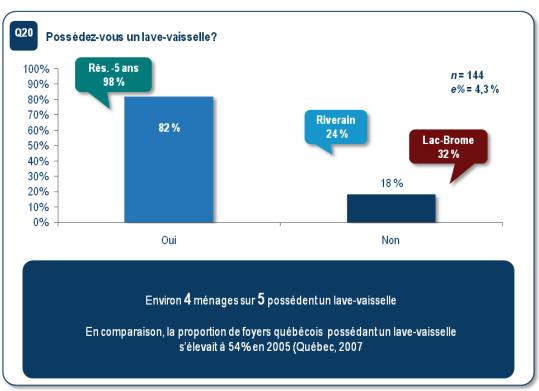


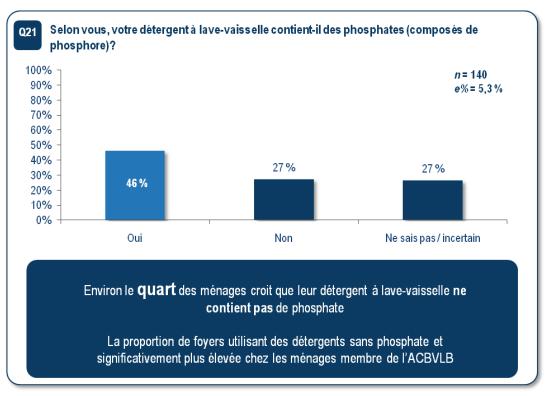


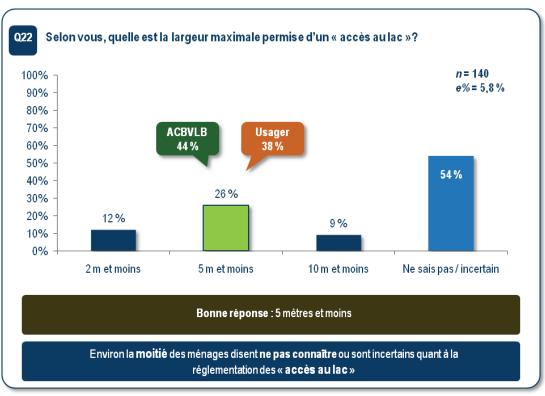


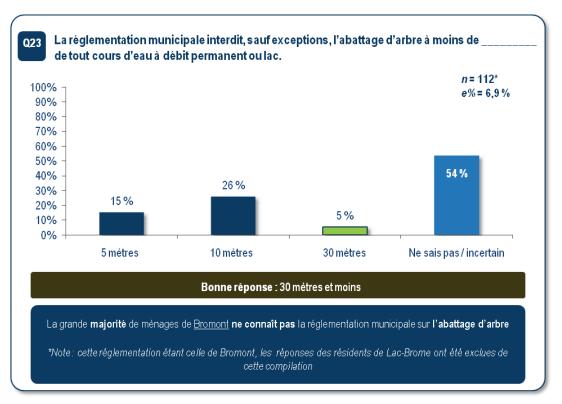


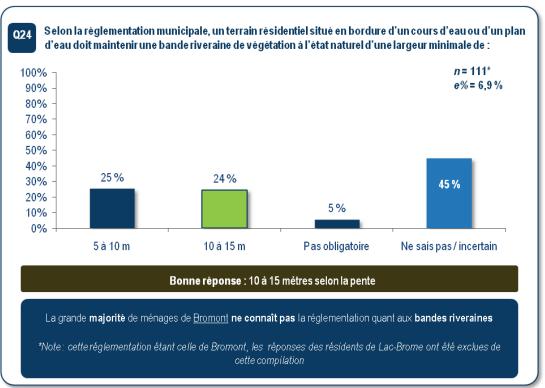


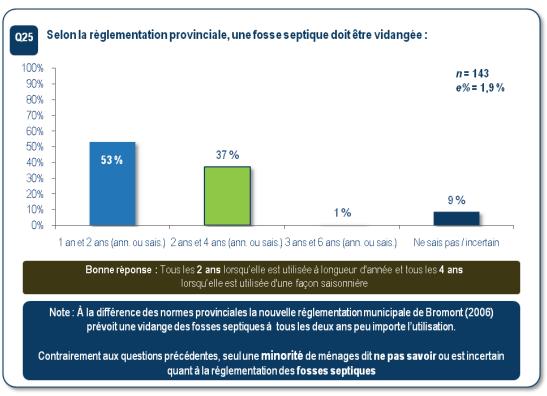


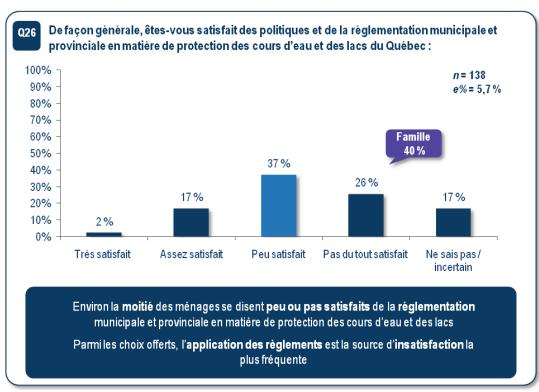


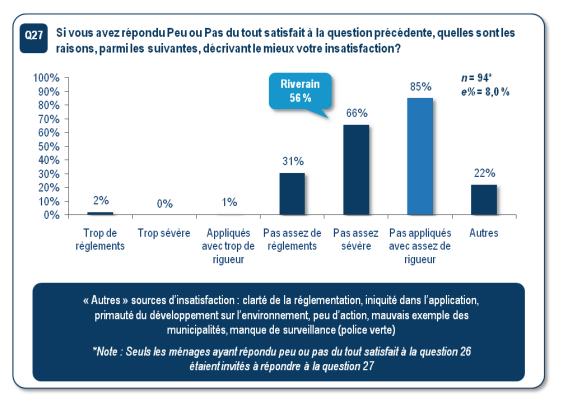


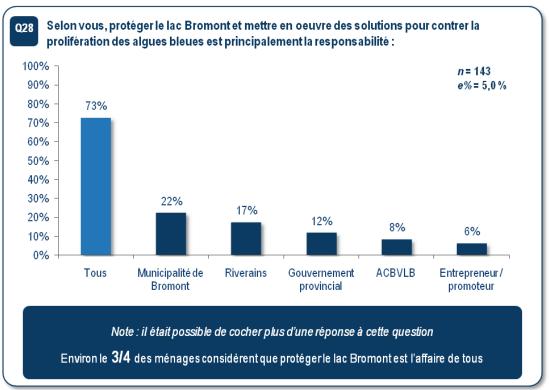


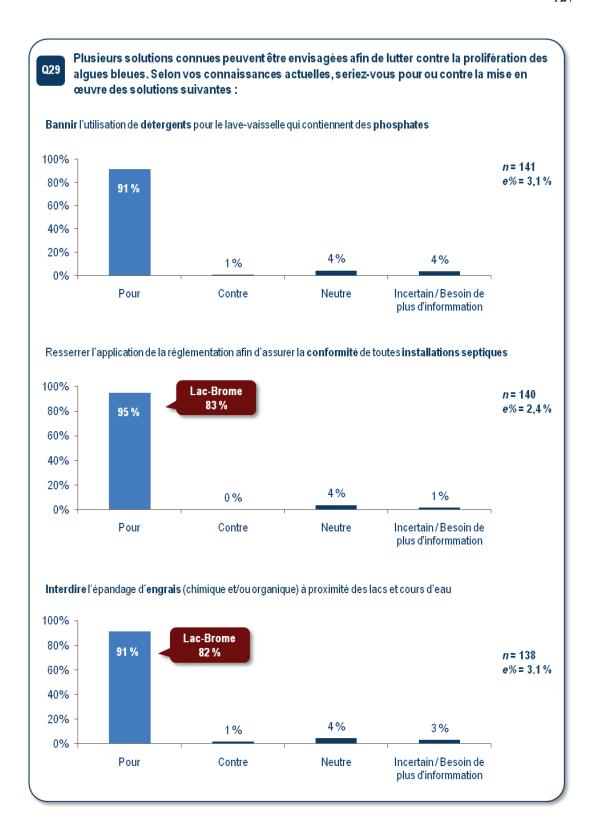


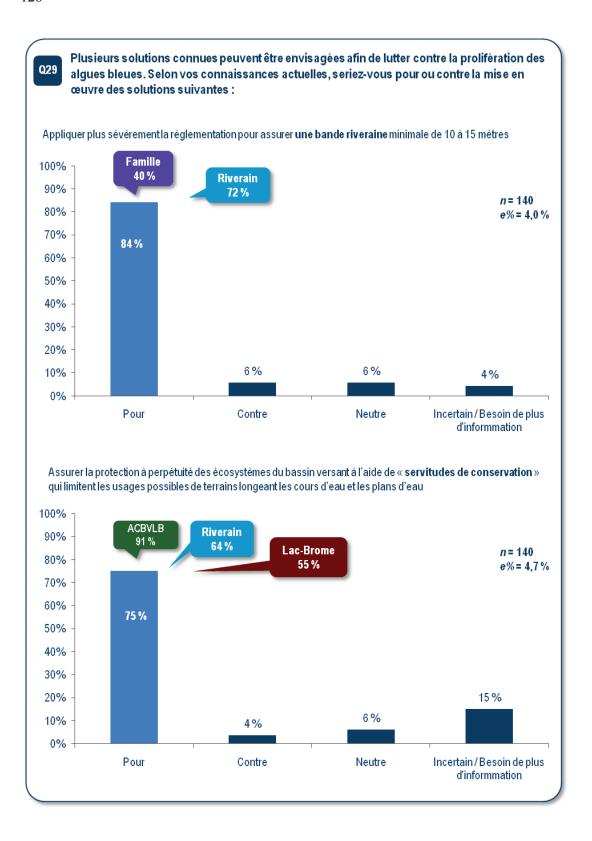


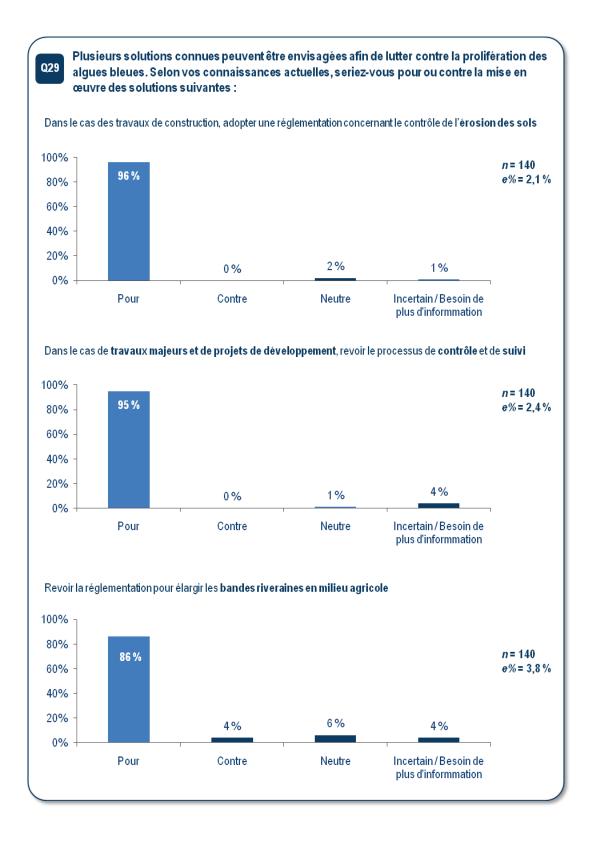












Plusieurs solutions connues peuvent être envisagées afin de lutter contre la prolifération des algues bleues. Selon vos connaissances actuelles, seriez-vous pour ou contre la mise en œuvre des solutions suivantes :

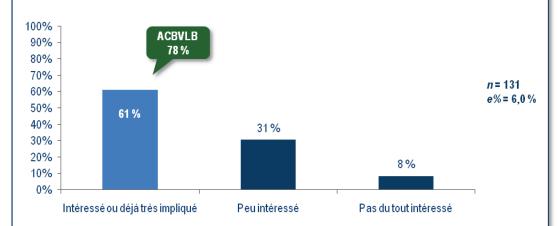
Revoir la réglementation concernant le niveau permis de phosphore en zone agricole pour prendre en considération non seulement la capacité des sols, mais également celle des lacs et cours d'eau



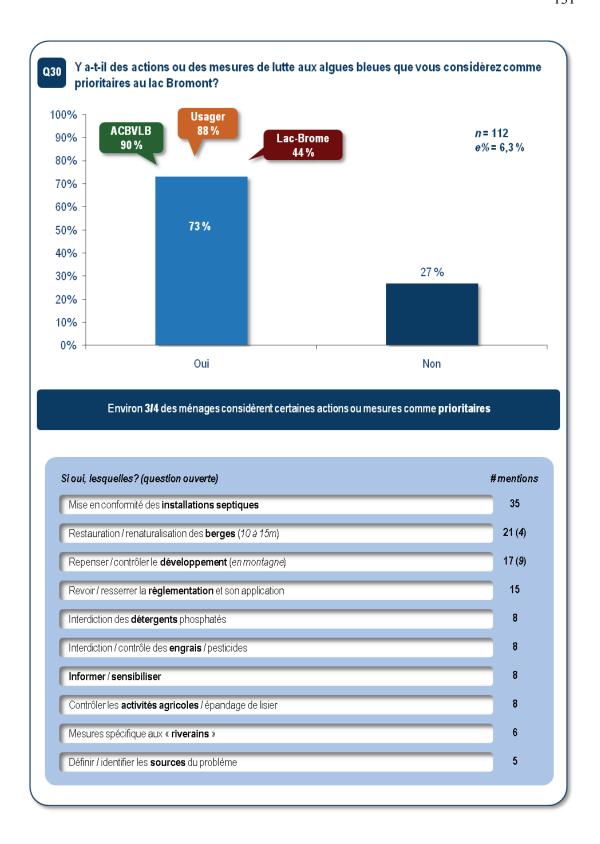
La majorité des ménages sont favorables l'ensemble des piste de solutions présentées

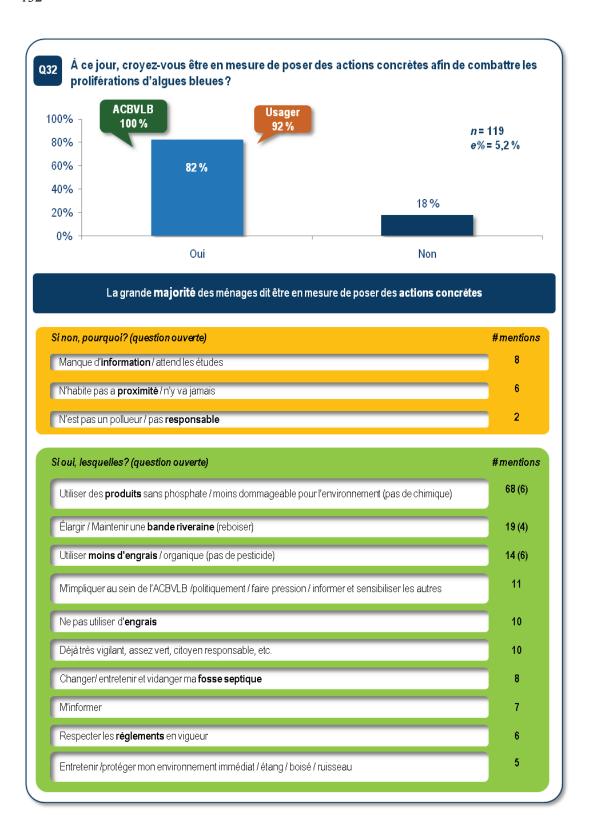
C'est également vrai pour tous les sous-groupes. Toutefois, certaines différence par rapport aux données de l'ensemble pourrait indiquer un plus grand besoin en information ou un potentiel de résistance plus élevé chez certains sous-groupes

Q31 Seriez-vous intéressé à vous impliquer davantage dans la lutte aux algues bleues?



La majorité des ménages est intéressée à s'impliquer ou déjà très impliquée dans la lutte aux algues bleu-vert





APPENDICE B

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE (VERSION FRANÇAISE)

Instruct	ions :	
1.	Les pers	onnes âgées de 18 ans et plus sont invitées à remplir le questionnaire.
2.		aque question, cochez la case qui correspond à votre choix.
3.		taines questions, vous êtes invité à détailler votre réponse. N'hésitez pas à utiliser
i J.		ges du questionnaire si jamais les lignes prévues sous la question sont insuffisantes.
4.	_	ez le sondage dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe avant le 10 septembre 2007 .
5.		urnez qu'un seul questionnaire par foyer (sans la lettre d'introduction). L'ajout de
 	•	nnaire ou de feuilles supplémentaires (mise à part le coupon-réponse de
! !		ation) ajouterait au poids de l'enveloppe et des timbres additionnels seraient
! !	nécessai	ires pour que l'envoi nous parviennent.
!		
		participation et vos opinions sont précieuses et nous vous en sommes
rec	onnaissar	nts.
<u></u>		
SECTION	I 1 - PERCE	PTIONS
	_	
1.	Saviez-vo	ous que le lac Bromont avait des problèmes d'algues bleues depuis quelques années?
		Oui
		Non
2.	De facon	générale, est-ce que la présence d'algues bleues au lac Bromont est pour vous une source
	-	cupations?
	. 🗆	Je suis très préoccupé
		Je suis préoccupé
		Je ne suis pas préoccupé (passez à la question 4)
_		
3.		ont vos TROIS plus grandes préoccupations par rapport aux algues bleues?
		ON: choisissez 3 réponses puis numérotez-les de 1 à 3 (le no.1 étant votre plus grande
	préoccup	•
		Les risques pour ma santé et celle de mes proches
		L'arrêt des activités récréatives comme la baignade, le bateau et la pêche
		La diminution possible de la valeur de ma propriété
		Les coûts monétaires associés à la mise en œuvre d'actions correctives (naturalisation des
		berges, rénovations des installations septiques, changements dans les pratiques agricoles,
	_	etc.)
		L'impact des activités et comportements humains sur la qualité de l'eau et de
	_	l'environnement
		Autre, précisez :

	4.		Elle s'est améliorée Elle s'est détériorée Elle est restée sensiblement la même	
			Ne sais pas / Incertain	
			J'habite dans la région depuis moins de 5 ans (passez à la question 5)	
SEC	TION	2 – NOTIO	ONS RELATIVES À LA PROBLÉMATIQUE	
	5.		s bleues sont des organismes microscopiques, mais leurs floraisons, aussi appelées fleurs blooms, peuvent être visibles à l'œil nu. Croyez-vous avoir déjà aperçu des algues bleues? Oui Non Ne sais pas / incertain	
	_	_		
	6.	Croyez-vous posséder suffisamment d'information pour pouvoir les reconnaître si l'occasion se présentait?		
			Oui	
			Non	
			Ne sais pas / incertain	
	7.	Avant d'e	entreprendre ce questionnaire, aviez-vous déjà entendu l'expression « bassin versant »?	
			Oui	
			Non	
	8.	Selon vou	us, laquelle de ces définitions correspond le mieux à la notion de bassin versant? Le volume d'eau qui s'écoule dans un cours d'eau durant une période donnée Un territoire sur lequel toutes les gouttes de pluie qui tombent s'écoulent puis se rejoignent	
			en un même endroit	
			L'ouverture par laquelle un cours d'eau se jette dans un lac Ne sais pas / Incertain	
	9.	Avez-vou	s déjà entendu le terme « eutrophisation »?	
			Oui	
			Non	
	10.	Selon vou	us, laquelle de ces expressions définit le mieux le terme « eutrophisation »?	
			Introduction dans l'eau de toute substance qui la rend impropre à l'usage prévu	
			Réduction de la transparence de l'eau due à la présence de particules finement dispersées	
			en suspension Enrichissement de l'eau par des matières fertilisantes, en particulier par des composés	
			d'azote et de phosphore, qui accélère la croissance d'algues et autres végétaux	
			Ne sais pas / Incertain	
	11.	Quand il	s'agit des <u>causes du problème</u> des algues bleues au lac Bromont, avez-vous l'impression	
			ffisamment informé?	
			Oui, je suis suffisamment informé	
			Oui, je suis informé, mais j'aimerais l'être davantage Non, je ne connais pas véritablement les causes du problème et j'aimerais avoir plus	
			d'information	
			Non, mais je ne tiens pas vraiment à l'être davantage	

12.		s'agit des <u>solutions au problème</u> des algues bleues au lac Bromont, avez-vous l'impression fisamment informé?
	П	Oui, je suis suffisamment informé
	_	, ,
		Oui, je suis informé, mais j'aimerais l'être davantage
		Non, je ne connais pas véritablement les solutions au problème et j'aimerais avoir plus d'information
		Non, mais je ne tiens pas vraiment à l'être davantage
13.		s'agit des algues bleues au lac Bromont, quelles sont vos principales sources ations? ATTENTION : vous pouvez cocher plus d'une réponse.
		Mes proches
		Journaux, livres et magazines
		Télé et radio
	_	
		Internet
		Les communications de la municipalité (Voici Bromont et le Bulletin d'information mensuel, par exemple)
		Les communications de l'ACBVLB
		Autre, précisez :
	· .	
14.		eviez recevoir de l'information supplémentaire sur les algues bleues au lac Bromont, quels
	moyens p	référeriez-vous ? ATTENTION : vous pouvez cocher plus d'une réponse.
		Brochure ou dépliant informatif
		Atelier d'éducation et de sensibilisation
		Atelier de formation
		Conférence publique
		Site web spécifique au lac Bromont
		Autre, précisez :
		Je ne veux pas recevoir davantage d'information
SECTION	1 3 - HABI	TUDES ET STYLES DE VIE
15.		ous êtes-vous baigné ou avez-vous pratiqué d'autres activités (pêche, pédalo, kayak, etc.) c Bromont ou dans l'un de ses ruisseaux?
	_	
		Oui, régulièrement
		Oui, au moins une fois
		Non
16.	Habitez-v	ous sur un terrain bordé par un cours d'eau ou un plan d'eau (lac Bromont ou un ruisseau)?
		Oui
		Non (passez à la question 18)
17.		e ce cours d'eau ou ce plan d'eau est protégé par une bande de végétation (composée de
	-	rbres et arbustes)?
		Oui
		En partie
		Non

18.	Utilisez-vo jardins? □	ous des engrais (chimique et/ou organique) pour l'entretien de votre pelouse et de vos Oui Non
19.	Selon vou provincial	is, est-ce que votre installation septique est conforme aux normes municipales et les? Oui Non Ne sais pas / Incertain
20.	Possédez-	-vous un lave-vaisselle?
		Oui
		Non
21.	Selon vou	is, votre détergent à lave-vaisselle contient-il des phosphates (composés de phosphore)?
		Oui
		Non
		Ne sais pas / Incertain
SECTION	N 4 – CON	NAISSANCE DE LA RÉGLEMENTATION
	permet au lac en cou Selon vou □ □ □	on habite sur la rive d'un plan d'eau comme le lac Bromont, la réglementation municipale ux riverains d'aménager un accès au lac. Ainsi, il est possible de créer une ouverture sur le upant les arbres et les arbustes qui poussent près de la rive. Is, quelle est la largeur maximale permise pour cet accès au lac? 2 mètres et moins 5 mètres et moins 10 mètres et moins Ne sais pas / incertain
23.		nentation municipale interdit, sauf exceptions, l'abattage d'arbre à :
		Moins de 5 mètres de tout cours d'eau ou lac
		Moins de 10 mètres de tout cours d'eau ou lac
		Moins de 30 mètres de tout cours d'eau ou lac
		Ne sais pas / incertain
24.	Selon la réglementation municipale, un terrain résidentiel situé en bordure d'un cours d'eau ou d'ur plan d'eau doit maintenir une bande riveraine de végétation à l'état naturel d'une largeur minimale de :	
		5 à 10 mètres selon la pente du terrain
		10 à 15 mètres selon la pente du terrain
		Le maintien d'une bande riveraine n'est pas obligatoire
		Ne sais pas / incertain
25.	Selon la ro	èglementation provinciale, une fosse septique doit être vidangée: Au moins une fois tous les 2 ans lorsqu'elle est utilisée d'une façon saisonnière, et au moins une fois par année lorsqu'elle est utilisée à longueur d'année Au moins une fois tous les 4 ans lorsqu'elle est utilisée d'une façon saisonnière, et au moins
	_	une fois tous les 2 ans lorsqu'elle est utilisée à longueur d'année
		Au moins une fois tous les 6 ans lorsqu'elle est utilisée d'une façon saisonnière, et au moins une fois tous les 3 ans lorsqu'elle est utilisée à longueur d'année
		Ne sais pas / incertain

26.	De façon générale, êtes-vous satisfait des politiques et de la réglementation municipale et provinciale en matière de protection des cours d'eau et des lacs du Québec : Très satisfait (passez à la question 28) Assez satisfait (passez à la question 28) Peu satisfait Pas du tout satisfait Ne sais pas / incertain (passez à la question 28)
27.	Si vous avez répondu Peu ou Pas du tout satisfait à la question précédente, quelles sont les raisons, parmi les suivantes, décrivant le mieux votre insatisfaction? ATTENTION: vous pouvez cocher plus d'une réponse. Il y a trop de règlements La réglementation est trop sévère La réglementation est appliquée trop rigoureusement Il n'y pas assez de règlements La réglementation n'est pas assez sévère La réglementation n'est pas appliquée assez rigoureusement Autre, précisez:
SECTION	5 – SOLUTIONS
28.	Selon vous, protéger le lac Bromont et mettre en oeuvre des solutions pour contrer la prolifération des algues bleues est principalement la responsabilité : ATTENTION : vous pouvez cocher plus d'une réponse. Du gouvernement provincial De la municipalité de Bromont Des riverains De l'association de protection du lac Entrepreneur / promoteur / développeur De tous
29.	Plusieurs solutions connues peuvent être envisagées afin de lutter contre la prolifération des algues bleues. Selon vos connaissances actuelles, seriez-vous <i>pour</i> ou <i>contre</i> la mise en œuvre des solutions suivantes :
	Bannir l'utilisation de détergents pour le lave-vaisselle qui contiennent des phosphates (composés de phosphore) Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
	Resserrer l'application de la réglementation afin d'assurer la conformité de toutes installations septiques Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information

Interdire l'épandage d'engrais (chimique et/ou organique) à proximité des lacs et cours d'eau Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Appliquer plus sévèrement la règlementation pour assurer une bande riveraine minimale de 10 à 15 mètres le long des lacs et cours d'eau Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Assurer la conservation et la protection à perpétuité des écosystèmes aquatiques du bassin versant en instaurant des « servitudes de conservation » qui limitent les usages possibles de terrains longeant les cours d'eau et les plans d'eau Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Dans le cas des travaux de construction, adopter une réglementation concernant le contrôle de l'érosion des sols afin de limiter l'apport de sédiments (et de phosphore) vers les ruisseaux et les lacs Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Dans le cas de travaux majeurs et de projets de développement, revoir le processus de contrôle et de suivi afin de limiter au maximum les impacts sur les écosystèmes aquatiques Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Revoir la réglementation pour élargir les bandes riveraines en milieu agricole (présentement 3m le long des cours d'eau et 1m le long des fossés) Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Revoir la réglementation concernant le niveau permis de phosphore en zone agricole pour prendre en considération non seulement la capacité des sols, mais également celle des lacs et cours d'eau Pour Contre Neutre Incertain / besoin de plus d'information
Des commentaires et/ou suggestions quant aux solutions possibles ?

30.		es actions ou des mesures de lutte aux algues bleues que vous considérez comme
	•	es au lac Bromont?
		Non
		Oui, lesquelles?
SECTION	N 6 – PAR	TICIPATION
31.	Seriez-vo	ous intéressé à vous impliquer davantage dans la lutte aux algues bleues?
		Très intéressé
		Intéressé
		Peu intéressé
		Pas du tout intéressé
		Je suis déjà très impliqué
32.		, croyez-vous être en mesure de poser des actions concrètes afin de combattre les
	•	tions d'algues bleues?
		Si oui, lesquelles?
		Si non, pourquoi?
SECTION	N 7 – DON	INÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES
33.	Êtes-vou	
		Une femme
		Un homme
34.	Ouel est	votre groupe d'âge :
-		
	_	35-54 ans
		55 et +
	_	
35.		s des enfants de moins de 18 ans qui demeurent avec vous à la maison?
		Oui
		Non
36	Votre ad	resse actuelle est votre :
30.		Résidence principale
		Résidence secondaire
	Ц	NESIGETICE SECUTION E
37.	Êtes-vou	s résident de :
		Bromont
		Lac-Brome

38.	Depuis co	ombien de temps habitez-vous ici (à Bromont ou Lac-Brome selon le cas)?			
		Moins de 1 an			
		Entre 1 et 4 ans			
		5 ans et plus			
		Depuis toujours			
39.	Êtes-vous	3:			
	ATTENTION : vous pouvez cocher plus d'une réponse.				
		Riverain du lac Bromont ou d'un cours d'eau			
		Entrepreneur			
		Promoteur / développeur			
		Membre d'action conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBVLB)?			
		Producteur agricole			
		Aucune de ces réponses			
Si vous	s avez des	ENCORE MERCI! questions spécifiques par rapport au questionnaire ou au projet en général, veuillez les faire			
		parvenir à l'adresse suivante :			

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE (VERSION ANGLAISE)

Instruct	tions :	
For For que Ma Ma	each quest certain que estionnaire il the comp il only one	rears old and older is invited to fill out the questionnaire tion, check the box that corresponds to your choice. The space provided is insufficient. The space provided is insufficient. The space questionnaire using the stamped envelope provided before Sept. 10th, 2007. The questionnaire. Do not include the introduction letter or any extra sheet (except for the reply additional weight would necessitate more stamps for us to receive your questionnaire.
Υοι	ır participa	tion and opinions are appreciated. Thank you.
PART 1		
1.		Yes No
2.	In genera	al, is the presence of blue-green algae in Lake Bromont a cause for concern to you? I am very worried I am worried I am not worried (go to question 4)
3.		re your THREE major concerns about the blue-green algae? noose 3 answers and rank them from 1 to 3 – the #1 being your greatest concern Health hazards for me and my friends and family. Not being able to participate in activities like swimming, kayaking, fishing, etc. A possible reduction in the value of my property. The monetary costs associated with the implementation of corrective actions (naturalization of the river and lake banks, modifications of waste water disposal systems, changes in agricultural practices, etc). The impact of human lifestyle and behaviors on water quality and the environment Other, specify:
4.	Consider	ing the last 5 years, would you say that the water quality of Lake Bromont has improved? It improved It worsened It mostly stayed the same Do not know / not sure I've live in the area for less than 5 years (go to question 5)

PART 2 PROBLEM RELATED CONCEPTS

5.		en algae are microscopic organisms, but their flowerings, called blooms, can be visible with the ye. Do you think you have seen any of these blooms?
		Yes
		No
		Do not know / not sure
6.	As of too arose?	lay, do you think you have sufficient information to be able to recognize them if the opportunity
		Yes
		No
		Do not know / not sure
7.		ndertaking this questionnaire, had you already heard the term "watershed"?
		Yes
		No
8.	Accordin	g to you, which one of these definitions corresponds best to the meaning of "watershed"?
		The volume of water transported by a stream in a certain amount of time
		The region of land whose water drains into a specified body of water
		Landform where the mouth of a river flows into a lake
		Do not know / not sure
9.	-	u ever heard the term "eutrophication"?
		Yes
		No
10.	Accordin	g to you, which one of these definitions best describe the "eutrophication" concept?
		Introduction into water of any substances that impairs or interferes with its normal usage
		Cloudiness or haziness of water caused by solid particles
		Increase in chemical nutrients typically compounds containing nitrogen or phosphorus - in an
		ecosystem leading to excessive plant growth and decay.
		Do not know / not sure
11.		ou think about the <u>causes of the problem</u> of blue-green algae in Lake Bromont, do you feel you
		ciently informed?
		Yes, I am sufficiently informed
		Yes, I am informed, but I would appreciate more information
		No, I do not know the causes of the problem and I would like to have more information
	П	No, but I do not really wish/need to know more
12.	_	ou think about the <u>solutions to the problem</u> of blue-green algae in Lake Bromont, do you feel you
		ciently informed?
		Yes, I am sufficiently informed
		Yes, I am informed, but I would appreciate more information
		No, I do not know the solutions to the problem and I would like to have more information
		No, but I do not really wish/need to know more

13.	When it	comes to blue-green algae in Lake Bromont, what are your main sources of information?
NO	ΓE: You c	an check more than one box.
		Word of mouth
		Newspapers, books and magazines
		TV and radio
		Internet
		The City's communications (Voici Bromont and the monthly News bulletin, for example)
		ACBVLB's communications
		Other, specify:
14.	If you w	ere to receive more information about the blue-green algae in Bromont, which means would you
	-	NOTE: you can check more than one box.
	· 🗆	Brochures
		Educational workshop
		Training sessions
		Public meetings
		Website specific to Lake Bromont
		Other, specify:
		I do not want to receive more information
	Ь	Tuo not want to receive more information
PAF	RT 3 HA	BITS AND LIFESTYLE
15.		nmer, did you swim or participate in any other activities (fishing, pedal boat, kayak, etc) in the
		omont or any of its brooks?
		Yes, regularly
		Yes, at least once
		No
16.	Is your p	property bordered by a body of water (lake or a brook)?
		Yes
		No (go to question 18)
17.	Is the bo	ody of water protected by a band of vegetation (made up of plants, trees and shrubs)?
		Yes
		Partially
		No
18.	Do you ı	use fertilizers (chemical and/or organic) for your lawn and/or garden?
	<u></u>	Yes
		No
10	Accordin	ng to you, is your waste water disposal system in conformity with the municipal and provincial
15.	standard	
	Standard	Yes
		No No
	_	
		Do not know / not sure
20.		nouse equipped with a dishwasher?
		Yes
		No

21.	Accordin	g to you, does your dishwasher detergent contain phosphates (phosphorus compounds)? Yes
		No
		Do not know / not sure
PAR	T 4 KNO	WLEDGE OF THE REGULATIONS
22.	possible on the la Accordin	ne lives on the bank of a water body like Lake Bromont, the municipal regulations makes it for the property owner to preserve a view on the lake. Thus, it is possible to create an opening like by pruning or cutting the trees and the shrubs that grow close to the bank. In the maximum width allowed for this opening on the lake? In the maximum width allowed for this opening on the lake? The meters and less The meters and less
23.	City regu	lations prohibit, with some exceptions, trees to be felled within:
		Less than 5 meters of any stream or lake
		Less than 10 meters of any stream or lake
		Less than 30 meters of any stream or lake
		Do not know / not sure
24.		ng to the municipal regulations, a residential property by a water body (brook or lake) must a band of vegetation in its natural state with a minimal depth of: 5 to 10 meters, depending on the slope of the ground surface 10 to 15 meters, depending on the slope of the ground surface There isn't such a regulation Do not know / not sure
25.	Accordin	g to the provincial regulation, a septic tank should generally be pumped out:
		At least once every 2 years when it is used seasonally, and at least once per year when it is used
		all-year long At least once every 4 years when it is used seasonally, and at least every 2 years when it is used
		all-year long At least once every 6 years when it is used seasonally, and at least every 3 years when it is used all-year long
		Do not know / not sure
26.	_	al, are you satisfied with the policies and regulations of municipal and provincial governments g the protection of rivers and lakes: Very satisfied (go to question 28) Satisfied (go to question 28) Not very satisfied Dissatisfied Do not know / not sure (go to question 28)

27.	-	Inswered Not very satisfied or dissatisfied to the previous question, what are the reasons amongst awing that would best describe your dissatisfaction? NOTE: you can check more than one box. There are too many regulations The regulations are too strict The regulations are enforced too rigorously There are not enough regulations The regulations are not strict enough The regulations are not applied rigorously enough Other, specify:
PAF	RT 5 SOL	UTIONS
28.		ng to you, protecting Lake Bromont and implementing means to counter the proliferation of the sen algae are mainly the responsibility of: (NOTE: you can check more than one box) The provincial government The City of Bromont The residents living by the lake and its tributaries The Resident's Association of Lake Bromont Contractor / promoter / developer Everyone
29.		known solutions can be implemented in order to fight against the proliferation of blue-green ccording to your current knowledge, would you be in favor or against the following solutions:
	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	use of dishwasher detergents that contain phosphates (phosphorus compounds) For Against Neutral Not sure / need more information the application of the regulation to ensure the conformity of all septic tank installations For
		Against Neutral Not sure / need more information
	Prohibit	the use of fertilizers (chemical and/or organic) near lakes and tributaries For Against Neutral Not sure / need more information
	Apply m tributari	ore strictly the regulation to ensure a minimal bordering band of 10 to 15 meters along lakes and es For Against Neutral Not sure / need more information
		he acquisition or acquire portions of land edging lakes and streams in order to insure in perpetuity ection of water ecosystems For Against Neutral Not sure / need more information

		ase of construction work: adopt a regulation concerning the control of the soil erosion in order to
		discharge of sediments (and phosphorus) into brooks and lakes For
		Against
		Neutral
		Not sure / need more information
		ase of major development projects: re-examine the process of control and follow-up in order to the impact on water ecosystems For Against Neutral Not sure / need more information
		ine the regulation to widen the bordering bands in agricultural zones (actually 3m along the rivers along the ditches) For Against Neutral Not sure / need more information
	consider (lakes ar	ds to permitted phosphorous levels in farming practices, re-examine the regulation to take into ation not only the support capacity of the soil but also the support capacity of the water bodies and tributaries) For Against
		Neutral Not sure / need more information
Con	nments ar	nd/or suggestions on listed or other possible solutions?
30.	Are ther	e any other actions or measures that you regard as a priority to stop the proliferation of the blue-
	green al	
		No If yes, which ones?
	Ц	ii yes, willcii olles:
PAI	RT 6 – PA	RTICIPATION
31.	Would v	ou be interested in increasing your personal involvement in the fight against blue-green algae?
	□ <i>′</i>	Very interested
		Interested
		Not really interested
		Not interested at all I am already highly involved
	ш	i am ancady nightly hivolved

32.	At this time, do you think you could take concrete actions in order to fight the proliferation of the blue-			
	green alg	gae? If yes, which ones?		
	Ц	ii yes, willcit offes?		
		If not, why?		
PAF	RT 7 – DE	MOGRAPHICS		
33.	Are you	:		
		A woman?		
		A man?		
2/1	How old	are you?		
J 4 .		18-34 years old		
		35-54 years old		
		55 and up		
35.	Do you h	nave children less than 18 years at home?		
		Yes No		
		NO .		
36.	Your cur	rent address is your:		
		Main residence		
		Secondary residence		
37	Are vou	a resident of :		
٥,,		Bromont?		
		Lake Brome?		
38.		g have you lived here?		
		Less than a year		
		Between 1 and 4 years		
		5 years and up I've always lived here		
	Ц	i ve aiways liveu liele		
39.	Are you	ı a:		
NO	ΓE: you ca	n check more than one answer.		
		Owner of property edging Bromont Lake or a stream		
		Contractor		
		Promoter / developer		
		Member of Action conservation du basin versant du lac Bromont (ACBVLB)		
		Farm procucer		
		None of these answers		

Do you have other comments/suggestions concerning the problem of the blue-green algae in the Lake Bromont
THANKS AGAIN!
If you have specific questions regarding this questionnaire or with the project in general, you are welcome to forward them to the following address:

APPENDICE C

GUIDE DE DISCUSSION – PREMIÈRE SÉRIE D'ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES

INTRO - Qui suis-je? Qu'est-ce que j'étudie? Le thème de la recherche? Comment va se dérouler l'entrevue? (confidentialité, **formulaire de consentement**, durée prévue, déroulement en trois parties: votre travail, votre perception actuelle de la problématique des cyanobactéries et les défis et solutions pour l'avenir)

A - Portait de l'interviewée - Travail, fonction et organisation

Organisation:
Poste :
Temps en fonction :
Résident du BV?
Depuis combien de temps?

Pouvez-vous me décrire (brièvement) votre parcours (professionnel et/ou personnelle si résident du BV)?

(Si travail pertinent à la problématique) En quoi consiste votre travail? Pouvez-vous me décrire les aspects principaux de votre travail?

B - La problématique des cyanobactéries au lac Bromont

Quel est votre perception de la problématique des cyanobactéries au lac Bromont? (situation générale - importance, causes et impacts)

En quoi êtes-vous concerné par la problématique?

Quelle est votre implication dans la gestion de cette problématique (positions, actions, défis et enjeux)? Quels sont vos objectifs (s'il y a lieu)?

Avec qui êtes-vous amené à travailler ou avec qui êtes-vous en relation suivie dans ce contexte?

Dans la gestion de la problématique quelles sont parmi ces relations les plus importantes, les plus difficiles, conflictuelles et les intéressantes (et pourquoi)? - Intensité, fréquences et conditions des relations

Quelle est votre perception des responsabilités, des rôles et de l'implication actuelle des différents acteurs de la problématique?

- Gouvernements et institutions publiques (ministères, COGEBY, MRC, Ville de Bromont, etc.)
- · Association de protection du lac
- Agents de développement / promoteurs /entrepreneurs
- Secteur agricole
- · Citoyens du bassin versant

C - Regard vers l'avenir

Selon-vous, quelles seraient les solutions et approches à privilégier pour faire face la problématique des cyanobactéries au lac Bromont?

Comment pourrait-on augmenter l'efficacité de votre implication face à la problématique?

En terminant, auriez-vous un souhait à formuler pour la suite des choses?

D- Remerciements

GUIDE DE DISCUSSION – DEUXIÈME SÉRIE D'ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES

INTRO – Bref rappel de l'objectif général de la recherche, comment va se dérouler l'entrevue, confidentialité, formulaire de consentement, durée prévue

A – Bilan des événements et actions entreprises au lac Bromont

De façon générale, quelles sont vos impressions de l'évolution de la situation au lac Bromont depuis deux ans? (positif, encourageant, préoccupant, etc.)

- · Observez-vous des changements?
- Si oui, à quoi attribuez-vous ces changements?

Depuis deux ans, plusieurs événements et actions entreprises ont potentiellement influencé la problématique du lac Bromont. Selon vous, lesquels parmi les suivantes ont eu le plus d'impact (et pourquoi)? (Sonder événements et actions passés)

Certaines actions sont en cours ou en cours prévu dans les prochains mois. Pourriez-vous nous décrire vos perceptions/ attentes quant à ces actions? (Sonder actions en cours et à avenir)

B – Évolution de l'action collective locale

À l'heure actuelle, selon vous quels sont les plus grands défis ou obstacles auxquels font les acteurs face et la communauté du lac Bromont?

Dans la première phase de notre étude avions identifié les atouts et les défis de l'action collective face à la problématique du lac Bromont. Nous aimerions savoir ce qu'il est de ces défis et atouts selon vous. Sont-ils toujours d'actualité? Sinon, comment la situation a-t-elle évolué selon vous? (Lister atouts et défis identifiés en phase 1)

Aujourd'hui, percevez-vous de nouveaux défis (obstacles, difficultés) ou atouts (forces et opportunités)?

C- Évolution de l'acteur - Retour sur le premier entretien (s'il y lieu)

Lors de notre dernier entretien, vous aviez mentionnez que.....Est-ce que vous êtes toujours du même avis aujourd'hui? (Lister positions et idées principales du premier entretien)

(S'il y a lieu) À quoi attribuez-vous ce changement de position (information, interaction, événement)?

D- Remerciements

APPENDICE D

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES (PREMIÈRE SÉRIE)

DE LA PRISE DE CONSCIENCE À LA PRISE EN MAIN Une étude sociologique sur la problématique des cyanobactéries au lac Bromont

Vous gardez une copie de ce formulaire. Compte tenu que votre participation est sur une base volontaire, vous avez le droit de vous retirer de l'étude en tout temps (avant la publication du rapport) sans pénalité aucune et, le cas échéant, nous n'utiliserons pas le contenu de l'entrevue. La transcription de l'entretien, ainsi que tout document que vous nous aurez transmis, seront entreposés dans le bureau de recherche pendant une durée de trois ans. Les noms des participants ne paraîtront sur aucun rapport. Les données d'identification des sujets seront codées et protégées. Toutes les mesures seront déployées afin de conserver votre confidentialité, ainsi que pour l'ensemble des répondants qui participeront à cette recherche.

Les résultats de cette étude seront diffusés par l'entremise d'un mémoire de maîtrise. Si vous souhaitez avoir accès aux conclusions de cette étude, l'envoi d'un document en format électronique pourra vous être acheminé en contactant M. Mathieu Charland-Faucher (Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée au Comité facultaire d'éthique de la recherche sur les êtres humains de l'Université du Québec à Montréal : Par téléphone : (514) 987-3000 poste 3321 (Marie Lusignan, coordonnatrice) Par courrier: Université du Québec à Montréal (UQAM) Faculté des sciences Comité facultaire d'éthique de la recherche sur les êtres humains a/s Marie Lusignan, coordonnatrice CP 8888, succ. Centre-ville Montréal (QC) H3C 3P8 Par courriel: lusignan.marie@uqam.ca **Consentement:** J'accepte de donner une entrevue : Oui _____ Non Ville et date Signature Nom (en lettres moulées) Fonction

Organisme

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES (DEUXIÈME SÉRIE)

ÉVALUATION DES ACQUIS SOCIOPOLITIQUES, SUITE AUX ACTIONS ENTREPRISES DANS LE DOSSIER DES CYANOBACTÉRIES AU LAC BROMONT

Objet de l'étude

L'objet de l'entrevue d'aujourd'hui est d'identifier vos perceptions et opinions quant aux mesures entreprises depuis un an pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert) au lac Bromont. L'entrevue nous permet d'approfondir certains thèmes et de nuancer les données déjà récoltées par le biais d'un précédent sondage. Une quinzaine d'autres participants provenant de tous les secteurs participent à des entrevues similaires. Avec les résultats du sondage, les résultats de ces entrevues nous permettront d'évaluer l'impact des actions entreprises et de fournir des recommandations afin d'orienter les actions futures. L'entretien durera au maximum 60 minutes.

Droit de retrait l'étude et confidentialité

Vous gardez une copie de ce formulaire. Étant donné que votre participation est sur une base volontaire, vous avez le droit de vous retirer de l'étude en tout temps (avant la publication du rapport) sans pénalité aucune et, le cas échéant, nous n'utiliserons pas le contenu de l'entrevue. La transcription de l'entretien, ainsi que tout document que vous nous aurez transmis seront entreposés dans le bureau de recherche pendant une durée de trois ans. Les noms des participants ne paraîtront sur aucun rapport. Les données d'identification des sujets seront codées et protégées. Toutes les mesures seront déployées afin de conserver votre confidentialité, ainsi que pour l'ensemble des répondants qui participeront à cette recherche.

Diffusion des résultats

Les résultats de cette étude seront diffusés par l'entremise d'un mémoire de maîtrise et d'un rapport de recherche (vulgarisé). Si vous souhaitez avoir accès aux conclusions de cette étude, le mémoire et/ou le rapport en format électronique pourront vous être acheminés en contactant M. Mathieu Charland-Faucher

Plaintes

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée au Comité facultaire d'éthique de la recherche sur les êtres humains de l'Université du Québec à Montréal :

Par téléphone: (514) 987-3000 poste 3321 (Marie Lusignan, coordonnatrice)

Par courrier : Université du Québec à Montréal (UQAM)

Faculté des sciences

Comité facultaire d'éthique de la recherche sur les êtres humains

a/s Marie Lusignan, coordonnatrice

CP 8888, succ. Centre-ville Montréal (QC) H3C 3P8

Par courriel: lusignan.marie@uqam.ca

Consentement				
J'accepte de donner une entrevue : Oui	Non			
Signature	Ville et date			
N. (18 26)				
Nom (en lettres moulées)				
Fonction				
Organisme				
Desmanashlas da la masharaha				
Responsables de la recherche				
Signature				
Mathieu Charland-Faucher				
Étudiant chercheur Institut des sciences de				
l'environnement, UQAM				
Direction de recherche : Laurent Lepage				
Titulaire, Chaire d'études sur les écosystèmes urbains, UQAM				
Dolors Planas				

Cette étude est financée par le Programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM (PAFARC)

Professeure, Département des sciences biologiques, UQAM

APPENDICE E

UN PLAN D'ACTION POUR LE LAC BROMONT (EXTRAITS)

Avant-propos

Au printemps 2009, une douzaine d'acteurs se sont réunis par le biais de cinq ateliers de concertation afin d'élaborer un plan d'action pour le lac Bromont. Le présent document réunit les principales propositions qui ont émergé de leurs échanges.

Un tableau sommaire présenté en page 3 illustre le processus et résume les différentes portions du plan d'action. Ce tableau a été conçu afin de donner une vue d'ensemble au lecteur et servir d'aidemémoire.

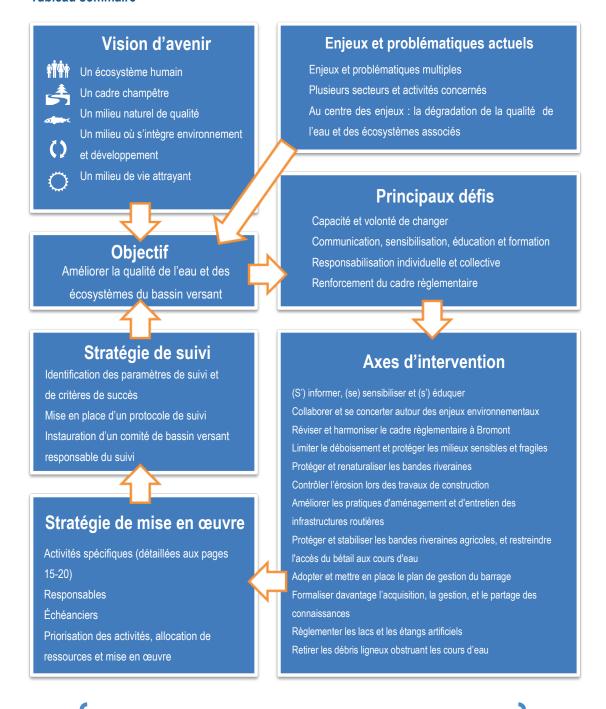
Il est toutefois recommandé de ne pas se limiter au sommaire et de prendre connaissance du document en entier. Ceci afin de mieux comprendre le parcours des participants et les nuances du travail exceptionnel qu'ils ont accompli.

Bonne lecture,

Mathieu Charland-Faucher



Tableau sommaire





Une ressource dédiée à l'environnement à la Ville de Bromont : une condition *sine qua non* à la mise en œuvre du plan d'action

Contexte

Lors des étés 2006 et 2007, on a enregistré au lac Bromont (comme dans de nombreux lacs du Québec) des épisodes de prolifération de cyanobactéries qui ont entraîné la fermeture hâtive de ses plages. Aussi, comme beaucoup de lacs dont le bassin versant s'est urbanisé, le lac Bromont démontre des signes de vieillissement accéléré (eutrophisation anthropique).

Depuis l'automne 2006, des résidents réunis au sein de l'Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont (ACBVLB) ont entrepris plusieurs démarches afin de mieux comprendre la problématique du lac et d'interpeler les acteurs concernés. Ainsi, d'importants projets de recherche et une nouvelle collaboration avec la municipalité de Bromont ont vu le jour.

En automne 2008, un des projets de recherche a permis de réunir une douzaine d'acteurs provenant des différents secteurs concernés par la problématique (résidentiel, agricole, municipale, récréotouristique, institutionnel) pour une première série d'ateliers de concertation. Ces ateliers ont été l'occasion pour les participants de faire connaître leurs préoccupations, de mieux comprendre celles des autres et d'élaborer ensemble, une vision d'avenir pour le lac Bromont et son bassin versant. Au terme du projet, les participants ont exprimé le désir de poursuivre la démarche en route vers un éventuel plan d'action.

En 2009, la municipalité de Bromont a financé une nouvelle série de cinq ateliers. Le présent document rapporte les principaux éléments qui ont émergé de cette initiative.

Le plan d'action

Vision d'avenir et problématiques actuelles

Cette section présente la vision d'avenir pour le bassin versant telle que développée par les participants ainsi que les principales problématiques identifiées par les études et la littérature. Elle vise à rappeler les bases sur lesquelles s'appuie le plan d'action concerté.

Une vision d'avenir partagée

Lors d'une première série d'ateliers tenue à l'automne 2008, les participants ont développé ensemble une vision d'avenir (dans 10-15 ans) pour le bassin versant du lac Bromont. Cette projection dans le futur se décline en cinq thèmes. Ainsi, vers 2020, le lac Bromont et son bassin versant pourra être décrit comme :



Un écosystème humain

Le lac est un héritage, un patrimoine collectif valorisé. C'est un espace public, un lieu d'apprentissage, de rencontre et de rassemblement. C'est une offre de récréation qui s'intègre aux autres activités de la région. C'est un lien humain-nature, une relation d'interdépendance. Le lac Bromont est une richesse et une responsabilité.



Un cadre champêtre

Le bassin versant du lac est un reflet de l'image champêtre que projette Bromont. On a valorisé son paysage, préservé son caractère forestier et maintenu une densité de population « intelligente ». L'agriculture y est extensive, valorisée et intégrée aux autres activités du territoire.



Un milieu naturel de qualité

Le lac Bromont est sain. La qualité de son eau et celle de ses écosystèmes se sont améliorées et sont aujourd'hui préservées. La capacité de support du bassin versant est respectée.



Un milieu où s'intègrent « environnement » et « développement »

On trouve dans le bassin versant une collectivité verte. Des pionniers – résidents, villégiateur, agriculteurs et promoteurs - qui ont relevé le défi du développement durable, appuyés par des administrations proactives et partenaires (municipalités, MDDEP, MRC, etc.).



Un milieu de vie attrayant

Le bassin versant du lac Bromont attire le résident comme le villégiateur avec ses paysages bucoliques, son offre de loisirs, ses infrastructures et opportunités d'emplois à proximité.

Le plan d'action

Objectif, défis, axes d'intervention, activités et stratégie de mise en œuvre

Cette section présente les grandes lignes du plan d'action telles que développées par les participants aux ateliers de concertation du printemps 2009.

Objectif

La réalisation de la vision imaginée pour le lac Bromont et la résolution des problématiques actuelles interpellent une variété d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui ont un dénominateur commun : la qualité de l'eau. À la base du plan d'action, cette préoccupation centrale se traduit en un objectif ultime :

Améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes du bassin versant

La notion de qualité au centre de cet objectif doit être définie et, au final, mesurable. Les besoins de cet exercice sont détaillés dans la section « *Stratégie de suivi* » en page 22.

Défis

On a identifié lors des ateliers d'automne 2008, une série de défis à surmonter. Si la plus récente série d'ateliers a permis d'aborder certains de ces défis de façon plus directe (ex. : la conciliation des usages et intérêts ou la priorisation des actions à entreprendre), d'autres demeurent entiers. Les principaux défis que les actions prévues dans le plan doivent permettre de relever sont :

- · Capacité et volonté de changer
 - Faire de la qualité de l'environnement une priorité
 - Allouer les ressources humaines et financières nécessaires
- Communication, sensibilisation, éducation et formation
 - Changer les mentalités et les pratiques
 - Défaire certaines préconceptions et adopter de nouveaux comportements
- Responsabilisation individuelle et collective
 - Définir les rôles et responsabilités de chacun
 - Être imputable, contrer le syndrome du « pas dans ma cour! »
- Renforcement du cadre règlementaire
 - Appliquer les règlements actuels être cohérent et constant
 - Réviser et ajouter des règlements au besoin

Axes d'intervention, activités et stratégie de mise en œuvre

Les solutions qui ont été élaborées en atelier sont détaillées ci-après par le biais de douze fiches libellées de A à L. Chaque fiche détaille d'abord les propositions qui ont émergé des ateliers et qui ont fait consensus. La stratégie de mise en œuvre (activités, responsable et échéancier) est ensuite présentée. À noter que les échéances à court terme correspondent à une période de 0 à 12 mois, celles à moyen terme à une période de 12 à 36 mois et celles à long terme, à plus de 36 mois.

A (S') informer, (se) sensibiliser et (s') éduquer

On reconnaît de nombreux besoins en matière de communication :

- Communiquer le plan d'action
- Favoriser la responsabilisation et encourager l'engagement du résident et de l'intervenant
- Rendre plus accessible et centraliser l'information (ex. : guichet unique pour les résidents, entrepreneurs, etc.)
- Mieux informer (et mieux s'informer) à propos de la réglementation et des politiques municipales
- (S') éduquer aux réalités écologiques du bassin versant et de ses problématiques
- (Se) sensibiliser à l'importance de protéger/renaturaliser les bandes riveraines
- (Se) sensibiliser à l'importance de protéger les milieux sensibles et de limiter le déboisement
- (Se) sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien et d'aménagement paysager, en matière de gestion des eaux usées et d'utilisation domestique de l'eau, etc.
- Donner de la visibilité aux réalisations et communiquer les réussites
- Se doter d'un *branding* environnemental (du même type que « Bromont ville branchée »)

On souligne le besoin de planifier l'effort (via un plan avec objectifs et mesures de suivi) et également celui d'une communication bidirectionnelle avec la population (permettre aux gens de réagir, de poser des questions, d'accéder plus facilement à l'information, etc.).

On souhaite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication à court terme et une collaboration avec l'ACBVLB, particulièrement en ce qui a trait au volet éducation.

Activités spécifiques		vités spécifiques	Responsable	Échéancier
	A1	Élaboration d'un plan de communication, développement des outils et mise en œuvre	Ville de Bromont en collaboration avec l'ACBVLB	Court terme

B Collaborer et se concerter autour des enjeux environnementaux

Au terme des ateliers, on reconnaît un besoin connexe à celui d'une meilleure communication : celui de la concertation. On a d'abord identifié le besoin de poursuivre l'effort actuel par le biais d'un *comité de bassin versant du lac Bromont* qui assurerait en quelques rencontres annuelles le suivi du plan d'action (voir la section *Stratégie de suivi* en page 21 pour plus de détails).

Pour aborder les enjeux environnementaux plus globaux (qui dépassent les frontières du bassin versant), on propose le développement d'une plate-forme permanente de concertation sans avoir toutefois identifié précisément les conditions, ni un format fixe pour cette collaboration (on a néanmoins discuté d'un comité environnement opérant éventuellement à la manière d'un comité consultatif en urbanisme ou encore selon la formule de Ville de lac-Brome). On mentionne toutefois qu'il faudrait cependant éviter de complexifier ou dédoubler inutilement les processus.

En plus de la prise en compte des préoccupations et expertises locales, cette plate-forme permettrait, par exemple, la tenue de discussions et de réflexions autour des enjeux non couverts par le présent plan, mais qui ont néanmoins un impact sur la qualité du lac.

A	ctivités spécifiques	Responsable	Échéancier
В	Développement d'une plate-forme permanente de collaboration et de concertation pour les problématiques environnementales	Ville de Bromont	Court terme

Réviser et harmoniser le cadre règlementaire à Bromont

Effectif en janvier 2010, le changement de MRC donnera à Bromont un nouveau schéma d'aménagement. Ce sera alors l'occasion de revoir le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité.

On propose que l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'écosystème du bassin versant du lac Bromont soit intégré au cadre réglementaire. On souhaite que le processus de révision inclue une forme de concertation avec les citoyens et les intervenants de la municipalité. On désire également que se poursuive la collaboration et les efforts d'harmonisation avec la municipalité de Lac-Brome et la MRC.

On souligne que le processus de révision à moyen terme n'exclut pas de possibles ajustements règlementaires à court terme (comme le règlement sur le contrôle de l'érosion par exemple).

Activités spécifiques		Responsable	Échéancier
C1	Révision du plan et des règlements d'urbanisme	Ville de Bromont en collaboration avec Ville de Lac-Brome et la MRC	Moyen terme

Limiter le déboisement et protéger les milieux sensibles et fragiles

Les zones boisées et les milieux humides servent de filtres contre les nutriments, les contaminants et les sédiments provenant de l'ensemble du bassin versant. Ils limitent aussi les inondations en absorbant les surplus d'eau de pluie. Les milieux humides et les forêts constituent des habitats privilégiés pour la faune et la flore aquatique et terrestre. La préservation de ces milieux, tant sur la rive que dans l'ensemble du bassin versant, est essentielle si l'on veut protéger adéquatement un lac ou un cours d'eau.

Dans l'immédiat, on propose de poursuivre avec la « Stratégie de protection des espaces verts et des milieux humides » ainsi qu'avec une approche au « cas par cas » permise par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA). On rappelle la création imminente d'un organisme pour assurer la gestion des espaces protégés de petites surfaces.

On s'entend sur le besoin d'intégrer à moyen terme un système de priorisation des milieux à protéger en fonction de leur valeur écologique. On souhaite aussi que soient davantage mis en valeur les espaces protégés (ex. : un panneau qui annonce le lac) et les lieux publics, qui pourraient servir de lieu d'éducation (ex. : un projet-pilote de bande riveraine modèle à la plage municipale).

Dans le cas du déboisement, on insiste sur une meilleure application des règlements actuels à court terme (ex. : des amendes plus dissuasives et une obligation de remise à l'état d'origine en cas d'infraction). On s'entend qu'il faudra également réfléchir sur la notion de « capacité de support » du bassin versant et à d'éventuelles normes afin d'y préserver un certain pourcentage et une qualité de couvert forestier.

Activités spécifiques		Responsable	Échéancier
D1	Poursuite la « Stratégie de protection des espaces verts et des milieux humides » et de l'approche PIIA	Ville de Bromont	En cours
D2	Création d'un organisme de conservation	Ville de Bromont	Court terme
D3	Intégration d'un système de priorisation selon la valeur écologique des milieux	Ville de Bromont en collaboration avec le MDDEP	Moyen terme
D4	Mise en valeur des espaces protégés	Ville de Bromont	Moyen terme
D5	Déboisement : amélioration de l'application des règlements en vigueur	Ville de Bromont	Court terme

Protéger et renaturaliser les bandes riveraines

La préservation et la renaturalisation des bandes riveraines (10 à 15 mètres selon la pente - MDDEP) visent à protéger minimalement les cours d'eau contre l'érosion, l'apport excessif de sédiments, nutriments et autres contaminants, contre le réchauffement excessif, etc.

Pour la protection des bandes riveraines encore naturelles, on souhaite, à court terme, une meilleure application des règlements en vigueur.

Dans le cas de la restauration des rives artificialisées et des bandes riveraines trop étroites, on propose d'adopter à moyen terme des mesures réglementaires et incitatives. On insiste aussi sur l'importance de la « qualité » des bandes riveraines (et non seulement sur la largeur). Dans l'intérim, il faudra réfléchir sur les normes privilégiées, les conditions et délais d'application, les mesures d'exceptions, etc.

Act	tivités spécifiques	Responsable	Échéancier
E1	Protection : amélioration de l'application des règlements en vigueur	Ville de Bromont	Court terme
E2	Renaturalisation : adoption de mesures règlementaires et incitatives	Ville de Bromont	Moyen terme

Contrôler l'érosion lors des travaux de construction

Différentes méthodes de travail permettent de limiter l'impact des sites de construction sur la qualité des cours d'eau et des lacs.

Un avis de motion a déjà été déposé et un règlement quant au contrôle de l'érosion devrait être adopté à court terme. Les conditions pour une application efficace du règlement devront également être assurées. Des activités de formation continue pour les entrepreneurs et les employés municipaux ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues à court terme. À moyen terme, on approuve l'instauration d'une certification municipale reconnaissant des professionnels formés en matière de contrôle de l'érosion.

Activités spécifiques		Responsable	Échéancier
F1	Adoption et application du règlement municipal sur le contrôle de l'érosion	Ville de Bromont	Court terme
F2	Mise en place d'une formation continue pour les entrepreneurs et les employés municipaux	Ville de Bromont en collaboration avec le milieu	En cours
F3	Mise en place d'un programme de certification des professionnels	Ville de Bromont	Moyen terme

G Améliorer les pratiques d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières

Différentes pratiques d'aménagement et d'entretien permettent de limiter l'impact des infrastructures routières (routes, fossés et ponceaux) sur la qualité des cours d'eau et des lacs.

On reconnaît le besoin de revoir la planification et les techniques d'aménagement (par exemple, éviter les milieux sensibles, limiter le déboisement, minimiser la vitesse de l'eau et les risques d'érosion, etc.) et d'entretien (ex. : végétalisation des accotements, technique de nivelage, utilisation judicieuse des sels de déglaçage, etc.). À cet égard, on mentionne que la municipalité de Lac-Brome a adopté de nouvelles méthodes qui pourraient être également implantées à Bromont.

De façon globale, on souhaite plus de prévention à l'étape de la planification des travaux et un renforcement des capacités par la formation et la révision de techniques d'aménagement et d'entretien. À court terme, on souhaite adopter la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés de routes municipales (une norme obligatoire pour les routes provinciales depuis 2002) et mettre en place des procédures et une formation continue pour les employés de la Ville.

Les pratiques du secteur résidentiel et les infrastructures privées sont identifiées comme particulièrement problématiques et plus difficiles à gérer/contrôler (on cite en exemple les entrées de cours privés). Toutefois, aucune solution n'a été identifiée et retenue à cet égard.

Activités spécifiques		Responsable	Échéancier
G1	Adoption de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés municipaux et autres techniques pertinentes	Ville de Bromont	Court terme
G2	Mise en place de procédures et d'une formation continue pour les employés municipaux	Ville de Bromont	Court terme

H Protéger et stabiliser les bandes riveraines agricoles, et restreindre l'accès du bétail aux cours d'eau

Les pratiques agricoles les plus communes dans le bassin versant sont l'élevage, le pâturage et le fourrage.

Globalement, on souhaite une mise aux normes selon les critères et règlements du MDDEP. Plus spécifiquement, on propose de protéger et stabiliser les bandes riveraines agricoles et restreindre l'accès du bétail aux cours d'eau.

Le secteur du bassin versant du lac Bromont a été identifié comme une zone d'intervention prioritaire phosphore (ZIPP) par le MAPAQ, ce qui signifie qu'il fait l'objet d'un suivi particulier et continu sur dix ans (2008-2018). Financièrement, cette attention se traduit par un diagnostic spécialisé remboursé à 100 % pour chaque entreprise agricole et des coûts d'intervention remboursés à 90 % (via le programme Prime-Vert).

Sur les bases de ces programmes d'aides financières, on suggère d'élaborer à court terme un projet conjoint entre l'ACBVLB, les municipalités, le MAPAQ, le MDDEP et les agriculteurs, et d'identifier un porteur de dossier.

Activités spécifiques		vités spécifiques	Responsable	Échéancier
	H1	Élaborer un projet conjoint de mise aux normes sur la base des programmes du MAPAQ	Porteur de dossier à identifier Collaboration entre l'ACBVLB, Ville de Bromont et de Lac-Brome, le MAPAQ et le MDDEP	Court terme

Adopter et mettre en place le plan de gestion du barrage

L'implantation du plan de gestion (achevé en 2007, mais non déposé) du barrage vise à maintenir le niveau du lac à un niveau suffisamment élevé pour permettre de conserver la qualité du lac, mais en deçà de la ligne de crue vingtenaire afin de protéger les infrastructures.

À court terme, on souhaite l'adoption et la mise en œuvre du plan de gestion et l'identification d'un responsable municipal.

Act	ivités spécifiques	Responsable	Échéancier
11	Adoption du plan, formation du responsable et mise en œuvre	Ville de Bromont	Court terme

J Formaliser davantage l'acquisition, la gestion et le partage des connaissances

Les recherches effectuées au cours des dernières années permettent aujourd'hui de mieux connaître les caractéristiques et les problématiques du bassin versant.

On reconnait que l'acquisition et le partage de ces données ont bénéficié d'un climat de collaboration favorable entre la Ville, l'association et les organismes de recherche. On note que cette collaboration a été plus ou moins formelle et qu'une part des connaissances acquises a résulté d'initiatives ponctuelles et bénévoles de l'ACBVLB qui a mobilisé les ressources, coordonné les efforts et fait le suivi.

Par souci de continuité, on souhaite à moyen terme formaliser davantage le processus afin que la municipalité devienne dépositaire de l'information, qu'elle la gère, la diffuse et l'intègre à sa planification et à ses opérations.

Activités spécifiques		Responsable	Échéancier
J1	Mise en œuvre de processus en matière d'acquisition / gestion des connaissances / partage des connaissances	Ville de Bromont	Moyen terme

Règlementer les lacs et les étangs artificiels

Souvent, les bassins ornementaux et les étangs privés ne comportent pas de bandes riveraines. Ces étangs sont parfois de grandes dimensions et favorisent le réchauffement de l'eau avant son arrivée au lac. De plus, plusieurs ont des digues afin de retenir l'eau. Une gestion inappropriée des digues tout comme la vidange de ces plans d'eau peuvent entraîner une décharge d'eau excessive dans le tributaire en aval du bassin et ainsi occasionner de l'érosion. La problématique se complique davantage si on considère les impacts liés aux pratiques d'élevage et d'ensemencement de poisson et le nourrissage des oiseaux (canards). En contrepartie, des observations préliminaires semblent montrer que certains lacs et étangs jouent le rôle de bassin de sédimentation diminuant l'apport de nutriments et de sédiments au lac.

On reconnaît d'emblée la nécessité de mieux encadrer l'aménagement et l'entretien de ces plans d'eau et le vide juridique à cet égard. Si on souhaite à moyen terme la mise place d'un cadre règlementaire, on reconnaît aussi la complexité du sujet et le besoin d'y réfléchir au préalable. Les conditions et les acteurs de cette réflexion n'ont toutefois pu être identifiés en atelier.

Act	vités spécifiques	Responsable	Échéancier
K1	Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un cadre règlementaire	Ville de Bromont en collaboration avec le milieu	Moyen terme

Retirer les débris ligneux obstruant les cours d'eau

À plusieurs endroits dans le bassin versant, la présence de débris ligneux nuit à la libre circulation des eaux. Le ramassage de ces débris permet d'éviter la déviation ou l'étalement du cours d'eau, l'érosion des rives et l'enrichissement par la décomposition de la matière organique.

On reconnaît qu'il faut agir avec précaution si l'on intervient dans les cours d'eau. On soutient que certains débris peuvent ne pas être problématiques et même servir d'habitats fauniques. On insiste sur le besoin d'éducation et d'encadrement lié à une éventuelle activité de ramassage.

Finalement, on propose que l'ACBVLB organise une activité de ramassage en collaboration avec les municipalités de Bromont et Lac-Brome qui pourraient être transformé en activité de sensibilisation.

Activités spécifiques		Responsable	Échéancier
L1	Organisation et coordination d'une activité de ramassage des débris ligneux	ACBVLB en collaboration avec les municipalités	Court terme



Une ressource dédiée à l'environnement à la Ville de Bromont : une condition sine qua non à la mise en œuvre du plan d'action

Comme c'est souvent le cas, la disponibilité des ressources financières et humaines est un facteur habilitant ou limitant pour la mise en œuvre du plan d'action et pour l'atteinte de l'objectif final. Lors du cinquième atelier, alors que l'on révisait une version préliminaire du présent document, les participants ont discuté puis fait ajouter la présente clause concernant la nécessité d'une ressource humaine dédiée à l'environnement à la Ville de Bromont. Sans cette ressource, les participants ont clairement et unanimement mis en doute la viabilité du plan, ainsi que la capacité de la municipalité à l'internaliser et à le mettre en œuvre.

Sans que le titre de la ressource humaine soit précisément identifié (inspecteur, coordonnateur, directeur, etc.), le groupe a toutefois entrepris de décrire le profil et les différentes tâches qui seraient confiées à cette ressource. Ces éléments sont rapportés ici :

- Le responsable en environnement agira comme porteur des dossiers touchant à l'environnement;
- Il démontrera une vision globale des problématiques;
- Il démontrera une capacité à communiquer et à intégrer les réalités environnementales, économiques et sociales;
- Il possèdera un rôle et un mandat suffisamment large pour interagir avec les différents départements de la municipalité et coordonner/appuyer leur démarche en matière d'environnement;
- Il pourra représenter la municipalité auprès de ses partenaires (ACBVLB, promoteurs, MDDEP, MAPAQ, MRC, etc.)
- Il pourra former et sensibiliser les employés municipaux en matière d'environnement.

Activités prioritaires

Au terme du 5ième atelier, les participants ont indiqué vouloir prioriser une nouvelle fois les activités du plan d'action. Il a été proposé à chaque participant de faire un top 3 des activités qu'il juge prioritaires. Les votes individuels ont par la suite été additionnés et certaines propositions semblent faire davantage consensus :

- 1. Adoption et application du règlement municipal sur le contrôle de l'érosion (6 votes)
- 2. Élaboration d'un plan de communication, développement des outils et mise en œuvre (4 votes)
- Agriculture : élaboration d'un projet conjoint de mise aux normes sur la base des programmes du MAPAQ (3 votes)

Sujets à réflexion

Certains sujets ont été l'objet de discussions en atelier sans que celles-ci ne se traduisent nécessairement en propositions d'activités spécifiques soit par manque de données, d'expertise ou simplement par manque de temps. Ces sujets bénéficieraient probablement d'une réflexion plus approfondie et pointue :

- Le rôle et format de la plate-forme de concertation/collaboration pour l'ensemble du territoire
- Une meilleure application de certains règlements (déboisement, protection des milieux sensibles, contrôle de l'érosion, par exemple)
- Les conditions d'application d'un règlement obligeant la renaturalisation des bandes riveraines
- Un cadre règlementaire pour les lacs et étangs artificiels
- Un meilleur suivi des travaux de construction (inspections ciblées, visites préalables, ajout de ressources, etc.)

Autres solutions considérées

Par le biais d'exercices de priorisation, des solutions ont été écartées de la liste finale présentée plus haut. Certaines parce qu'elles sont jugées moins critiques à l'atteinte de l'objectif, d'autres parce qu'elles sont déjà implantées et nécessitent moins d'attention, et d'autres finalement, parce qu'elles sont envisagées dans un horizon plus lointain (à long terme). Ces solutions sont rapportées ici pour qu'elles puissent, s'il y a lieu, être reconsidérées lors des prochaines phases du plan d'action :

- Mise en conformité et suivi des installations septiques (efficacité réelle)
- Réglementation de l'utilisation des engrais et pesticides à proximité des cours d'eau
- Stabilisation des infrastructures routières problématiques et/ou déficientes (interventions ponctuelles)
- Contrôle et minimisation des eaux de ruissellement
- Contrôle mécanique, chimique ou biologique de l'eutrophisation

Le plan d'action

Stratégie de suivi

Deux éléments sont ressortis des discussions en atelier en ce qui a trait à la stratégie de suivi. Dans un premier temps, il est essentiel de définir des mesures de suivi en lien avec l'objectif d'*Amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes du bassin versant*. À l'aide d'une expertise technique et scientifique, on doit :

- Définir la notion de « qualité » en fonction :
 - Des activités et services à préserver (qualités esthétique, récréative, écologique, sanitaire, etc.)
 - Des caractéristiques spécifiques et limites de l'écosystème
- · Identifier les indicateurs, paramètres de suivi et critères de succès pertinents
- Élaborer et mettre en place un protocole de suivi

Dans un deuxième temps, on souhaite qu'un comité de bassin versant (formé avec le même groupe que celui des ateliers) assure le suivi du plan d'action au lac Bromont spécifiquement (à la différence de la plate-forme de concertation proposée précédemment qui elle, traiterait de tous les enjeux liés à l'environnement pour l'ensemble du territoire de Bromont). Sans que ce soit une proposition formelle, on a suggéré quelques rencontres annuelles (le format et la fréquence restent à déterminer).

A	ctivités spécifiques	Responsable	Échéancier
S	Définition de la qualité Choix des indicateurs et des critères de succès Élaboration et mise en place du protocole de suivi	Ville de Bromont	Court terme
S2	Rencontres du comité de bassin versant	Ville de Bromont	Fréquence à déterminer

APPENDICE F

Le cycle de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (voir Références bibliographiques : Québec, 2007b)



Les étapes de la mise en œuvre de l'A21L (voir Références bibliographiques : Brassard et al., 2007)

